

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES, SOCIALES
ET EDUCATIVES

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

POSTGRADUATE SCHOOL FOR
THE SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
HUMAN AND SOCIAL SCIENCES

DEPARTMENT OF HISTORY

**DÉCENTRALISATION ET DYNAMIQUES SOCIO-
ÉCONOMIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DU NOUN
: CAS DE LA COMMUNE DE FOUMBOT (1996-2019)**

**Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du diplôme
de Master en Histoire**

Option : Histoire Économique et Sociale

Par

Armelle NCHINJOU POUYOUONA

Titulaire d'une Licence en Histoire

17E117



Encadreur

Raymond Anselme EBALE
Professeur

Président du Jury

MOUSSA II
Maître de Conférences

Examineur

Alassa FOUAPON
Chargé de Cours

Soutenu le 29 Juin 2024

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

Par ailleurs, le Centre de Recherche et de Formation Doctorale en Sciences Humaines, Sociales et Éducatives de l'Université de Yaoundé I n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

À Notre regretté frère aîné, Léonard Ngouhouo

Pouyouona

À notre regrettée nourrisse Marie Mfangam.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	i
DEDICACE.....	ii
SOMMAIRE	iii
REMERCIEMENTS	iv
RESUME.....	v
ABSTRACT.....	vi
TABLE DES ILLUSTRATIONS	vii
Liste des sigles et acronymes	ix
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN 20	20
I. LES FONDEMENTS HISTORIQUES ET CONJONCTURELS DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN	20
II. LES FONDEMENTS JURIDIQUES ET CONVENTIONNELS DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN	28
III. LA LONGUE MARCHE VERS LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN	38
CHAPITRE II : LES ACTEURS DE LA DECENTRALISATION À FOUMBOT	46
I. LE MAIRE ET LE GOUVERNEMENT COMMUNAL	46
II. LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS ET SES SERVICES SPECIALISES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL	48
III. LES ACTEURS NON ETATIQUES DE LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL A FOUMBOT	54
IV. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA LOCALITE DE FOUMBOT.....	70
CHAPITRE III : QUELQUES REALISATIONS DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE DE FOUMBOT	85
I. LES REALISATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES	85
II. TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT	90
III. LES REALISATIONS INFRASTRUCTURELLES ET NOUVELLES COMPETENCES TRANSFEREES AUX CTD ET A LA MUNICIPALITE DE FOUMBOT	93
CHAPITRE IV : PROBLEMES, BILAN ET PERSPECTIVES DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT	103
II. ÉVALUATION CRITIQUE ET ENTRAVES DE LA DECENTRALISATION DANS LE PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE FOUMBOT	108
III. NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA DECENTRALISATION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT	120
CONCLUSION GENERALE	129
ANNEXES.....	xi
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	132
TABLE DES MATIÈRES	142

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont d'abord à l'endroit de notre directeur de mémoire, le professeur Raymond Ebale Pour toute la disponibilité et les orientations dont il a fait montre pendant la conduite de ce travail.

Nous remercions également l'ensemble des enseignants du Département d'histoire de l'université de Yaoundé 1 pour leurs enseignements et leurs précieux conseils.

Nous remercions ensuite les administrateurs publics, les agents communaux de Foubot et Fouban, des responsables des différents centres d'archive pour des informations recueillies lors de nos échanges.

Nous remercions également M. Bruno Tankala, agent expert communal à la mairie de Yaoundé VI, et M. Mfoloum Seidou, à la mairie de Foubot pour les échanges forts instructifs et la documentation mise à notre service.

Qu'il nous soit permis d'affirmer notre reconnaissance à nos parents, Pouyouona Elie et Monde Jeannette pour leur soutien de tous les instants tant moral que financier et leurs encouragements.

Nos remerciements vont également à l'endroit de nos frères et sœurs et à l'ensemble de notre famille qui n'a jamais cessé de nous soutenir moralement et matériellement durant notre parcours académique.

Notre reconnaissance à Dr. Nzie Lamere pour le soutien, l'accompagnement et l'appui financier depuis notre engagement dans les études universitaires.

Nous ne saurions oublier Dr. Ngouhouo Mohamed Moustapha qui, malgré ses multiples occupations, s'est rendu disponible pour la relecture et la correction de ce travail.

Que ceux dont nous n'avons pas fait mention, et qui, de façon directe ou indirecte nous ont apporté leur soutien, trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

RESUME

La décentralisation au Cameroun date d'avant les indépendances. Comprendre un tel phénomène et son impact sur le processus de développement local conduit à se poser une question centrale à savoir, quelle est l'apport de la décentralisation dans le processus du développement local à Foumbot ? Une telle question a permis de retenir quatre axes principaux. En première analyse, il ressort que les politiques de mandat et de tutelle proposées par la SDN et l'ONU décentralisées est désormais un problème d'actualité au Cameroun. Cette politique qui a été mise sur pied à partir des années 1994 pour se matérialiser réellement avec la promulgation de la constitution camerounaise de 1996, vient parachever le programme de développement engagé par le Président Paul Biya. La décentralisation implique l'auto administration des unités territoriales décentralisées. C'est dans cette optique que furent créées les communes et les autres collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. En ce qui concerne la commune de Foumbot, elle se démarque grâce à sa diversité naturelle et humaine. Cette diversité fait naître plusieurs activités socioéconomiques qui animent la vie au quotidien. La décentralisation qui implique le développement local, s'est attaqué à plusieurs domaines de développement, notamment la santé, l'éducation, le développement infrastructurel et plus encore. Elle se présente de ce fait comme un outil important du développement local et de ce fait, du développement national. De nombreux acteurs aussi bien étatiques que non étatiques se sont engagés dans le processus du développement local de la commune de Foumbot. On peut cependant faire un bilan de la marche vers la décentralisation au Cameroun, et en particulier dans la commune de Foumbot où, le bilan reste mitigé. En effet, les répercussions de la décentralisation sur le développement local de cette commune sont freinées par plusieurs obstacles et il est impératif de palier à ces problèmes afin de parfaire le développement de la commune et même du reste du territoire camerounais. Pour parvenir à ces résultats, il a été utilisé une méthodologie à la fois quantitative, qualitative et sociologique. Les approches diachroniques et chronologiques, la lecture et l'exploitation des sources orales et des documents d'archives ont constitué l'ossature de l'étude. Il est clair de penser que le développement local à Foumbot a connu plusieurs obstacles et limites, malgré de nombreuses initiatives qui y ont été allouées. Cependant, pour parfaire ce développement, il nécessaire de redynamiser la décentralisation en l'arrimant aux réalités propres à chaque collectivité territoriale décentralisée, dont celle de Foumbot en particulier.

Mots-clés : Administration territoriale, Auto administration, Décentralisation, Développement local, Foumbot, politique.

ABSTRACT

Decentralization exist in Cameroon since the pre-independence periods. Understanding such a phenomenon and its impact on the local development process leads to a central question, namely, what is the contribution of decentralization in the development process in Foubot? Such a question made it possible to identify four main axes. In the first analysis, it appears that the mandate and guardianship policies proposed by the League of Nations and the decentralized UN is now a topical problem in Cameroon. This policy, which was set up in 1994 to really materialize with the promulgation of the Cameroonian constitution of 1996, completes the development program initiated by President Paul Biya. It is with this in mind that the territorial entities were created in Cameroon. As for the locality of Foubot, it stands out thanks to its natural and human diversity. This diversity gives rise to several socio-economic activities that animate daily life. Decentralization, which involves local development, has tackled several areas of development, including health, education, infrastructure development and more. It is therefore an important tool for local development and therefore for national development. Many state and non-state actors have engaged in the development process in the locality of Foubot. However, we can make an assessment of the progress towards decentralization in Cameroon, and in particular in the locality of Foubot where, the balance remains mixed. Indeed, the repercussions of decentralization on the local development of this municipality are hampered by several obstacles and it is imperative to overcome these problems in order to perfect the development of this territory and even of the entire Cameroonian entity. To arrive at these results, both a quantitative, qualitative and sociological methodology was used. Diachronic and chronological approaches, the reading and exploitation of oral sources and archival documents formed the backbone of the study. It is clear to think that local development in Foubot has experienced several obstacles and limitations, despite many initiatives that have been allocated to it. However, to complete this development, it is necessary to revitalize decentralization by aligning it with the specific realities of each decentralized territorial collectivity, including that of the locality of Foubot in particular.

Keywords: *Territorial administration, Self-administration, Decentralization, Foubot, Local development, Politics.*

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1. Tableaux

1 : Évolution du processus d'autonomisation des territoires camerounais depuis 1941	22
2 : Les formes de décentralisation et leur composition.....	44
3 : Principales compétences transférées à la commune	54
4 : Personnel de la délégation départemental du MINDDEVL Noun.....	66
5 : BIT, CSI et domaines sociaux d'intervention à Foumbot	82
6 : BIP et taux d'exécution des projets de développement communaux dans le Noun et dans la commune de Foumbot.....	86
7 : Principaux projets de développement local engagés à Foumbot	115
8 : Deuxième Phase qui a débuté dès Février 2014	118

2. Photos

1 : Acteurs de la municipalité de Foumbot au sortir d'une réunion préparatoire à un projet de développement local.....	60
2 : Une réunion préparatoire d'un projet structurant local diligenté par la municipalité de Foumbot	61
3 : Logo de la commune de Foumbot.....	73
4 : Lacs Jumeaux de Petpenoun à Foumbot	79
5 : Forêt communale plantée d'eucalyptus.....	79
6 : Marché de Foumbot sur les côtés de l'axe principal et entrée de la gare routière à droite..	94

7 : Transport des légumineux et autres vivres frais pour l'approvisionnement des marchés de Foubot	94
8 : Cargaisons de produits vivriers (légumineux) à Foubot, en direction de Bafoussam	95
9 : Dons de tables-banc par la municipalité de Foubot au Groupe scolaire bilingue Mogni	95
10 : Une voie communale construite en 2017 passant par le quartier Bantou à Foubot.....	99
11 : Toungouré Mariam, commerçante de vivres frais au marché de Foubot	100

3. Cartes

1 : Carte de localisation de la commune de Foubot dans le Noun	10
2 : Les principales voies de communication du Noun et à Foubot	74
3 : Voies communales de transport du département du Noun	97
4 : Principales voies routières, communales et pistes carrossables à Foubot	98

4. Figures

1 : Configuration de la décentralisation et des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun	34
2 : Structure de la décentralisation au Cameroun.....	37
3 : Diversité d'acteurs du développement local et interfaces politico administratifs	51
4 : Les différents niveaux d'application de la décentralisation	53
5 : Synergie d'acteurs de la décentralisation	62
6 : Organisation administrative de la commune de Foubot	67
7 : Variation des coûts investissements sur les infrastructures de développement local à Foubot	83
8 : Modèle de coordination et de la coopération des acteurs de la décentralisation	88

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AGR : Activités génératrices de revenus

AIMF : Association Internationale des Maires Francophones

BEAC : Banque des États de l’Afrique Central

BUCREP : Bureau Central de Recensement et d’Etude de la Population au Cameroun

CCA : Crédit Communautaire d’Afrique

CCAS : Comité communal d’Attribution des Aides et des Secours

CEFAM : Centre de Formation pour l’Administration Municipale

CETIC : Collèges d’Enseignement Technique, Industriel et Commercial

CISL : Comité Interministériel des Services Locaux

CLD : Collectivités Locales Décentralisées

CMR : Communes Mixtes Rurales

CND : Conseil National de la Décentralisation

CNFP : Comité National des Finances Publiques

CNLS : Comité National de Lutte contre le SIDA

CONAFIL : Comité Interministériel des Services Locaux – CISL

CSI : Centre des Soins Infirmiers

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

CVUC : Communes et Villes Unies du Cameroun

DDMINT : Délégation Départementale du Ministère des transports

ECAM : Entreprises du Cameroun

FEICOM : Fond d'Équipement et d'Intervention Intercommunale

GIC : Groupe d'Initiative Commune

IAEB : Inspection d'arrondissement de l'éducation de base

IPD-AC : Institut Panafricain pour le Développement-Afrique centrale

IRAD : Institut de Recherche Agricole pour le Développement

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINAT : Ministère de l'Administration Territoriale

MINDDEVEL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

OCDE : Organisation de la conférence pour le Développement Économique

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

PCD : Plan Communal de Développement

PNDP : Programme National de Développement Participatif

PNG : Plan National de Gouvernance

PNLP : Programme National de Lutte Contre le Paludisme

PNVRA : Plan National de Vulgarisation de la Recherche Agricole

PPTE : Pays Pauvres et Très Endettés

ROCARD : Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation

SDN : Société Des Nations

SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise

UY1 : Université de Yaoundé I

INTRODUCTION GENERALE

I. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

Le contexte camerounais est marqué, tout au long de son évolution politique et administrative, de stratégies qui ont été mises sur pied dans le but de favoriser le développement sur divers fronts. En effet, les différentes entités territoriales telles que décrites avec la Loi constitutionnelle de 1996, donne une vision plus claire de ce qu'on entend par collectivité territoriales. La définition qu'on retient de ce concept est qu'il renvoie à une structure territoriale bien organisé qui a des capacités d'autonomies par rapport au pouvoir central par l'appui de Lois et articles constitutionnels. Il faut comprendre ici que même Loi constitutionnelle a décrit et spécifié les sortes de collectivités territoriales.

Dans ce sciage d'idée, il ressort que, les collectivités (entités) territoriales (dites décentralisées), se sont vu remettre un certain nombre d'initiatives entre leurs mains. L'État du Cameroun, appuyé par ses nombreux partenaires, s'efforce de promouvoir le développement local dans chacune des entités territoriales qui la composent. C'est dans ce sens que s'inscrivent les programmes et projets de développement local initiés au sein de ces multiples collectivités territoriales. La décentralisation est le processus de déconcentration des pouvoirs et des décisions¹. C'est aussi l'ensemble des procédures qui contribuent en l'autonomisation des entités politiques et territoriales. Les gouvernements du monde et d'Afrique ont adopté des politiques de gestion du territoire qui épousent des modèles structurels bien définis, mais évolutifs. Parler de la décentralisation revient à mettre en relief les principales parties prenantes dans le processus de gestion du territoire. Les concepts de décentralisations ne datent pas d'hier. En effet, on s'est rendu compte que depuis la période coloniale, les législateurs ont opté pour des techniques diverses de gestion du territoire colonial, de telle manière que la couronne ne soit pas directement impliquée dans le processus.

Le processus de décentralisation camerounaise prend peu à peu forme avec la création, dès le début des années 1941, lorsqu'avaient été mises sur pied les communes de plein exercice

¹ P. Oloumane, "Charles Elle Mboutou, premier maire de la commune de plein Exercice de Sangmélima l'homme et l'œuvre, 1924-1970", Maîtrise d'Histoire des Relations internationales, Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines, 2005, p. 6.

au Cameroun, précisément à Yaoundé. En 1948, le Cameroun bénéficie de la mise en place des communes mixtes rurales. En 1952, le statut de certaines entités territoriales a muté pour donner naissance aux communes de moyen et de plein exercice. Parler de l'auto administration n'est donc pas un phénomène récent de la seconde moitié des années 1990 comme le démontre la constitution camerounaise de 1996, mais remonte à beaucoup plus loin dans l'histoire.

La décentralisation se révèle ainsi comme un concept polysémique à plusieurs égards. Dans le concept de décentralisation, les pouvoirs centraux sont remis entre les mains d'organes spécifiques, déconcentrés. La décentralisation vise le développement multisectoriel. La décentralisation intervient en Afrique très tardivement, en particulier dans les pays africains situés au sud du Sahara (entre la fin du XX^{ème} et le début du XXI^{ème} siècle). Penser des politiques de développement interne (local) s'impose dès lors en Afrique et on observe que les acteurs étatiques centraux mettent en place des processus de facilitation du développement local, d'accès aux services publics, et cela entre les années 1990 et les années 2000. Cette facilitation des procédures et services publics de développements locaux arrive en réponse à la situation précaire des collectivités et unités territoriales au Cameroun. Les unités territoriales décentralisées sont dès lors catégorisés ; on voit naître peu à peu les différentes formes de communes dont les communes de plein exercice comme celles de Yaoundé, Douala, etc. ; et les autres formes d'unités territoriales décentralisées.

Le Cameroun est en effet sujet à de nombreux problèmes au niveau de la gestion territoriale de l'État. Cet État central n'arrive pas à intervenir seul et de façon efficace dans le sens d'endiguer le sous-développement à l'intérieur de ses frontières, sur l'ensemble de son territoire, et ce plus encore dans les régions dites reculées. Les zones les plus reculées des services centraux n'ont pas toujours accès aux services de base. L'enclavement est de ce fait considéré ici comme la principale caractéristique des différentes entités territoriales camerounaises. Les différentes crises socioéconomiques de 1965, 1980 et 1990 au Cameroun² ont complètement chamboulé la vie des populations. Le niveau de vie s'endurcit et le développement est ralenti, devant l'État qui reste impuissant. Il devient impératif pour l'État du Cameroun, de penser des moyens de juguler le problème tout en facilitant les processus du développement local par un transfert de pouvoir, la consécration d'entités locales capables de

² M. P. Djiopé, "Les politiques de protection de l'environnement et de la lutte contre la famine par les Organisations Internationales Non Gouvernementales au Cameroun (1992-2012)", Mémoire master en Histoire des Relations Internationales, Université de Dschang, p. 30.

comprendre et de répondre efficacement aux besoins directs des populations d'une région ou d'une zone en fonction de leurs réalités socio géographiques et économiques respectives. C'est dans ce sens que le Cameroun adopta une nouvelle approche de développement dans la gestion de ses entités territoriales qui veuille que ces dernières soient placées au centre du processus de développement local. Les communautés territoriales décentralisées brillent désormais par leur ingéniosité et par les divers programmes qu'elles ont élaborée afin de poursuivre les objectifs de développement qu'elles se sont fixés, et que l'État du Cameroun s'est lui-même donné d'atteindre.

La décentralisation a été proposé dans l'optique de répondre aux problèmes du développement local. Il était question que les unités territoriales décentralisées puissent prendre pleinement la mesure de leur propre développement. La décentralisation a de ce fait été contextualisée en fonction des milieux, des besoins et des caractéristiques de chaque entité territoriale. La décentralisation ouvre la voie à des entités de plus en plus spécialisées. Parmi celles-ci, on relève la place spécifique des communes. En effet, les communes sont considérées comme les plus petites unités territoriales décentralisées selon la Loi constitutionnelle de 1996. Ces micro-entités se caractérisent par leurs activités, leurs populations, et leur degré de développement. C'est dans cette logique qu'au Cameroun, la Loi constitutionnelle de 1996, ainsi que celle de 2002 ont consacré trois formes de communes à savoir : les communes rurales, les communautés urbaines, et les communes mixtes.

Le but recherché par ces évolutions de gestion territoriale est simple. D'abord, il était question depuis 1952, de mettre en applications les recommandations des Nations Unies qui consistaient à accompagner les différents territoires coloniaux vers une émancipation, et plus tard, vers une autonomie complète. La gestion de la décentralisation avait déjà ainsi débuté au Cameroun comme dans l'ensemble des territoires colonisés. Le processus de décentralisation se révélait de ce fait comme un héritage des politiques d'administration coloniale anglaises basées sur le principe de l'*indirect rule*, ou administration indirecte.

Le territoire camerounais est reconnu pour sa diversité humaine, et donc ethnique et culturelle³. Ce foisonnement de cultures est devenu un atout pour le déclenchement du processus de décentralisation. À la réalité, on arrive à un niveau où, au Cameroun, les peuples

³ M. Popadem Djiopé, "Sacred Forests, Modes of Transmission of Cultural Knowledge and Security Geopolitics of Monarchs and Dignitaries Among the Bamiléké of West Cameroon", *Open Journal for Studies in History*, 2022, vol.5, numéro 1, p. 5.

qui n'ont cessé de s'accroître, ressentent le besoin de gérer eux-mêmes les affaires qui les concernent, bref, à s'auto-administrer. La gestion d'un territoire par étapes ou par niveau se présente comme une option alléchante pour le gouvernement, qui voit par là un moyen de décloisonnement des problèmes qui sont les siens. Il faut désormais confier une part de responsabilité à des autorités locales, capables de prendre de façon pratique, à bras le corps les préoccupations basiques des populations même dans les zones les plus reculées, difficiles d'accès pour les autorités centralisées.

La logique de la décentralisation prend d'autres tournures à partir des années 2000 au Cameroun. En effet, les modifications apportées par la Loi constitutionnelles confèrent un nouveau statut à certaines communes. Peu à peu, l'État du Cameroun s'est déployé dans la quasi-totalité de son territoire. Ce déploiement prend appui sur deux objectifs de base à savoir : répondre efficacement aux besoins de base et de développement des populations d'une part, et permettre à l'État central d'avoir une mainmise sur l'ensemble des activités qui se déroulent sur l'étendue de son territoire, d'autre part. La décentralisation se présente ici comme un processus fastidieux et vaste. C'est dans cette logique qu'il est devenu nécessaire de penser de nouvelles formes de gestion au niveau local, et dont des micro-études permettent de faciliter la compréhension du processus de décentralisation tout en évaluant son impact. Ainsi, l'une des communes les plus anciennes de ce processus est la commune de Foumbot.

La commune de Foumbot est l'une des communes situées dans la région de l'Ouest-Cameroun qui a vu le jour grâce aux décrets et arrêtés de la Loi constitutionnelle de Janvier 1996, portant création des communes et des autres unités administratives décentralisées au Cameroun⁴. En effet, la commune de Foumbot commence à intriguer l'opinion publique et privée nationale et internationale à partir du moment où ses potentialités naturelles, économiques, et humaines sont mises en relief. La commune de Foumbot est née d'un contexte assez général au Cameroun, comme toutes les autres communes rurales créées par la constitution de 1996. Sur le plan géographique, la commune de Foumbot existe depuis 1959, lorsque le secteur est devenu un point important pour les travailleurs saisonniers, fruits de l'époque coloniale allemande, puis française⁵. Dès lors, il est aussi question de s'interroger sur l'effectivité d'une telle pratique en son sein.

⁴ République du Cameroun, Loi-Constitutionnelle de la république du Cameroun, 1996.

⁵ OSIDIMBEA, "Commune de Foumbot", consulté le 24.01.2023, sur www.osidimbea.cm

La commune de Foumbot se démarque certes par de nombreux atouts naturels, humains, économiques et socio-culturels, mais le constat d'un contraste alarmant entre les potentialités existantes et le degré de développement local dans cette unité territoriale décentralisée est alarmant. En effet, la commune de Foumbot, malgré la disponibilité de ce grand nombre de potentialités, est restée quasiment sous-développée et rurale. Conçue comme une commune économiquement riche mais rurale, la commune de Foumbot et sa circonscription souffrent de nombreux manquements que le processus de décentralisation a tenté de remédier. En clair, la décentralisation dans la commune de Foumbot peut être considérée comme un élément majeur pour son développement local. La commune de Foumbot a de ce fait bénéficié, par le truchement de la décentralisation, de la mise en place d'un processus précis et propre de développement. Ces initiatives sont portées tantôt par les acteurs étatiques, tantôt par les acteurs privés et de la société civile. La dynamique d'acteurs qu'on observe dans ce processus de décentralisation et du développement local, s'est matérialisée à travers de nombreuses réalisations tant sur le plan politique, économique, que socio-culturel. La décentralisation est devenue pour ainsi dire, un socle pour le développement local à Foumbot, un moyen pour l'État d'accompagner cette entité territoriale décentralisée, bien que ces dispositifs souffrent encore de nombreux manquements tant dans le contexte national que local.

La logique donnée à la décentralisation en contexte de développement local est assez polysémique. En effet, elle varie d'un contexte théorique à un autre. De ce fait, plusieurs manières d'appréhender la décentralisation permettent de concevoir cette dernière de façon claire en contexte camerounais. Binam Bikoï propose une vision de la décentralisation axée sur la redéfinition du rôle de l'État. Dans sa conception, l'État se place au centre du processus de décentralisation. Bien qu'ils existent des politiques et structures spécialisées de décentralisation, force est de constater que ces dernières ne sont pas totalement autonomes. La décentralisation en contexte camerounais se rapproche ainsi beaucoup plus de procédés de déconcentration qui, au lieu de donner les pleins pouvoirs aux entités territoriales, se limite à permettre à ces derniers à participer au processus macro engagé par l'État. Le contexte de décentralisation à Foumbot semble obéir à cette logique. Dans cette entité, les acteurs de la vie socioéconomique et politique visent à assurer aux actions de l'État, plus d'efficacité et d'effectivité. C'est ainsi que le législateur camerounais la conçoit comme un processus de "transfère aux collectivités territoriales décentralisées des compétences dans les matières

nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif”⁶. Ainsi appréhendée, on peut dire qu’au Cameroun, le concept de décentralisation est d’abord politique, puis économique et socioculturelle. Ce concept traduit une nécessité de céder une partie du pouvoir de l’État à des institutions locales et micro, pour plus d’efficacité. C’est dans le même sens que Tamekou déclare que :

Le principe au fondement de la décentralisation est la redéfinition des bases de légitimité de l’État, à travers notamment la ré-articulation des modalités d’exercice du pouvoir, entre le centre et la périphérie. Expression d’un projet de société et répertoire de techniques de gestion politique et d’organisation administrative, la décentralisation vise à assurer à l’action de l’État plus d’effectivité et d’efficacité. L’échelle locale, niveau basique et concret de mise en rapport entre le pouvoir politique et les populations d’un pays, est constituée en centre autonome de décision dotée de ressources propres. Ainsi, loin de procéder d’une volonté d’émietter et de fragmenter l’autorité et l’action de l’État (en Afrique), la décentralisation contribue à la fluidification, et à la flexibilisation de leur exercice. Évolution au demeurant nécessaire face aux mutations politiques observées sur les scènes nationales et internationales (démocratisation, émergence et prise en compte de nouveaux acteurs, *etc.*)⁷

À en croire les propos de Tamekou, on se rend compte que la décentralisation est devenue le moyen le plus adéquat pour permettre une efficacité de développement territorial au Cameroun. Cette logique de pensée fait comprendre que la décentralisation est devenue incontournable dans le processus du développement local au Cameroun, mais plus encore dans la commune de Foumbot. On pense désormais la décentralisation sous un angle moins global, par des approches systémiques dont les différentes composantes du rouage sont toutes importantes. La décentralisation devient donc un système d’engrenage dans lequel les entités territoriales décentralisées recherchent leur autonomie, sans pour autant se détacher de l’entité première qu’est l’État du Cameroun. Décentraliser devient donc excentrer, créer des représentations indépendantes, qui restent cependant interconnectées pour des soucis de cohésion. Le cadre qui définit les fondements de la décentralisation en général, et de la décentralisation camerounaise ainsi implantées, il revient de se poser un tant soit peu, des questions quant aux motivations qui sous-tendent le choix d’une telle thématique de recherche.

II. RAISONS DU CHOIX DU SUJET

Notre étude a pour titre “Décentralisation et dynamiques socio-économique dans le département du Noun : cas de la localité de Foumbot (1996-2019)”. Ce thème est le fruit d’une observation des divers phénomènes qui s’opèrent dans la société, des mutations sociopolitiques

⁶ Voir article 15 de la loi no 2004/017 du 22 juillet 2004 d’orientation de la décentralisation.

⁷ R. Tamekou, “La coopération décentralisée et l’action sociale des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun”, Mémoire de Master 2 en Sciences politiques, Université de Montréal, Canada, 2015, p. 2.

et des modèles de gouvernances entamés au sein de ces sociétés. Cette observation pousse à constater une anomalie ou un problème indépendant qui nous marque. Tant d'éléments ici qui naissent de l'observation, du constat lié aux répercussions de la gestion territoriale dans le processus de développement de celui-ci ; et c'est ce constat qui nous pousse à rechercher une meilleure compréhension du phénomène. Il faut dire que, Toute histoire est choix. Elle l'est, du fait même du hasard qui détruit ici et là, sauvegarde les vestiges du passé. Elle l'est du fait de l'homme : dès que les documents abondent, il abrège, simplifie, met l'accent sur ceci, passe l'éponge sur cela. Elle l'est du fait surtout que l'historien crée ses matériaux, ou si l'on veut, les recrée⁸.

Du point de vue personnel, cette étude nous tient à cœur dans la mesure où nous sommes ressortissants de la localité de Foubot. En effet étant que native de la région, nous voulons mieux la connaître tant dans son histoire que dans son organisation et son fonctionnement ; comprendre les évolutions qui s'y sont opérées afin de participer à son émergence. Nous avons choisi cette étude également dans le but de mettre en relief la situation restée précaire de la commune de Foubot, l'incapacité de l'État à juguler seul les problèmes liés au développement local. Enfin, cette étude a été choisie dans l'envie de vulgariser les réalités socioculturelles dans la localité de Foubot et du pays Bamoun (Noun) en général. Mis à part les raisons personnelles, des raisons historiques justifient également le choix d'une telle thématique de recherche.

D'un point de vue historique, cette étude a été conçue dans le sens de présenter et de comprendre l'évolution des communautés territoriales décentralisées au Cameroun. De plus, elle a été inspirée par l'évolution de l'histoire territoriale, de la gouvernance et du développement au Cameroun. Ces raisons historiques sont également celles qui nous poussent à vouloir comprendre le contexte d'intégration du processus de décentralisation au Cameroun⁹. Du point de vue politique, le choix d'une telle étude s'est concrétisé par une volonté de recadrer les pouvoirs publics dans le sens d'une meilleure gestion du territoire. De plus, une telle étude nous permet d'entrevoir les jeux et enjeux qui lient les différents acteurs engagés dans le processus de décentralisation au Cameroun.

⁸ L. Febvre, *Combat pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 21.

⁹ Tamekou, "La coopération décentralisée...", p. 2.

Au plan économique et socioculturel, le choix d'une telle étude a été initié ou impulsée par notre désir de comprendre les différents rapports humains et économiques qui s'opèrent dans la localité de Foumbot. Bref de renseigner sur les activités quotidiennes dans la commune de Foumbot ainsi que les différents problèmes qu'elles rencontrent. Mis à part les raisons historico-politiques et socio-économiques relatives au choix de cette étude, des raisons d'ordres scientifiques et académiques peuvent être utilisées comme des alibis importants dans le choix du sujet de recherche et dans la rédaction de ce mémoire.

Du point de vue académique, cette étude nous permet de concourir à l'obtention d'un Master en Histoire Économique et sociale. Les principales raisons scientifiques qui nous ont poussé dans la rédaction de ce sujet d'étude se résument à compléter la littérature scientifique par rapport à l'histoire du socioéconomique et culturelle du Cameroun en général, et de la commune de Foumbot en particulier.

Il devient de plus en plus clair que le choix du présent sujet de recherche revêt un intérêt multiforme.

III. INTERETS DU SUJET

L'intérêt d'une étude se réduit à montrer en quoi est-ce que cette étude est intéressante. Il s'avère donc que notre étude soit intéressante à plusieurs égards.

Au plan historique, cette étude renseigne sur l'évolution du concept de la décentralisation au Cameroun. Elle relève également les volontés politiques de promouvoir un développement effectif au Cameroun en revenant sur la question de l'effectivité de la décentralisation. L'intérêt historique d'une telle étude réside donc en ceci qu'elle apporte d'amples informations sur la commune de Foumbot, associé aux apports des autres communautés territoriales décentralisées.

Au plan scientifique et académique, cette étude participe à étoffer encore plus l'historiographie de la décentralisation au Cameroun en général, et dans la commune de Foumbot en particulier (jugée encore assez maigre) malgré les études qui fusent sur la question désormais.

Du point de vue socioculturel, elle nous permet de relever le système d'organisation des sociétés présentes dans la circonscription du Noun, leurs cultures, leurs religions, us et

coutumes. Les intérêts qui émanent de la présente recherche nécessitent encore plus que le sujet soit mieux clarifié.

IV. CADRE SPATIAL ET TEMPOREL

A. Cadre spatial

Le présent travail est circonscrit sur le territoire camerounais, spécifiquement dans la commune de Foubot. Il faut comprendre que la compréhension des réalités propres à ce milieu passe par une lecture combinée des caractères géographiques et géomorphologiques de la région de l'Ouest-Cameroun. Les Bamiléké venaient de l'actuel pays Bamoun, où ils avaient séjourné longtemps, après avoir connu un habitat plus septentrional dans la haute vallée du Mbam. Beaucoup de villages bamoun situés sur la rive gauche du Noun ont été en effet peuplés par des Bamiléké¹⁰. Ceux-ci ont été chassés par les Bamoun (certains cependant sont demeurés sur place et ont formé une part notable de la population bamoun), eux-mêmes poussés par les Tikar venus du nord, à une époque qu'il est difficile de préciser mais qui paraît se situer au cours ou vers la fin du XVII^e siècle¹¹. Il est important de signaler que pays Bamoun a carrément conquis le Nord, l'Est et le Sud-Est du Noun. Durant la période coloniale, Foubot est restée sous la domination du roi des Bamoun.

¹⁰ Tardit, *Le royaume Bamoun*, p. 106.

¹¹ *Ibid.*

Carte 1 : Carte de localisation de la commune de Foumbot dans le Noun

Source : Adaptation réalisée par l'auteur.

Cette carte permet d'observer les limites et les territoires (communes) limitrophes à la commune de Foumbot. C'est un territoire qui est administrativement jeune au Cameroun. La commune quant à elle s'est formée sur ce territoire suivant une évolution bien connue. En effet, le Cameroun français qui acquiert son indépendance le 1^{er} Janvier 1960, commence à mettre en place les bases de son administration. Ce n'est qu'à partir des années 1990 que l'on a pu voir des débuts d'appropriation effective des politiques territoriales au Cameroun. Ainsi, on a assisté à la naissance des régions, des communes, *etc*¹². Parmi ces communes, la commune de Foumbot. Située dans le département du Noun, la commune de Foumbot est vaste de quelques

¹² Voir révision de la constitution de 2002.

centaines de Kilomètres carrés et comprenant quelques 19 Village. Le climat dans la commune de Foubot est particulièrement humide en saison de pluies.

Le cadre spécial de la commune de Foubot est accompagné d'une délimitation temporelle.

B. Justification des bornes chronologiques

Cette étude s'étend sur une période allant de 1996 à 2019. Il est nécessaire de comprendre les phénomènes et les faits historiques marquant qui soutiennent le phénomène étudié afin de comprendre les raisons des bornes chronologiques assignées à l'étude.

La borne inférieure de 1996 est le point d'ancrage de la décentralisation au Cameroun. Bien qu'étant inscrite dans la constitution du Cameroun orientale depuis son indépendance en 1960, elle fait place au fédéralisme de 1961 à 1972 avant de refaire surface à partir de 1994 suite à la promulgation de la première constitution camerounaise. Mais cependant, tout semble plutôt s'unifier c'est-à-dire se centraliser (le parti unique, le Syndicat unique...). Ce n'est qu'en 1996 que le véritable tournant de la décentralisation est manifeste au Cameroun. On se rend désormais compte que le Chef de l'État ne nome plus la totalité des représentants territoriaux, mais que quelques responsables sont désormais élus¹³. Par la suite, il suivit des lois régissant la décentralisation, ses orientations, les règles applicables aux collectivités territoriales décentralisées, pour montrer la volonté de l'État à pratiquer le système de décentralisation, de libérer ou de transférer les compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) sans doute aussi à cause du vent des libertés qui gagne le monde et inscrites dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, et dans les chartes des institutions internationales que le Cameroun a ratifiées¹⁴.

Quant à la borne supérieure 2019, elle marque la borne supérieure de notre étude. En 2019 effectivement, les collectivités territoriales décentralisées en général et en particulier la Commune de Foubot ont ressorti le bilan de la décentralisation sur le territoire. Ce bilan a permis non seulement d'évaluer l'état de la décentralisation et du développement local, mais également, a favorisé la mise en œuvre de nouvelles orientations de la décentralisation pour un

¹³ Les Maires des communes rurales étaient jusqu'en 1996 nommées par le Président de la République.

¹⁴ Anonyme, "Décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre ; Apprendre des expériences locales et intersectorielles-éducation-Eau-Santé", Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation (ROCARD), Mars 2011, pp. 10-11.

développement local plus efficace. 2019, représente de ce fait une borne adéquate pour faire un bilan des activités menées dans le processus de décentralisation et du développement local à Foubot. Le Grand Dialogue national de cette période a ouvert une brèche sur la consolidation des moyens de vie des populations.

Les éléments qui se sont déroulé en rapport avec notre étude ont été exploré par bon nombre d’auteurs. Leurs analyses ont été regroupées dans ce document sous la rubrique de revue de la littérature.

V. REVUE DE LA LITTERATURE

Plusieurs auteurs ont exploré la question de la décentralisation en général, et de la décentralisation Camerounaise en particulier. Ces auteurs s’inscrivent aussi bien dans une approche historique de développementaliste.

R. Ebalé¹⁵ par exemple, s’est attardé sur la période coloniale de la zone de Sangmélima, au Sud Cameroun. Il poursuit son étude plus que chronologique en rejoignant l’époque qui a marqué la décolonisation au Cameroun, insiste sur la présentation des peuples de la région du Sud en général et de Sangmelima en particulier, ainsi que leurs différents modes de vie. Cependant, l’auteur ne trace pas une histoire profonde et claire concernant l’administration du territoire après les indépendances et ne touche par conséquent pas de plein fouet la question de la décentralisation dans cette zone.

S. P. Mougou Mbenda et E. R. Bekono¹⁶ dans leur article essaient de caractériser empiriquement le système de gouvernance des CTD et d’en apprécier les effets sur leur performance en matière de gestion des ressources et compétences transférées. Nous n’avons pas pu trouver des données issues de l’observation et de la recherche documentaire qui montrent un système de gouvernance partenarial, avec le recours à des mécanismes internes et externes (tutelle et partenaires divers). Il manque pourtant dans cet article, des informations sur l’histoire de la décentralisation au Cameroun.

¹⁵R. Ebalé, *Sangmelima, Histoire coloniale d’une ville au Sud du Cameroun*, Politique-Economie-Société, Paris, L’Harmattan, 2019.

¹⁶ S. P. Mougou Mbenda et E.-R. Bekono, “Gouvernance des collectivités territoriales décentralisées et des gestions des compétences transférées, 2012”, *ResearchGate*, consultable sur <https://www.researchgate.net/publication/312969211>

Ntyame¹⁷ insiste sur le cas de la décentralisation dans la commune de Sangmélima. Pour ce dernier, la décentralisation au Cameroun en général, et à Sangmélima en particulier, est le résultat d'un processus long dans lequel l'objectif visé est le développement local. En effet, Ntyame revient sur les différents atouts géographiques, humains, et les circonstances historiques ayant favorisé le processus de la décentralisation dans la commune de Sangmélima de 1996 à 2017. Dès lors, on peut comprendre que le processus de la décentralisation au Cameroun en général, est une initiative qui s'apparente aux prescriptions onusiennes qui proposaient aux puissances tutélaires en Afrique, d'accompagner le peuple vers son autonomie. La décentralisation selon Ntyame, devient une base pour le développement local.

Akono Mendomo¹⁸ parle de la décentralisation dans son mémoire de master, il s'occupe surtout de la question de la coopération et de son bien-fondé entre les communes du pays et d'ailleurs. Il prend à titre illustratif le cas de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF). Il n'y fait par ailleurs pas allusion à une coopération Cameroun-camerounaise, ce qui aurait aussi pu nous être d'un grand intérêt.

E. Edou¹⁹ traite de l'évolution de la décentralisation. Il articule son exposé autour de quelques points qui nous ont intéressés ; il s'agit de la décentralisation pendant la période coloniale et la période qui l'a suivie. Il passe par les objectifs, les enjeux, les acteurs, puis présente les réformes, les difficultés et quelques stratégies. Mais les précisions sur le mode de communication entre les Communes et l'État ne sont pas très indicatives.

P. Oloumane²⁰ oriente son mémoire de master vers l'histoire de Sangmélima, elle s'appuie surtout sur une grande figure au nom de Charles Elle Mboutou. L'auteure montre les apports de ce dernier dans le processus de décentralisation et de création de la commune Sangmélima. En effet, il revient sur le fait que certaines personnes sont à la base du développement local. C'est ainsi qu'il a mis en relief les apports de Charles Elle Mboutou dans le processus du

¹⁷ D. C. Ntyame, "Décentralisation et développement local au Cameroun ; Le cas de la commune de Sangmélima, 1996-2017", Mémoire de Master 2 en Histoire, Université de Yaoundé, 2019.

¹⁸ D. Akono Mendomo, "Coopération décentralisée et objectifs du millénaire pour le développement : Enjeux et perspectives dans l'espace francophone subsaharien", Thèse de Doctorat en droit et Sciences politiques, Université de Reims, 2012, 312p.

¹⁹ E. Edou, "Mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun : problèmes, défis et stratégies", exposé Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Chargé des Collectivités, 2009.

²⁰ P. Oloumane, "Charles Elle Mboutou, premier maire de la commune de plein Exercice de Sangmélima l'homme et l'œuvre, 1924-1970", Maîtrise d'Histoire des Relations internationales, Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines, 2005.

développement local de sa commune. On comprend de ce fait que le développement communal est aussi dépendant des dirigeants, étant donné que l'homme laisse ses marques sur la commune et la communauté.

A. Ngong²¹ écrit un mémoire qui a pour objet de relever le rôle majeur qu'ont les collectivités territoriales dans le processus de redynamisation du sport camerounais. Nous y avons trouvé l'approche définitionnelle de la décentralisation, les formes, les objectifs et les enjeux. Il insiste sur la nécessité de la mise en place des activités ludiques dans le but de promouvoir la solidarité et le vivre-ensemble.

L. Ngonon Tsimi²² retrace l'histoire de la décentralisation au Cameroun en essayant de faire une sorte de comparaison avec celle française, il montre dans quelle mesure une CTD peut être assez autonome et comment le Cameroun a fondé sa décentralisation sur le modèle français. Nous avons aisément trouvé notre compte sur les données de l'histoire de la décentralisation au Cameroun.

Y.-F. Pegui²³ s'intéresse dans son mémoire de master, à l'état des lieux de la Commune Urbaine d'Arrondissement de Yaoundé 2. Il nous apporte une grande aide en ce qui concerne les acteurs et les principes de la décentralisation au Cameroun, malheureusement les informations que nous avons trouvées n'étaient pas assez détaillées. Il pense par la suite que la décentralisation dans la commune de Yaoundé 2 est un processus encore embryonnaire. Ce faisant, l'auteur ne manque pas de proposer des ébauches de solutions pouvant aider à parfaire la décentralisation et le développement local de cette circonscription administrative.

L. Mohaman²⁴ fait un exposé sur les missions du Fond Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM). Dans son exposé, nous trouvons les informations nécessaires sur l'histoire et les principaux rôles du FEICOM face aux Communes. Ainsi, on comprend que le FEICOM a accordé des aides conséquentes aux communes camerounaises depuis sa création. De plus, cette institution a mis en place un système de financement des

²¹ O. A. Ngong. "L'action des collectivités territoriales décentralisées dans le développement du sport au Cameroun.", Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive, Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé (INJS), 2011.

²² L. Ngonon Tsimi, "L'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées exemple du Cameroun", Thèse de Doctorat en droit, Université Paris-Est, 2010

²³ Y.-F. pegui, "Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun. Cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé2", Master 2, Université de Yaoundé II, Recherche en Sciences Economiques, option économie du territoire, de l'environnement et de la décentralisation, 2012.

²⁴L. Mouhaman, "Exposé sur les missions du FEICOM", Séminaire InvestElect, Douala, du 07 au 08 Juin 2014.

projets de développement local des unités territoriales décentralisées. Il n'est cependant pas osé de dire que les informations sont aussi intéressantes que brèves.

Abomo Mendoula Louis-Phillip²⁵ met en exergue les enjeux de la coopération entre le Cameroun et le PNUD dès les années 1970 et les retombées de cette coopération sur le développement du Cameroun. D'abord, l'auteur revient sur les fondements de l'organe onusien avant de montrer le lien qui existe entre ces fondements et la situation précaire du Pays. C'est face au constat du sous-développement, de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, etc. que l'acteur international prends la résolution d'intervenir, sur la base des accords de siège initialement signés. De ce fait, les domaines d'intervention sont nombreux et variés. Ainsi, le PNUD œuvre non seulement pour le développement politique et culturel, mais prône aussi la culture de la paix ; lutte contre l'extrémisme violent, encourage des projets économiques nationaux et locaux, finance ou cofinance des projets de développement socio-économiques, etc. dès lors, une évaluation assez mitigée des interventions de cette organisation a pu être dégagée.

Tchounda²⁶ revient sur les mécanismes de planification communale comme outils de développement local dans les communes de Kong-Zem et de Foumbot. Pour lui, les mécanismes de management du développement local dans ces deux communes présentent des similitudes et des différences à de nombreux égards. La décentralisation représente cependant un moyen par lequel les différentes communes administrent leur territoire. L'auteur ne manque pas de relever cependant les limites que rencontrent les actions menées dans ces communes pour contribuer au développement local. Ce faisant, il apporte quelques propositions afin d'améliorer le processus de parfaire le développement local de ces communes qui ne cessent de s'agrandir.

Karl Blanchet²⁷ estime que la participation des populations à tous les niveaux du cycle d'un projet est une démarche nécessaire aujourd'hui pour un succès du travail social de développement. Les démarches participatives n'en sont qu'à leur début, avec encore quelques

²⁵ L.-P. Abomo Mendoula, "La coopération entre le Cameroun et le PNUD (1972-2012)", Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, 2021, 121p.

²⁶ A. E. Tchounda, "Planification du développement communal comme outil de développement local. Cas des communes de Nkong-Zem et de Foumbot dans la province de l'Ouest-Cameroun", Mémoire de Maîtrise professionnelle en Management des projets, IPD-AC, 2007.

²⁷ K. Blanchet, "Le développement participatif, entre souhaits et réalité", France, *Erès*, Revue internationale des sciences sociales, 2001, no. 170, vol. IV, pp. 697-702.

obstacles. Mais un effort est notable de la part des bailleurs de fonds, qui tentent d'assouplir leurs procédures de financement. Il est indéniable que désormais, chez tous les acteurs du développement comme le PNUD, la priorité reste le renforcement des capacités de structures locales, comme les groupements et les associations qui se créent partout dans le pays, à l'exemple du Cameroun.

G. Babagnak²⁸ revisite le concept philosophique de développement décentralisé, lequel s'appuie sur une économie participative de type capitalisme coopératif. Il indique dans son ouvrage, l'ultime prix à payer pour un développement endogène du Cameroun. Il y questionne les causes fondamentales de son sous-développement que sont selon lui, les séquelles de la crise économique mondiale de ces 20 dernières années, les inégalités structurelles, l'absence d'opportunités de développement à partir du potentiel existant, la mal gouvernance.... Les solutions qu'il préconise sont étayées par un ensemble de prédispositions, de valeurs éthiques, et morales telles que : la coopération ; le partage des efforts, des risques, et des bénéfices engendrés.

François Perroux²⁹ analyse le paradoxe majeur de notre époque ; c'est-à-dire le désir de progrès et la méfiance de ses conséquences. L'auteur soutient que l'approche de la question du développement peut être la clé pour comprendre à la fois le présent et ce que l'avenir nous réserve, représentant un modèle qui cherchera à façonner le potentiel de l'homme pour ses conceptions. En analysant les idées et les théories proposées par l'approche économique, l'auteur vise à clarifier à la fois le sens et l'orientation de la recherche en développement. Une économie scientifique, orientée et des stratégies efficaces qui doivent être les deux composantes d'un même élan nécessaire pour dépasser le paradoxe périlleux de notre époque. Cette analyse, nous intéresse dans la mesure où nous cherchons à mettre en lumière les stratégies efficaces que devrait mettre en exergue le Cameroun pour booster son développement.

Parlant du peuplement du Noun, Delaroziere³⁰ pense qu'il s'est effectué en cinq vagues successives de migrants bamiléké les Baleng furent les premiers, au début du XVIIIe siècle, à traverser le Noun, suivis par les Bandeng et Bapi, et, un peu plus tard par les Bafoussam.

²⁸ G. Bayagnak, *Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) au Cameroun, pour un développement de la gouvernance rapide et efficace*, L'Harmattan, Cameroun, 2013.

²⁹ F. Perroux, *Un nouveau concept de développement : Des principes de base*, Routledge, 1983, 224p

³⁰ R. Delaroziere, *Cette étude ne concerne que la subdivision de Bafoussam (actuellement département de la Mifi*, 1950, p. 89.

Baleng, chefferie-mère, fonda ensuite les chefferies de Bandjoun, Bakassa et Balengou. Un second groupe traversa le Noun à la hauteur de Bamendjing, contourna par le nord et l'ouest les Baleng, et fonda les chefferies de Bagam, Bansoa et Bangou. À son tour, la chefferie de Bangou fonda celle de Bazou.

De par ce recueil de textes en rapport avec la décentralisation en général et la décentralisation au Cameroun en particulier, il ressort que de nombreux auteurs se sont exprimés sur la question. Cependant, les travaux évoqués ne s'intéressent pas spécifiquement à la commune de Foumbot, d'où la nécessité de questionner l'effectivité de la décentralisation pour le développement local dans cette entité territoriale.

VI. PROBLEMATIQUE

L'État qui est au centre de l'administration ne parvient plus à assumer pleinement tout seul ses rôles de garant du développement et engage les la décentralisation comme alternative pour le développement local à Foumbot. Dès lors le problème que pose la présente étude est celui de l'importance ou de l'apport de la décentralisation dans le processus du développement au Cameroun en général et dans la commune de Foumbot en particulier. La question centrale qui émane de ce sujet est celle de savoir en quoi est ce que la décentralisation camerounaise a-t-elle contribué au processus de développement dans la commune de Foumbot ? De cette question principale découlent des questions secondaires qui permettent d'explorer les différents aspects de cette dernière. De ce fait, nous nous sommes posé les questions suivantes : quels sont les principaux fondements de la décentralisation au Cameroun ? Qui sont les principaux acteurs engagés dans le processus de décentralisation et du développement dans la commune de Foumbot ? Et enfin, nous voulons savoir quel bilan peut-on ressortir de l'application de la décentralisation dans le développement de la commune de Foumbot ?

Les questions ou préoccupations de notre étude ayants été clairement définies, il est important de fixer la démarche méthodologique qui a conduit notre investigation.

VII. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

La méthodologie utilisée dans le cadre d'un travail est un diptyque qui fait intervenir à la fois les moyens et méthodes de collecte de données d'une part, et les procédés de traitement ou d'analyse de ces données d'autre part.

La collecte des données se résume au recensement et au recueillement de toutes les informations susceptibles d'aider un chercheur dans l'atteinte de ses objectifs de recherche. De ce fait, la méthodologie de tout travail qui se veut qualitative du fait de la sélection des sources et des personnes ressources, tourne autour d'axes principaux à savoir les enquêtes orales (individuelles et/ou groupées), d'enquêtes de terrain et même de fouilles documentaires. Pour se faire, nous avons opté pour la rencontre avec des populations afin d'avoir une idée générale de leurs impressions par rapport à la question de notre étude. Nous sommes également allés dans les ministères et services déconcentrés tels que le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINAT) et ses différents services déconcentrés à Fouban, Foubot et à Yaoundé ; au Ministère de l'Enseignement Supérieur. Nous avons échangé avec quelques praticiens et praticiennes de la décentralisation, des agents communaux et des services déconcentrés (préfecture, sous-préfecture) à Foubot, des historiens spécialistes de la décentralisation.

Cet ensemble de sources d'informations nous a permis de recueillir le maximum de données qui ont été indispensables pour la réalisation de ce mémoire. Une fois que les données ont été collectées, elles sont passées par une sélection rigoureuse. Nous avons analysé et passé au crible de la sélection, les données recueillies sur le terrain. Leur confrontation nous a permis de ressortir les données nécessaires à l'élaboration de notre mémoire. L'écriture d'une histoire de façon complète ne saurait se faire qu'avec les sources écrites. La diversification des sources nous a donc permis de mieux appréhender la question de notre recherche. Les données une fois collectées et traitées nécessitent autant que l'étude en elle-même, d'être analysées et appréhendées sous divers points de vue et courants de pensée. Mais seulement, comme toute investigation de terrain, la présente étude a rencontré quelques difficultés lors de sa réalisation.

VIII. DIFFICULTES RENCONTREES

Le présent travail s'est réalisé dans un contexte difficile. Ainsi, le premier obstacle que nous avons rencontré se situe au niveau de l'obtention des diverses autorisations de structures publiques afin d'exploiter les ressources communales comme celles du FEICOM.

L'autre obstacle que nous avons rencontré durant nos recherches est l'absence d'archives structurées à Foubot, des coupures intempestives d'électricités durant nos travaux sur le terrain et les lenteurs administratives pour obtenir l'accès aux centres d'archives, notamment au MINATD et au MINDEVEL.

L'autre difficulté qui nous a beaucoup marquée est d'ordre émotionnel. En effet, ayant entamé notre travail de recherche, nous avons dû faire-face au décès de notre nourrisse. Cette situation nous a énormément perturbé et a ainsi ralenti l'élan pris dans la rédaction de notre mémoire.

IX. PLAN DE L'ETUDE

Le plan d'une étude constitue l'ossature du travail. En ce qui concerne l'organisation du présent mémoire, il est divisé en quatre parties ou chapitres et se présente comme suit :

Le chapitre liminaire intitulé "les fondements de la décentralisation au Cameroun", permet de ressortir un historique de la décentralisation au Cameroun. Elle table ainsi sur l'avènement de la décentralisation et des différents types de décentralisations rencontrées au Cameroun. En bref, ce chapitre ressort le processus de création et d'instauration de la décentralisation, en s'appuyant sur des fondements d'ordres économiques, sociaux, politiques et conventionnels, juridiques et historiques.

Le chapitre deux met en exergue les principaux acteurs aussi bien étatiques que non étatiques engagés dans le processus de décentralisation, leurs natures et leurs dynamiques.

Quant au troisième Chapitre, Il revient sur les différentes réalisations opérées dans la commune de Foubot suivants les différents domaines auxquels elles ont été assignées. Il ressort aussi bien les réalisations socioéconomiques qu'infrastructurelles.

Le quatrième et dernier chapitre ressort le bilan des politiques de décentralisation dans le sens du développement local et national, un bilan qui s'avère cependant très mitigé. Il insiste également sur les nouvelles orientations à donner au processus de décentralisation pour un développement efficace.

CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN

La problématique du développement local au Cameroun ne date pas d'hier. En effet, ce phénomène de transfert des compétences entre les entités nationales et locales a changé la configuration administrative qui régnait au Cameroun dès le départ. La décentralisation au Cameroun constitue certes un "axe fondamental de la promotion du développement (...) au niveau local"³¹, et pour mieux la comprendre il est nécessaire de remonter à ses origines, ses fondements sur le territoire camerounais. C'est dans ce sens que ce chapitre propose de retracer les fondements majeurs de la décentralisation au Cameroun en général, tant sur le plan historique, conventionnel, historico juridique et économique.

I. LES FONDEMENTS HISTORIQUES ET CONJONCTURELS DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN

La décentralisation puise ses racines aussi bien dans des fondements historiques que juridiques et conventionnels.

A. Les fondements historiques

La question du développement local au Cameroun arrive avec le concept de collectivités territoriales décentralisées. Ces unités territoriales indépendantes (ou du moins en partie) sous l'emprise du gouvernement central, servaient de relais à la puissance tutélaire à l'époque du mandat et de la tutelle. Cette manière d'administrer est perceptible à travers l'opposition des deux systèmes coloniaux les plus importants de cette époque à savoir le système d'administration direct "direct rule" dans les colonies françaises, et le système d'administration indirect "indirect rule" pour ce qui était des territoires anglais. D'un autre côté, la décentralisation a survécu même après la colonisation sous de nouvelles formes, cependant

³¹ Cf. la Loi numéro 2004/017 du 28 Juillet 2004 portant renforcement des Communautés territoriales décentralisées au Cameroun.

similaires aux premières ; on parle d'une survivance postcoloniale des systèmes d'administration coloniaux depuis 1960.

1. Le contexte colonial de la décentralisation

Le contexte colonial de la décentralisation au Cameroun prend appui sur les grands systèmes d'administration de l'époque à savoir le système direct et indirect.

a) *Le Direct Rule* ou système d'administration français

C'est un système d'administration dans lequel le pouvoir reste concentré entre les mains des dirigeants (colons). Le peuple n'est pas acteur de son devenir et ne peut décider de la marche de son développement. Il subit les politiques ou dictats imposés par ses administrateurs et n'a aucune possibilité "légale" de revendiquer. Le système d'administration direct était le plus observé en Afrique à travers l'application du "Code de l'indigénat". Dans ce système, il n'existait aucun service déconcentré et encore moins des communes jusqu'avant les années 1941. L'administration coloniale française du Cameroun prend appui sur des modèles de gestion qui font intervenir de nouvelles entités dans le but de mieux contrôler et de mieux diriger le territoire. Le processus de décentralisation au Cameroun devient de ce fait, un élément de l'histoire étant donné qu'il naît de concept lui aussi historique. En effet, depuis la fin de la première guerre mondiale, lorsque le Cameroun quitte des mains de l'Allemagne pour être confié à la France et à la Grande Bretagne, le processus de décentralisation est directement mis en place, selon les directives de l'organisation des Nations Unies. Il faut dire que le Cameroun n'est pas le seul territoire sous-tutelle ou colonial dans lequel l'expérience de la décentralisation a été amorcé. Cependant, il faut comprendre que depuis le début de la seconde guerre mondiale, le processus avait été évoqué dans les débats internationaux (inter-occidentaux) sur la décolonisation.

Le Cameroun oriental, en prenant appui sur les politiques engagées dans la partie occidentale avec l'arrêté du 25 Juin 1941 qui jette les bases d'une expérience communale³². C'est cette expérience qui a progressivement conduit à l'instauration des communes mixtes rurales (CMR) au Cameroun dès 1952 à travers l'arrêté du 21 Août 1955 portant "création des

³² D. C. Ntyame, "Décentralisation et développement local au Cameroun : Le cas de la commune de Sangmélina, 1996-2017", Mémoire de Master2 en Histoire, Université de Yaoundé1, 2019, p. 18.

communes de plein et de moyen exercice au Cameroun’’³³. En effet, l’expérience d’autonomisation est lancée de cette manière au Cameroun comme dans la plupart des colonies. C’est dans cette logique qu’on peut lire une certaine évolution de la municipalité au Cameroun. Ce processus se matérialise à travers la création des premières communes au Cameroun. Ces communes se voient ainsi léguées une portion du pouvoir administratif, de telle manière qu’elles apprennent à s’auto-administrer. Il faut dire que cette initiative mise en place par l’ONU au Cameroun depuis 1941 vient chambouler la conception du système d’administration directe utilisé par la France. Ce système devient rapidement une administration structurée dans laquelle le gouvernement français est certes représenté par des autorités qui supervisent le processus d’émancipation, mais la vie politique et l’organisation du pays deviennent progressivement l’apanage des autorités locales. Ce système est cependant plus explicite dans le cadre du système d’administration indirect appliqué dans la partie britannique du Cameroun.

Cette lecture est visible à travers le tableau suivant :

Tableau 1 : Évolution du processus d’autonomisation des territoires camerounais depuis 1941

Évolution	Textes réglementaires		Organes		Exécutifs
1941	Arrêté de 25 Juin 1941		Création des communes mixtes de Douala et Yaoundé		Administrateurs-Maires
			Commission municipale		-04 Notables français 02 Notables autochtones nommés par le gouverneur
1952	Arrêté du 21 1952	Août	Communes Rurales	Mixtes	
1955	Loi française numéro 55-1489 du 18 Novembre 1955		Communes de plein Exercice		Le Maire et ses adjoints sont élus au sein d’un conseil municipal
			Communes de Moyen exercice		Le Maire et ses adjoints sont nommés

Source : Ngono Tsimi, “L’autonomie administrative”, p. 32.

³³ L. Ngono Tsimi, “L’autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées : exemple du Cameroun”, Thèse de Doctorat en Droit, Université de Paris-Est, 2010, p. 33.

Non loin de ce système d'administration directe qui ne s'est cependant assoupli avec le temps et les circonstances, il y avait également un autre système de gestion territorial durant la période coloniale au Cameroun : il s'agit du système d'administration indirect ou "Indirect rule" utilisé au Cameroun par la grande Bretagne.

b) *L'Indirect Rule* ou système d'administration britannique

C'est un système qui prend directement en compte les locaux dans les processus d'administration ou de gestion territoriale. Ce système laissa le soin aux populations locales de s'autogérer sous le contrôle cependant d'un gouverneur. Au Cameroun anglais par exemple, l'un des gouverneurs anglais qui a brillé par son caractère d'intermédiaire et de relais entre l'administration locale et le service central en Angleterre était Lord Frederick Tugard³⁴, un ancien gouverneur. On se rend compte que dans ce système d'administration territoriale, des cellules d'auto administration ont été créées afin d'accompagner le processus d'émancipation et d'autonomisation du territoire. En 1922 par exemple, des collèges locaux d'administration ont été mis en place. Ces collèges rendaient compte directement au gouverneur et portaient l'appellation de "native courts"³⁵ créées à cet égard, ou encore des tribunaux locaux (partiellement) indépendants du pouvoir colonial.

Au niveau économique et financier on se rend également compte que les locaux commencent à acquérir un peu de pouvoir. Des trésoriers locaux sont nommés (native treasuries³⁶), ainsi qu'un conseil de notables (native authorities) qui servent de conseillers et de députés auprès du peuple. Ces conseillers sont cependant choisis par l'autorité locale. On voit ici comment les décisions commencent déjà à être prises par les locaux eux-mêmes.

Non loin de ces fondements historiques qui remontent à l'époque coloniale camerounaise, il est à noter également que la décentralisation telle que nous la connaissons aujourd'hui au Cameroun est le fruit d'autres éléments qui ont surgit aux lendemains des indépendances. Bref, il s'agit des circonstances particulières offertes par la proclamation des indépendances au Cameroun, introduisant de ce fait l'organe étatique camerounais dans le processus de décentralisation.

³⁴ Ngono Tsimi, "L'autonomie administrative", p. 54.

³⁵ E. Edou, "Mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun : problèmes, défis et stratégies", Exposé donné à l'AG du MINATD à Yaoundé, 2009, p. 2.

³⁶ *Ibid.*

2. Les indépendances comme une décentralisation nationale en soi au Cameroun

Les années 1960 et 1961 ont marqué l'autonomie politique et économique des deux Cameroun postindépendances. En effet, acquérir l'indépendance pour le territoire camerounais revenait à diriger lui-même ses politiques et donc son calendrier de développement. Les indépendances viennent donner au Cameroun une autonomie totale à travers la déclaration d'indépendance de 1960 prévu par l'organisation des Nations Unies (ONU) pour la partie francophone, et en Octobre 1961 pour le Cameroun anglophone.

L'acte d'indépendance stipule que le pays est libre par le biais de son gouvernement, de mener ses propres politiques et de concourir lui-même à son développement par les voies et moyens qu'il a choisis. Ce faisant, le Cameroun adopta sous les règnes d'André Marie Mbida et d'Amadou Ahidjo, des politiques qui visaient à se départir des anciennes puissances tutélaires. Le simple fait de prendre en main sa gestion propre décentralise le Cameroun des services centraux de Paris et de Londres. Une forme de décentralisation tacite qui a été étouffée par les velléités indépendantistes. Dès lors, on peut comprendre que l'acquisition des indépendances en elle-même représente une forme de séparation de l'administration locale camerounaise d'avec le pouvoir central français et anglais.

On retient également que la constitution du 18 janvier 1996 qui porte sur la révision de celle de 1972 est considérée comme le véritable tournant de la décentralisation au Cameroun. Elle prend aussi ses fondements dans la charte des Nations Unies, dans la charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples et toutes les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées. La région est de nouveau instituée. Faire désormais allusion aux collectivités territoriales décentralisées demandait à faire appel aussi bien aux communes qu'aux régions et non plus qu'aux communes uniquement. Tous les responsables sont élus y compris les maires des communes rurales³⁷ qui assistent à leurs premières élections le 21 janvier 1996.

Les fonds destinés à financer les communes dans le cadre de la promotion de leurs investissements ont été produits sur des bases de solidarité nationale. Des potentialités régionales et de l'équilibre interrégional sont mis en place à travers le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention intercommunale (FEICOM). L'État ne joue qu'un seul rôle ici,

³⁷ Cf. La Loi no2004/017, article 10.

celui d'assurer la tutelle sur les collectivités territoriales décentralisées³⁸ tout en veillant à ce que les projets ne mettent pas en péril les questions d'ordre national et/ou interrégional.

La décentralisation au Cameroun a une histoire et une évolution tardive, lente et longue. Cependant, l'administration du territoire de façon à donner aux populations le pouvoir de s'auto administrer prend appuis sur des fondements spécifiques.

B. Historique du territoire et fondements conjoncturels de la localité de Foumbot

La localité de Foumbot a éclos sur des bases et dans un contexte social caractérisé par de nombreux facteurs, aussi bien historiques, conjoncturels, que politiques.

1. Historique de la localité de Foumbot

La commune de Foumbot existe depuis le 27 Novembre 1952. En effet, sa création institutionnelle avait été abordée depuis cette période du fait de son niveau de développement quant aux activités socioéconomiques qui y étaient menées. Le 27 Septembre 1959, appuyé par la réforme fonctionnelle de 1960, la localité gagne en stabilité. Il faut dire également que, suite cette réforme, la localité de Foumbot est devenu un pôle de développement économique rurale. En effet, cette commune prend de nouvelles orientations récemment en 1996 avec la promulgation de la constitution camerounaise et dans la partie portant sur l'organisation territoriale du pays. Cette constitution donna le tandem quant aux différents déploiements et revendications d'un pouvoir local. Il est donc clair que la décentralisation dans la commune de Foumbot intervient sur la base du fait que les populations revendiquent déjà (et c'est pareil un peu partout au Cameroun) une plus large participation à la vie administrative nationale.³⁹ Pour eux, ils sauraient mieux gérer les problèmes qui sont les leurs si l'État leur accordait la possibilité de le faire. C'est aussi dans cette logique que s'inscrit l'idée de décentralisation au Cameroun en général et dans la commune de Foumbot en particulier.

Le territoire de Foumbot⁴⁰ ne date pas d'hier. En effet, ce territoire a fait partie du Royaume Bamoun⁴¹ pendant la période précoloniale. Bref tout comme les autres territoires de

³⁸ Le principe d'un maire élus adopté pour les communes rurales avec la loi du 12 Août 1992 mais n'est mis en pratique qu'à partir de 1996

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Nous distinguons dans ce travail le territoire de Foumbot qui est un espace géographique chargé d'histoire et de culture, à la commune de Foumbot qui est une unité administrative tout simplement.

⁴¹ C. Tardit, *Le Royaume Bamoun*, Paris, Armand Colin, 1984.

la région, l'histoire de Foubot est liée à l'expansion du Royaume Bamoun depuis la période précoloniale. Cependant parler de Foubot comme territoire à cette époque n'est pas très aisé. La zone de Foubot a été pendant longtemps sous l'emprise du royaume Bamoun construit par Ncharé. Cet ancêtre du peuple Bamoun a été celui qui a conquis le territoire et l'a laissé en héritage à la dynastie de Njoya. Cette dynastie quant à elle, a été stoppée dans sa lancée expansionniste par l'arrivée des européens. C'est dire que c'est avec l'arrivée des européens que les velléités expansionnistes des Bamoun ont réduit. C'est ainsi qu'après le processus de stabilisation des royaumes de l'Ouest-Cameroun en général, le pays Bamoun entame une organisation (réforme) structurelle plus solide et dont le mode de vie a beaucoup influencé sur les peuples voisins de la Zone, à l'instar de Foubot (qui restait cependant revendiquée par les peuples dits Bamilékés. C'est un peuple qui, au fil des années, a été sujet à des influences culturelles diverses et c'est la raison pour laquelle on n'y ressent pas fortement l'influence de l'Islam.

C'est dans cette mouvance qu'à la suite de la colonisation, des territoires administrés par des colons français et anglais font de Foubot une circonscription administrative qui dépend depuis la période allemande, de la cour royale de Fouban⁴². L'historique territoriale de Foubot nous révèle également que la zone était depuis la période précoloniale, sous l'emprise du sultanat de Fouban, qui s'y installèrent et se mêlèrent aux populations autochtones trouvées sur place et qui sont devenues minoritaires. Cependant, la libéralisation, la modernisation de la vie et la recherche de meilleures conditions de vies ont favorisé l'émergence dans ce territoire, de plusieurs souches de peuplement en dehors de son peuple d'origine qui avait été phagocyté par le royaume Bamoun⁴³.

Ainsi, on retrouve à Foubot une variété de peuples tous d'origines différentes. Cependant, comprenons que dans le département du Noun, l'histoire de la décentralisation ne saurait se ramener spécifiquement à la date de 1996. En effet on se rend compte au regard des témoignages recueillis que, ce peuple jadis sous la coupe du Royaume Bamoun comme toutes les autres communes environnantes, faisait partie du grand royaume Bamoun dont la capitale était Fouban⁴⁴. Cependant, les communes actuelles du département représentaient des

⁴² C. Tardit, *Le Royaume Bamoun...*, Paris, Armand Colin, 1984.

⁴³ République du Cameroun, Code général des collectivités territoriales décentralisées, Version révisée, MINAT, 2020, p. 35.

⁴⁴ Tardit, *Le Royaume Bamoun*, p. 209.

territoires vassaux que le sultan dirigeait à travers des représentants ou des chefs asservis. La décentralisation à Fombot n'est donc plus seulement une affaire des années 1996, mais plus encore une question plus profonde qui remonte à des temps historiques plus anciens. Bref, l'histoire de la commune de Fombot est riche en ceci qu'elle permet de retracer celle de tout le département, mais également parce qu'elle joue un rôle indispensable dans la vie sociale et économique du Noun du fait de ses atouts naturels et de son potentiel humain et agroalimentaire.

La décentralisation dans la commune de Fombot n'est plus qu'une question d'histoire seulement. Elle se pose pour plusieurs autres raisons parmi lesquelles l'exercice du pouvoir de la prise en charge de soi. Les territoires du département du Noun sont retirés des procédures décisionnaires initiées à leur égard, les problèmes qui sont les leurs ne sont parfois pas ou peu compris par les autorités administratives centrales. Il est question de ce fait de penser des options qui prendraient en compte les choix des populations locales dans la prise des décisions qui les concernent. C'est aussi l'idée que nous véhiculons dans l'exercice du pouvoir décisionnaire local dans le processus de décentralisation au Cameroun en général et dans la commune de Fombot en particulier.

Le Cameroun ayant acquis désormais son indépendance, pose les bases de la décentralisation en son sein de façon légitime. On parle alors de bases juridiques et conventionnelles de la décentralisation au Cameroun.

2. Les fondements conjoncturels de la décentralisation au Cameroun

Les fondements conjoncturels de la décentralisation au Cameroun revoient les différentes crises ou réalités sociales et sociétales qui ont marquées le processus d'émancipation et d'autonomisation du pays. Ces fondements conjoncturels découlent des différentes situations qu'a traversées la société camerounaise aux lendemains des indépendances.

On entend par conjoncture, un ensemble des situations qui caractérisent un élément ou un État (pour le cas échéant l'État du Cameroun). Il faut comprendre que la gestion concentrée ou centralisée du pouvoir au Cameroun ne permettait pas de fluidifier les activités sur tous les plans. Rappelons ici que dès les lendemains des indépendances au Cameroun, le pays est traversé par une succession de crises économiques dont celles de 1965 à 1990⁴⁵. "l'Etat du

⁴⁵ M. P. Djiopé, "Les politiques de protection de l'environnement et de la lutte contre la famine par les OING au Cameroun (1992-2012)", Mémoire de Master2 en Histoire des Relations Internationales, Université de Dschang, 2021, p. 48.

Cameroun n'arrive pas à juguler la crise qui se fait de plus en plus pressante"⁴⁶. Face à cette situation, il devient pressant, voir indispensable de trouver des alternatives de développement permettant de juguler la crise et de favoriser l'émancipation territoriale en tenant compte des réalités propres à chaque peuple, étant donné que le développement est aussi tributaire aux réalités socioculturelles et territoriales. De ce fait, penser une politique de décloisonnement s'impose au Cameroun.

Le début des années 1990 est marqué par une crise encore plus palpable. L'inaccessibilité des services de base dans des zones reculées du Cameroun freine le développement sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, on constate que les populations migrent vers des zones enclavées où elles peuvent trouver le minimum d'offres de services étant donné que les capacités de l'Etat pendant cette période ne sont pas encore effectivement axées sur les projets d'aménagement délocalisés. Le Cameroun qui vient de fêter l'unité nationale et qui voit un nouveau gouvernement central à sa tête à la suite des élections de 1982 qui placent Paul Biya à la tête de l'Etat, réoriente ses politiques administratives.

La conjoncture du moment pousse l'État à penser un cadre juridico conventionnel qui encadre le processus de décentralisation et de développement local au Cameroun.

II. LES FONDEMENTS JURIDIQUES ET CONVENTIONNELS DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN

La décentralisation constitue l'axe fondamental de la promotion du développement, la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local⁴⁷. On peut donc aussi observer les fondements de la décentralisation au Cameroun sur le plan juridique et conventionnel.

A. Fondements juridiques de la décentralisation au Cameroun

Une pléthore de lois et de décrets encadre la question de la décentralisation au Cameroun. Ces Lois et décrets concernent aussi bien des déclarations internationales que nationales. Parmi ces règlements de la décentralisation, on peut énumérer quelques-uns dont :

- la loi numéro 87/23 du 05 Décembre 1974 qui décrit le processus d'organisation des communes et les modifications y afférentes ;

⁴⁶ M. P. Djiopé, "Les politiques de protection...", p. 48.

³⁶ Cf. LaLoiNo2004/017, article 2, Alinéa 2

- la loi numéro 87/015 du 15 Juillet 1987 portant création des communautés urbaines au Cameroun ; on observe là une évolution intrinsèque aux communes, bref une autre forme qui est plus sophistiquée ;
- la loi numéro 92/002 du 14 Août 1992 qui fixe les conditions dans lesquelles sont élus les conseillers municipaux et tous autres représentants du peuple au niveau des CTD ;
- la constitution du 18 Janvier 1996 portant révision de celle du 02 Juin 1972 ;
- la Loi 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation (au Cameroun) ;
- la Loi 2004/018 du 22 Juillet 2004 portant application des règles communales ;
- la Loi 2004/018 du 22 Juillet 2004 portant application des règles au niveau régional ;
- la Loi 2006/010 du 29 Décembre modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi 92/002 du 14 Août 1992 ;
- le décret numéro 2008/0752/PM du Premier Ministère portant sur des précisions de certaines modalités d'organisation et fonctionnement de certains organes délibérants et exécutifs communaux ;
- le décret numéro 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative des communes au Cameroun ;
- Le décret du 02 Mars 2018 portant création du MINDEVEL.

Ce sont ces décrets et lois qui fondent la manière avec laquelle est disposé et organisé l'organe communal au Cameroun. En réalité, on se rend compte que ces Lois et décrets mis en place par l'État du Cameroun accompagnent le processus de décentralisation et de déconcentration de l'administration en général.

Pour parfaire ce processus de décentralisation ou d'autonomisation des CTD engagé au Cameroun, l'État a pensé à des Lois budgétaires qui procurent aux CTD les moyens d'assurer la décentralisation et le développement local. C'est ainsi qu'ont été mises sur pied les Lois et décrets suivants :

- le décret numéro 2009/011 du 10 Juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun ;
- le décret numéro 2009/248 du 5 Août 2009 portant sur les modalités d'évaluation de la répartition de la dotation générale de la décentralisation ;
- la Loi numéro 2009/019 du 15 Décembre 2009 qui porte sur le régime fiscal des CTD au Cameroun.

On se rend de ce fait compte qu'au plan juridique et conventionnel, plusieurs lois et décrets fondent et orientent la décentralisation au Cameroun. Cette orientation de la décentralisation nous vient de la loi du 22 juillet 2004⁴⁸ et montre déjà avec clarté le rôle de décentralisation et en même temps énonce le rapport flagrant qu'il y'a entre décentralisation et développement local. Jean Christophe Deberre ajoute à cela que :

la décentralisation implique un partage du pouvoir, des ressources et des responsabilités et doit permettre de rapprocher géographiquement les prises de décision des populations. Dans ce contexte, le rôle de l'acteur public évolue. Ce type de posture exigeant d'être d'abord à l'écoute des initiatives, des attentes, des projets, demande corollairement à renoncer à une forme d'action politique qui impose par le haut pour que la notion d'intérêt général s'installe au centre de l'action locale, l'élu doit apporter la garantie d'une telle méthode.⁴⁹

Faut-il encore pour une meilleure compréhension montrer dans un premier temps son processus évolutif au Cameroun et ensuite son aspect juridique afin d'être actualisé. Les clauses juridiques qui fondent la décentralisation au Cameroun sont récentes dans plusieurs documents confectionnés pour la circonstance.

Pour parfaire cette législation territoriale au Cameroun, certaines conventions ont été ratifiées. Ces conventions et lois organisent la décentralisation suivant des textes internationaux reconnus au-delà des frontières camerounaises.

B. Les fondements structurels de la décentralisation au Cameroun

Au Cameroun, plusieurs textes internationaux régissent la décentralisation. En effet, la question de l'autonomie au sens conventionnel naît de l'assise de la SDN et de l'ONU en rapport avec l'accompagnement progressif des peuples colonisés vers l'autonomie. La

⁴⁸ Cf. La Loi no2004/017, article 2, Alinéa 2.

⁴⁹ République du Cameroun, Code général des collectivités territoriales décentralisées, Version révisée, MINAT, 2020, p. 35.

décentralisation au Cameroun prend appui aussi sur des éléments structurels palpables. En effet, l'application de la décentralisation au Cameroun a besoin de structures immobilières et logistiques, d'une organisation bien pensée. C'est dans cette logique qu'a été mise sur pied une palette d'organes de décentralisation au Cameroun. Parmi ces organes on peut prendre pour exemple les ministères spécialisés comme :

- le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD) ;
- les Préfectures ;
- les Sous-préfectures ;
- les Mairies et ;
- les blocs administratifs/ quartiers, secteurs.

Tous ces éléments font partie intégrante des structures qui façonnent la décentralisation au Cameroun. À côté de ces fondements structurels, on a pu relever d'autres fondements de la décentralisation au Cameroun. Ces fondements sont d'ordres économiques et territoriaux.

C. Les fondements économiques, territoriaux, lucratifs et organisation de la décentralisation au Cameroun

La décentralisation pour être effective, prend aussi appui sur des éléments économiques et territoriaux.

1. Fondements économiques de la décentralisation

Au plan économique, pour parler de décentralisation au Cameroun il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Parmi ces conditions on peut citer :

- l'aptitude des territoires à acquérir leur autonomie ;
- une politique territoriale bien définie, c'est-à-dire avoir un plan d'organisation du territoire élaboré ;
- des fonds et financements pour permettre ou faciliter l'application des projets de développement dans les entités territoriales décentralisées une fois créées ;

En réalité il est question de présenter les buts visés par la décentralisation au plan économique et territoriale.

Également au plan territorial il faut noter que la décentralisation au Cameroun vise l'organisation du territoire tout simplement. Pour ce qui est du volet économique, il ressort que la décentralisation prend appui sur des objectifs ou buts plus larges. C'est dire que la décentralisation au Cameroun cherche à atteindre par exemple :

- la promotion des activités de productions agricoles et pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal ;
- la mise en valeur des sites touristiques afin de renchérir les caisses des CTD pour gonfler leur budget annuel de développement tels que la construction, l'équipement la gestion et l'entretien des marchés ruraux et urbains, des routes et gares routières dans sa circonscription communale ;
- l'encadrement des activités commerciales et des lieux publics ;
- l'appui des micro-projets à revenus et aux emplois locaux ;
- l'exploration des ressources minérales non concessibles.⁵⁰

En réalité, les bases économiques de la décentralisation au Cameroun se résultent à donner aux collectivités territoriales décentralisées (CTD), le monopole sur la gestion des activités et des ressources en son sein. Les bases de la décentralisation au niveau économique inclus aussi la nécessité des fonds pour le développement local. C'est dans ce cas de figure que la présence de l'État central et de bailleurs de fonds est fortement appréciée.

Les bases économiques sur lesquelles s'appuie la décentralisation au Cameroun sont certes nombreuses, mais ce processus a également besoin de bases territoriales solides et d'activités attrayantes pour favoriser son autonomie effective.

2. Fondements territoriaux et compétences transférées aux communes du Cameroun

Quand on parle des fondements territoriaux de la décentralisation, on fait référence au territoire et à ses atouts. Les CDT prennent également appui sur des clauses territoriales matérielles. En effet pour parler de décentralisation on a besoin au préalable d'un territoire. En

⁵⁰ République du Cameroun, Code général des, p. 35.

effet, si on parle de décentralisation d'un territoire c'est par rapport à un autre qui lui est "incontournable". C'est dans cette logique territoriale que "la décentralisation se dessine comme étant l'autonomisation des terres périphériques par rapport à un autre qui leur est central, incontournable"⁵¹.

Toujours dans cet ordre d'idées il ressort que pour qu'il y ait décentralisation, il faille au préalable qu'il ait un territoire à partir du pouvoir central en lui léguant des pouvoirs qui puissent l'aider à s'auto administrer. La décentralisation au Cameroun nécessite la mise en place d'"entités territoriales réceptacles"⁵². Ainsi donc, le territoire est indispensable dans le processus de création des CTD, et même il peut influencer sur la qualité de ces CTD.

Les fondements territoriaux sont ceux qui se ramènent à l'espace territorial camerounais. L'État du Cameroun perçoit désormais une vision plus claire de la décentralisation à travers une sorte de libéralisation et d'encouragements des rapports entre les différentes entités territoriales décentralisées. La vision du développement de l'État camerounais est encadrée par l'idée de rendre accessible les services de base offerts par l'État, à tout le monde dans toute la mesure du possible. En effet, au regard de la précarité qui règne dans les régions reculées et engorgées du Cameroun, l'État central se trouve dans l'incapacité d'agir promptement et efficacement pour aider ses populations. C'est fort de ce constat que de nouvelles politiques admiratives ont été élaborées.

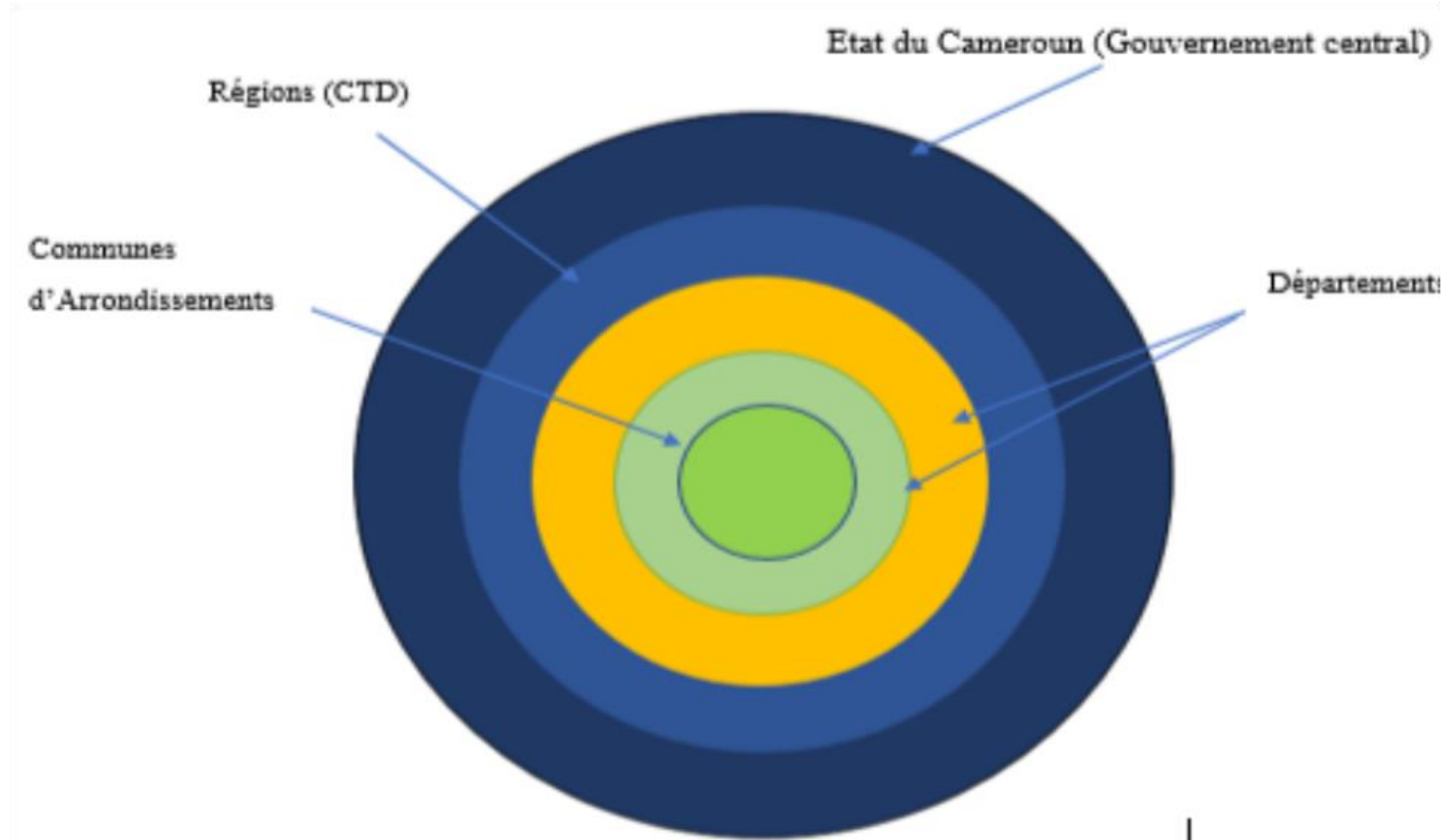
Aux rangs de ces nouvelles politiques de gestion du territoire figure la décentralisation. Le début des années 1990 qui est marqué par la croissance démographique au Cameroun et l'accroissement en parallèle de la demande, a fait en sorte que le gouvernement se trouve obligé de multiplier ses services afin d'améliorer l'offre. Ce faisant, l'État prône les politiques de "développement participatif" qui veuille que les populations des différentes localités et Collectivités Territoriales Décentralisées soient les acteurs de leur propre développement⁴².

Il est logique de penser que plus le territoire à couvrir est vaste, plus la catégorie de la CTD évolue. C'est dans ce sens qu'on se rend compte que les communes sont encadrées par des sous-préfectures, qui elles-mêmes sont chapotées par des préfectures et elles par des régions. On peut observer cette échelle de valeur à travers le schéma suivant :

⁵¹ Entretien avec M. Founjikou, agent communal, Commune de Foubot, le 20. 06. 2022 à Foubot.

⁵² *Idem.*

Figure 1 : Configuration de la décentralisation et des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun



Source : Figuré réalisée par l'auteure sur la base des Données de terrain

La décentralisation territoriale au Cameroun comme laisse voir le schéma qui précède, est une structure bien définie dans laquelle chacune des entités occupe une place spécifique. Ces dernières ont le devoir de concourir à différents niveaux, au processus de décentralisation au Cameroun. Cette configuration de la décentralisation au Cameroun laisse donc voire clairement combien l'atout territorial est indispensable à l'implémentation du processus de décentralisation au Cameroun.

Prenant appui sur ces fondements suscités, l'État du Cameroun a dégagé clairement les objectifs que vise la décentralisation au Cameroun. Les objectifs visés par la décentralisation au Cameroun forment une vision qui oriente le processus de d'autonomisation et de développement multisectoriel auquel aspire le pays. Les différents acteurs exercent le pouvoir central à différents niveaux. On voit là une forme de "lutte pour l'exercice du pouvoir au niveau local avec intégration de la décentralisation"⁵³.

D. Visions ou enjeux, organisation et principes du processus de décentralisation au Cameroun

Les visions que propose la décentralisation au Cameroun prennent en compte une panoplie d'enjeux aussi bien politiques, économiques que socioculturels.

1. Les enjeux économiques et politiques

Le processus de décentralisation au point de vue économique vise l'amélioration des réalités quotidiennes des populations locales. En effet, la décentralisation compte par la mise en place de programmes variés, participer à la promotion de l'emploi et au processus de prise de décisions au Cameroun. On comprend par-là que la décentralisation qui vise une fluidification de l'offre et de l'accès aux biens et services fait en sorte que le développement local accompagne un plus large éventail de développement à l'échelle nationale.

Quant au politique, il ressort que le processus de décentralisation engagé au Cameroun a été fait dans le but de fluidifier le dialogue entre le politique et les populations locales en intégrant ces dernières dans les systèmes de prise de décisions importantes en rapport avec l'administration direct ou indirect de la commune.

⁵³ D. J., Zambo Zambo, et al., "Les relations de coopération entre les autorités traditionnelles, les pouvoirs étatiques (services de l'administration) et leurs représentants des communes et leurs implications sur les processus de décentralisation en cours", *ResearchGate*, Revue électronique, numéro 14, 2021, p. 1001.

En plus de cela, il revient encore que la décentralisation vise son but ultime qui est le transfert des compétences de l'État central à des entités déconcentrées afin de décloisonner les "tourbillons bureaucratiques" qui caractérisent l'administration camerounaise.

2. Les enjeux sociaux et structurels de la décentralisation

La décentralisation vise une mise en valeur des classes marginales de la société. En effet au Cameroun, on se rend de plus en plus compte que la décentralisation a adopté dans une certaine mesure les approches liées au genre afin de répondre efficacement à la demande. De plus, la décentralisation fait tomber "la suprématie absolue" de l'État pour mettre en vedette les spécificités socio culturelles des peuples du Cameroun. Dès lors on peut se rendre compte que la décentralisation vise non pas une désunion de l'État, mais une forme de vitrine qui amène chaque individu à embrasser la diversité nationale comme un gage de progrès.

La décentralisation est structurée au Cameroun selon un plan assez complexe. En effet, le processus de décentralisation au Cameroun prend en compte un certain nombre de paramètres qui incluent l'organisation territoriale. La décentralisation est structurée suivant une logique de partage ou de dissolution progressive du pouvoir entre les mains d'individus de plus en plus spécialisés, ce qui rend encore plus complexe le processus, mais également ce qui lui permet de poser des bases solides. La décentralisation se présente donc comme une administration territoriale qui fait usage d'un processus "d'accroissement important des partenaires"⁵⁴.

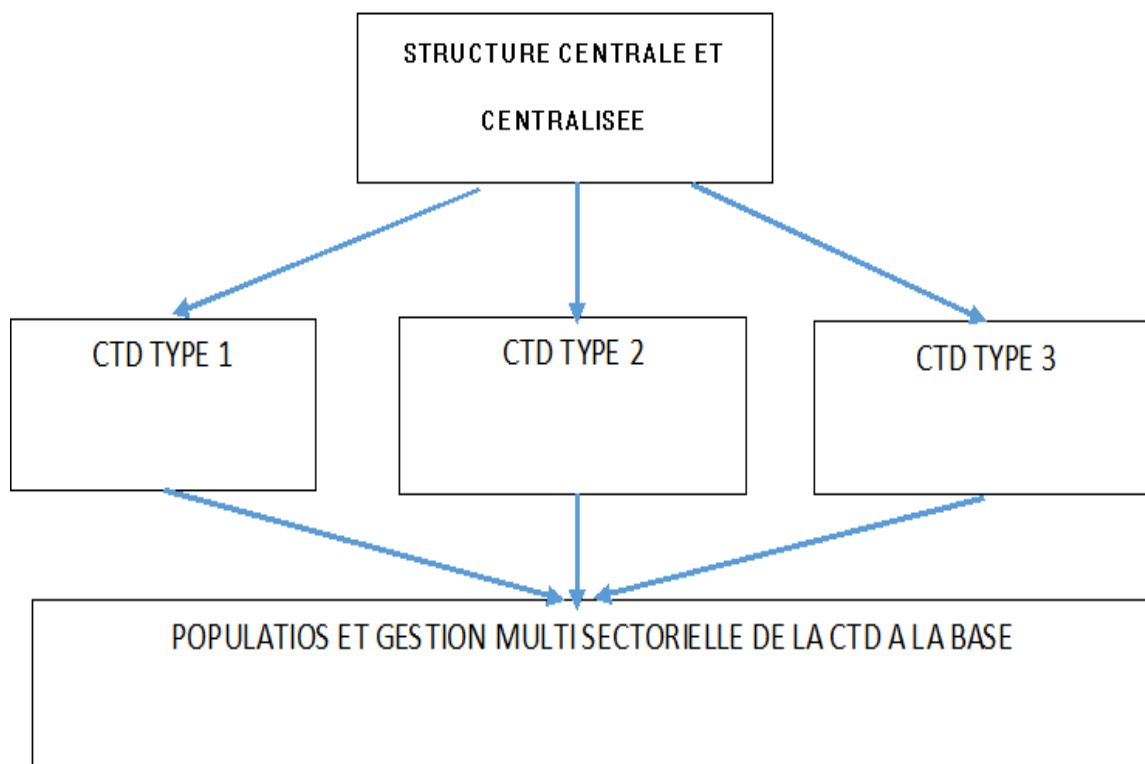
Bref, au fur et à mesure qu'on s'engage dans la décentralisation au Cameroun, on invite de ce fait différents acteurs dans le processus : c'est le principe du partenariat. L'organisation de la décentralisation au Cameroun fait dès lors intervenir un certain nombre d'acteurs qui jouent des rôles spécifiques à différents niveaux d'administration.

Organiser la décentralisation revient à la structurer, à lui donner une hiérarchisation qui prend en compte les différents paramètres du transfert des compétences administratives, économiques, politiques, territoriales aux différentes entités territoriales décentralisées. On conçoit ainsi que la décentralisation soit fondée sur la base de trois (03) piliers distincts. Le premier palier est celui de l'État, le deuxième est celui des Collectivités territoriales décentralisées (CTD), et le troisième palier renvoie aux populations elles-mêmes.

⁵⁴ Entretien avec M. Founjikou, agent communal, Commune de Foubot, le 20. 06. 2022 à Foubot.

Bref, la décentralisation qui s'organise autour des trois principaux acteurs au Cameroun, voire quatre dans une plus large mesure, définit une configuration qui lui donne une nature diversifiant et diversifié⁵⁵. Le schéma ci-dessous présente la structuration de la décentralisation au Cameroun.

Figure 2 : Structure de la décentralisation au Cameroun



Source : Confectionné par l'auteure sur la base des lectures et des données d'observation.

De façon plus claire, la décentralisation au Cameroun prend appuie sur des principes et des valeurs variées. Parmi ces principes, l'organisation n'est pas en reste.

L'analyse du schéma permet de comprendre que les enjeux structurels de la décentralisation au Cameroun portent non seulement sur l'ossature du processus, mais également sur les structures qui la composent. Pour qu'une telle structure organisationnelle puisse tenir, la décentralisation camerounaise doit user d'un certain nombre de stratagèmes. Le plus important est la mise en évidence des différents acteurs qui y interviennent avec leurs caractéristiques distinctes.

⁵⁵ Entretien avec M. Founjikou, agent communal, Commune de Foubot, le 20. 06. 2022 à Foubot.

III. LA LONGUE MARCHE VERS LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN

La décentralisation au Cameroun est consacrée par la constitution du 18 Janvier 1996. Elle est passé par une série de chevauchements qui ont investis la quasi-totalité des domaines de la vie des camerounais. L'avènement de la décentralisation au Cameroun se ramène à l'ère de la régionalisation⁵⁶, qui est fondamentalement une réforme politique étant donné qu'il est question de changer l'ordre établi par le régime d'Ahmadou Ahidjo. La décentralisation est donc loin d'être selon lui, une simple "une simple réforme administrative"⁵⁷, mais un système économique qui vise à induire une forme globale de l'État lui-même, voire de celle de toute la société camerounaise. Elle est donc "un acte révolutionnaire (...) qui ne peut que bouleverser notre vie politique"⁵⁸. Cela montre combien la constitution de 1996 que nous connaissons aujourd'hui a été largement inspirée de la politique de décentralisation française instituée en 1982, marquant ainsi une rupture d'avec la tradition centralisée du pouvoir qu'on a observé depuis les indépendances sous l'égide du Président Ahidjo.

Il ressort de cette logique que le principe de décentralisation au Cameroun naquit du contexte sanglant d'oppositions sociales entre les peuples du Cameroun depuis la période allemande avec l'hégémonie musulmane ou islamique (1884-1916), puis anglaise de 1916 à 1961 et française de 1916 à 1960. Cette configuration historique marque une saison de pauvreté et de sous-développement criard dans un pays en proie aux velléités séparatistes et à l'insécurité. Les droits accusateurs orientés vers le pouvoir en place ont également poussé les autorités et dont le Président de la République à penser des moyens d'impliquer les peuples revendicateurs dans la tâche ardue de l'administration et de la gestion territoriale. La conjoncture économique qui s'installe également au Cameroun dès les années 1965 et qui va s'étendre jusqu'au début des années 2000⁵⁹ interpelle de façon accusatoire le régime en place et ses "mauvaises politiques" de gestion du territoire malgré l'avènement de la décentralisation au Cameroun s'annonçait depuis 1982 avec l'avènement du régime Biya qui marque "une rupture avec la tradition centralisatrice observée depuis les indépendances"⁶⁰. En plaçant le

⁵⁶ J. C., Ako'o Akouafane, *La décentralisation administrative au Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 13.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Propos de Joseph Mboui, ancien Ministre Camerounais. In "La vespérale", Hors-série, Janvier 2003.

⁵⁹ M. P. Djiopé, "Les politiques de protection de l'environnement et de la lutte contre la famine par les OING au Cameroun (1992-2012)", Mémoire de Master 2 en Histoire des Relations Internationales, Université de Dschang, 2021, p. 33.

⁶⁰ Mboui, "La vespérale...", p.5.

curseur du début de l'institutionnalisation de la décentralisation à l'année 1996, celle ayant enregistré sa constitutionnalisation, les lois de 2004 (loi numéro 2004-17 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi numéro 2004-18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi numéro 2004-19 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions) et de 2009 (loi numéro 2009-011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées et loi numéro 2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale) peuvent être considérées comme l'Acte 1 de ce processus.

Le bilan de cet Acte 1 de la décentralisation, effectué dans le cadre des instances de suivi (Conseil National de la Décentralisation - CND), Comité Interministériel des Services Locaux-CISL et Comité National des Finances Publiques (CONAFIL) a mis en évidence de nombreuses insatisfactions liées au fonctionnement de la commune et au retard dans l'entrée en service des régions. Ce diagnostic a été confirmé par les premières Assises Générales de la Commune et le Grand Dialogue National, organisés respectivement en février et septembre-octobre 2019, rendant nécessaire l'avènement d'un Acte 2 de la décentralisation camerounaise, largement préfiguré par les recommandations de la Commission numéro 8 du Grand Dialogue National.

Plusieurs raisons justifient que l'on parle d'un Acte 2 de la décentralisation en référence à la loi numéro 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées. Les changements apportés à l'architecture de la décentralisation, d'une amplitude inédite, concernent aussi bien l'échelon communal déjà effectif, que les futures régions. Les réformes d'ampleur envisagées s'appliquent à des thématiques aussi variées que la question des droits et obligations de l' élu local, l'essence de la tutelle sur les collectivités territoriales décentralisées, la participation citoyenne ou le financement de la décentralisation.

Au niveau de la commune, le ravalement de la façade institutionnelle comporte des aspects emblématiques comme la disparition de la fonction de délégué du Gouvernement et l'avènement consécutif d'un maire de la ville élu à la tête de chacune des 14 communautés urbaines. Toute chose qui renforce le label démocratique de la gestion municipale et de la décentralisation ; par ailleurs confortée par de nouveaux mécanismes de participation citoyenne, à l'instar des comités de quartier et de village ou du budget participatif. S'agissant de la région, l'Acte 2 de la décentralisation est caractérisé par la consécration d'un statut spécial pour les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, en adéquation avec une approche de plus en

plus répandue dans les États unitaires décentralisés, connue sous le vocable "décentralisation asymétrique", qui traduit, selon l'OCDE, "le fait que des administrations infranationales de même échelon possèdent des compétences politiques, administratives ou budgétaires différentes"⁶¹. Autrement dit, le Cameroun a rejoint le cercle fermé des pays où l'unité de l'État ne rime pas nécessairement avec l'uniformisation des collectivités territoriales décentralisées. En réalité, ces fondements aussi divers soient-ils, fonctionnent suivant des principes spécifiques.

A. Les principes et typologie de la décentralisation

La décentralisation en général évolue suivant des principes de base. Ces principes de base permettent d'avoir une lecture claire du processus en soi. Dès lors, plusieurs principes caractérisent la décentralisation au Cameroun. Parmi ces principes nous pouvons parler des principes de subsidiarité, de progressivité et de complémentarité⁶². Ces principes de base donnent des éléments d'informations sur les différentes sortes de décentralisation qui existent au Cameroun.

1. Les principes de la décentralisation

Plusieurs principes régissent la décentralisation en général et au Cameroun en particulier.

a) Le principe de subsidiarité

Étymologiquement, la subsidiarité renvoie à la suppléance⁶³. C'est une forme de soumission à un ordre établi, une assistance à un élément principal. La subsidiarité intime l'appui à une unité principale. La subsidiarité pense donc que les CTD sont un soutien au processus d'administration et de développement territorial mené par l'état. Il remplace l'État central et est dans la plupart des cas la solution la plus appropriée⁶⁴.

La subsidiarité accorde non seulement la légitimité aux CTD de gérer le territoire, mais également oblige l'État à les assister dans cette tâche en leur apportant le maximum d'aide nécessaire. Comprenons ici que : "La subsidiarité n'est pas seulement une limite à

⁶¹ Loi numéro 2004/017, Article9, Alinéa2. Voir également Ngono Tsimi, "L'autonomie administrative...", p. 282.

⁶² *Ibid.*

⁶³ sur www.36Dictionnaires.et Encyclopedie.en Ligne.com, consulté le 20.06.2022.

⁶⁴ P. De Bruycker, "Les garanties européennes de l'autonomie territoriale, Etat, Régions et Droits locaux", , *Economia*, Publications de l'IDL, 2020, p. 151.

l'intervention d'une autorité supérieure vis-à-vis d'une personne ou d'une collectivité qui est en mesure d'agir elle-même, c'est aussi une obligation pour cette autorité d'agir vis-à-vis de cette personne ou de cette communauté pour lui donner les moyens de s'accomplir"⁶⁵.

Le principe de subsidiarité est donc perçu comme un processus de transfert de compétences par suppléance de telle sorte que l'État central ne soit pas totalement exclu du processus d'administration locale. Au contraire, il est forcé d'assister les CTD dans leurs tâches, tandis que ces dernières aident le Cameroun en retour, en participant à sa gestion territoriale, au développement et à la cohésion nationale.

b) Le principe de progressivité

Le principe de progressivité pense une évolution continue des CTD. Ce principe part d'une approche expérimentale selon laquelle "le processus de décentralisation est et doit être conçu comme un processus expérimental qui devrait être mis en œuvre par étapes et non de façon uniforme et en même temps sur l'ensemble du territoire"⁶⁶. Il faille pour l'État, adopter un chronogramme de transferts qui prendrait en compte les ressources qui permettent d'accompagner les CTD dans le processus d'émancipation et de développement interne. Le principe de progressivité considère de ce fait la décentralisation comme un processus de transfert progressif de compétences nationales à des entités territoriales par le biais des services déconcentrés spécialisés.

c) Le principe de complémentarité

Le principe de complémentarité comme son nom l'indique, fait référence à une conjugaison d'efforts entre l'État central et les CTD. En effet, ce principe de complémentarité veut que l'État central et les collectivités territoriales décentralisées entretiennent entre elles, une entraide mutuelle d'une part, et d'autre part les CTD entre elles. C'est un principe qui "commende une démarche volontaire et concertée des politiques publiques"⁶⁷.

La complémentarité passe par la mise en commun d'efforts consentis dans le sens du développement rapide et mutuel. En effet, la complémentarité qui se lit dans la décentralisation au Cameroun établit un partage des tâches administratives entre l'État central et les CTD. Les

⁶⁵ Anonymes, "Définition et limites de la subsidiarité", *ResearchGate*, 2022, p10

⁶⁶ B. Dafflon et T. Madiès, "Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier", Notes et documents, numéro 42, Paris, AFD, 2008.

⁶⁷ Ntyame, "Décentralisation et développement local...", p31.

CTD et l'État ont à leur disposition quasiment les mêmes potentialités et les mêmes compétences (ou du moins elles sont très semblables) qui leurs permettent d'évaluer le ratio de développement par rapport à une situation initiale. Ce ratio de base favorise la "compétitivité" entre les entités territoriales décentralisées et l'État central. Cette compétitivité améliore de ce fait les offres et services gouvernementaux et territoriaux, concourants de ce fait au développement local.

Les principes de la décentralisation en se déployant au Cameroun, laissent voir plusieurs sortes de décentralisation toutes spécifiques les unes des autres, bien qu'elles aspirent à la même finalité qui est le développement territorial et l'autonomisation des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

2. Types de décentralisation au Cameroun

La décentralisation au Cameroun se présente sous diverses formes. Ces formes ou types de décentralisation touchent divers domaines de la vie nationale et territoriale. Ainsi, nous avons la décentralisation administrative ou déconcentration, la décentralisation politique, structurelle, et la décentralisation fonctionnelle.

a) La décentralisation administrative ou déconcentration

C'est le transfert des responsabilités du niveau central à ses représentations situées dans les régions, elle sert à accélérer, à rendre plus efficace et plus opérationnelle. Dans un autre pan, cette forme de décentralisation met en évidence l'action de l'administration centrale dans le domaine local ou déconcentré. Ce n'est qu'un relais administratif subordonné à l'autorité centrale, en d'autres termes, la décentralisation administrative se caractérise par l'existence "des instances périphériques dont le statut est très dépendant par rapport à celui de leurs instances centrales"⁶⁸. De même, la désignation des dirigeants est une attribution qui demeure centralisée. Un homme d'Etat français nommé De Hyacinthe Camille Odilon Barrot disait tantôt à ce propos que "c'est le marteau qui vous frappe sur la tête avec un manche plus court".

La déconcentration administrative consiste au décloisonnement des services administratifs centralisés, vers des zones plus reculées et permettent ainsi l'accès facile aux populations. La décentralisation administrative vise le rapprochement des institutions de l'État

⁶⁸ V. Lemieux, *Décentralisation, politique publique et relations de pouvoir*, Collection Politique et Economie, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, p.42.

le plus proche des populations civiles administrées par ce dernier. Comme autre forme de décentralisation, on peut citer la décentralisation politique et structurelle.

b) La décentralisation politique et structurelle

La décentralisation politique ou structurelle pense une organisation politique basée sur l'autonomie des activités y afférant par rapport à la vie politique nationale. Ces activités locales ne sont cependant pas dissociées des activités nationales, mais seulement elles ont leur propre canevas. La décentralisation politique fait référence à la délégation du pouvoir. Les services décentralisés représentent le pouvoir central sous toutes ses formes. Encore connue comme la dévolution, la décentralisation administrative ou politique touche les modes de gestion du territoire. C'est le transfert des compétences à des personnalités morales de droit public élues par les administrés ⁶⁹(comme les collectivités territoriales décentralisées ou les états fédérés).

Cette forme de décentralisation accorde une plus grande autonomie aux périphéries par rapport au centre ⁷⁰, mais elle n'est pas totale ⁷¹, les subventions viennent des instances supérieures et représentent dans le cas des collectivités territoriales plus de la moitié de leur recette, ces dernières peuvent adopter des règlements, mais pas des lois, les dirigeants sont élus du point de vue local et l'exercice de leur autorité porte sur ces règlements. Contrairement aux deux premiers types de décentralisation qui sont généralement uni sectoriels, la dévolution est multi sectorielle : elle est aussi multi fonctionnelle ⁷²(toutes les fonctions sont décentralisées). S'il est vrai que la décentralisation politique est plus proche de la décentralisation administrative, qu'en est-il de la décentralisation structurelle ?

La décentralisation structurelle pure quant à elle renvoie à la privatisation. C'est le transfert des compétences dans les mains d'une structure privée. Elle revient dans ce cas précis sur le transfert des préoccupations du domaine public à des acteurs du secteur privé, mais garde néanmoins le model organisationnel de départ avec une hiérarchisation selon laquelle les CTD sont séparés des populations par les organismes privés qui jouent le rôle de courtiers. Pour qu'une telle décentralisation soit possible, l'État se désiste de ses droits et de ses devoirs sur certains biens et services. C'est dans ce sens qu'on parle de "privatisation de l'État". Les

⁶⁹ Edy, "Décentralisation et mise en œuvre..."p.24

⁷⁰ Ngong, "L'action des collectivités...", p.22.

⁷¹ Lemieux, *Décentralisation, politique publique...*, p.43.

⁷² Ibid.

attribution des pouvoirs publics de l'État aux organismes privés sont consignées selon le modèle qui suit :

Tableau 2 : Les formes de décentralisation et leur composition

Caractéristiques de l'organisation décentralisée	Décentralisation Administrative ou déconcentration	Décentralisation fonctionnelle ou délégation	Décentralisation politique ou dévolution	Décentralisation structurelle ou privatisation
Statut	Organisation foncièrement Indépendante de l'administration centrale	Organisation assez dépendante de l'organisation centrale	Organisation peu dépendante de l'organisation centrale	Organisation Plus ou moins dépendante par rapport à l'organisation centrale
Compétences	Généralement uni sectoriel, pour plusieurs fonctions	Uni sectoriel pour plusieurs fonctions bien définies	Multi sectorielle pour l'ensemble des fonctions d'une CTD	Uni sectoriel pour l'ensemble des fonctions
Financement	Les recettes viennent entièrement du pouvoir central	Selon le cas, les recettes viennent principalement du centre	Les recettes principalement viennent du centre	C'est une forme de sous-traitantes dans laquelle les financements viennent exclusivement du pouvoir central
Autorités	Elles sont désignées ou choisies par le centre	Application des Résolutions	Les pouvoirs centraux désignent les dirigeants locaux	Le centre désigne les autorités dans CTD

Sources : Lemieux, *Décentralisation, politique*, p.14.

Ainsi, on se rend compte que dans cette forme de décentralisation, les délégations de pouvoir sont bien structurées et en fonction des domaines de développement spécifiques. D'un autre côté il y'a la décentralisation fonctionnelle avec ses objets et ses caractéristiques.

c) La décentralisation fonctionnelle ou délégation

La décentralisation fonctionnelle fait référence à la décentralisation technique sous l'angle du droit. Elle est dite fonctionnelle parce qu'elle se caractérise principalement par des fonctions périphériques dans un secteur déterminé, elle permet à des établissements publics à vocation spéciale (université, hôpitaux, par exemple) à disposer d'une certaine autonomie administrative avec leur propre organe de décision et un budget autonome. Ces entités sont semi-autonomes en réalité. C'est-à-dire dire qu'elles dépendent encore de l'État central à plus de 70 pourcents⁷³.

La décentralisation fonctionnelle revient sur le fonctionnement des Communautés territoriales décentralisées (CTD). On peut de ce fait se rendre compte que la décentralisation dans ce cas de figure ne touche principalement que les organes fonctionnels de l'administration. Dans la décentralisation fonctionnelle, tous les organes fonctionnels de l'État sont transférés aux CTD. Il faut cependant noter que cette autonomie est assez limitée⁷⁴. Quant au financement et à la désignation des dirigeants, c'est très variable, mais il peut provenir entièrement du centre, parfois de la base de la périphérie et parfois des deux. L'exercice de l'autorité aussi porte soit sur l'application des lois du centre soit sur les résolutions propres à l'instance périphérique⁷⁵.

En sommes, le processus de décentralisation ne met plus désormais l'État au centre de tout, mais les CTD. Ces CTD représentent ainsi la projection de la décentralisation faite par l'État central. Il est question de fonder par là des "micro États" qui soient le plus possibles indépendants du pouvoir central, du moins au niveau des services de base. Le Cameroun affiche par là sa volonté de diversifier ses pôles de développement. Cependant, pour construire le développement de la décentralisation et la mise en évidence effective des Unités Territoriales Décentralisées (UTD) au Cameroun, l'État doit s'armer d'outils juridico conventionnels certes, de cadres structurels aussi, mais également d'acteurs multiformes qui l'appuient dans sa démarche.

⁷³ Edy, "Décentralisation et mise en œuvre", p.24

⁷⁴ Lemieux, "Décentralisation, politique publique", p.43.

⁷⁵ Ibid, p. 23.

CHAPITRE II : LES ACTEURS DE LA DECENTRALISATION À FOUMBOT

Pour être effective, la décentralisation au Cameroun doit mobiliser un certain nombre d'acteurs qui portent ses idéaux. Parmi ces acteurs, l'État reste au centre ; cependant il est appuyé dans ses initiatives par des organismes étrangers, des acteurs de la société civile et des Organisations Non Gouvernementales (ONG) dans le sens de la promotion du développement local. Ainsi donc, le présent chapitre porte sur les différents acteurs engagés dans le processus de décentralisation au Cameroun en général et dans la localité de Foumbot en particulier. Il est question ainsi, de présenter les principaux traits historiques, naturels, humains, socioculturels et économiques qui caractérisent la localité.

I. LE MAIRE ET LE GOUVERNEMENT COMMUNAL

La localité de Foumbot est dirigée par un collège municipal spécifique. En effet, de nombreux acteurs du développement local se sont démarqué dans le sens de favoriser l'éclosion économique et social de la circonscription. À cet effet, il est important de signaler que le Maire est considéré comme le tout premier acteur ou promoteur du développement local à Foumbot⁷⁶. De ce point de vue, on comprend que la mise en œuvre de la décentralisation dépend du dynamisme de l'exécutif en place.

A. Le Maire

La municipalité est constituée de deux entités prépondérantes à savoir : le Maire d'une part, et les organes communaux d'autre part. Il est question de ressortir les positions de ces dernières faces à la question du développement local de la circonscription communale à Foumbot.

Il ressort de ce fait que, la localité de Foumbot a connu un exécutif communal varié. De ce point de vue, il ressort que chaque régime se déployait sur le prisme d'objectifs bien spécifiques. Il faut dire que, la municipalité de Foumbot est installée très tardivement, malgré

⁷⁶ Entretien avec Alassa Fouapon, ressortissant du Département du Noun, à Yaoundé, le 26.03.2023.

le fait que le concept d'entité communale y ait existé depuis la période coloniale. Le Maire est, avec le gouverneur de la région, le préfet et le sous-préfet, l'acteur sur qui reposent les programmes de développement communal. Dans cette logique d'idée, force est de décrier le fait que, dans la commune de Foumbot, bon nombre d'exécutifs communaux ont fonctionné en marge des prescriptions de 1996 et de 2002 sur la décentralisation et le développement local. Cependant, il est important de mentionner ici, ceux-là qui ont su s'engager dans le processus du développement local du territoire. À cet effet, il y'a lieu de mentionner que la localité de Foumbot a connu un exécutif communal important depuis sa création.

B. Le conseil municipal de Foumbot

Le conseil communal est un collège d'élus locaux qui administrent avec l'administrateur principal (le Maire), la commune. Le conseil municipal est appréhendé comme la chambre haute de la municipalité. À Foumbot, les conseillers municipaux sont régis par les mêmes prérogatives que leurs homologues sur l'ensemble du territoire national. Les conseillers municipaux à Foumbot, sont chargés de veiller à la bonne marche des programmes et projets de développement. Ce sont eux qui supervisent les grands projets communaux, veillent à la sécurité des populations et son à leur écoute. Le conseiller municipal est élu pour un mandat bien déterminé. Leurs domaines, apportent des alternatives viables à l'exécutif communal, le conseil et lui offre des alternatives de développement. La fonction du conseiller municipal est tout aussi complétive à celles du Maire, qui lui aussi est avant toute chose, conseiller municipal. La municipalité à Foumbot est munie de conseillers municipaux qui arborent des casquettes diverses. Le conseil municipal à Foumbot va énormément changer. Les méthodes de gestion vont prendre appuis sur des mécanismes clairs. Dès 2004, les lois d'orientation de la décentralisation sont des plus plates. En effet, les agences communales se constituent mais restent assez inactives.

La création du MINDEVL du 02 Mars 2018 vient donner un souffle nouveau à la question du développement local. Les CDT sont de plus en plus placées au centre de l'action du développement local. Ces nouvelles considérations des CTD viennent élargir de plus belle leurs champs de compétences. L'année 2019 débute avec l'octroi de nouveaux pouvoirs au conseil communal qui ont mieux à dire en ce qui concerne le renforcement économique de la localité. Le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire permet de créer des plateformes

financières pour le développement des secteurs prioritaires dans les communes, les permettant d'orienter leurs budgets de développement dans des secteurs jugés prioritaires.

À côté de ces actions sectorielles menées par les CDT elles-mêmes, il est à noter que le gouvernement central, au travers de ses services spécialisés, s'est mobilisé pour la matérialisation de la décentralisation et du développement local à Foubot comme dans le reste des CTD.

II. LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS ET SES SERVICES SPECIALISES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Le gouvernement camerounais est le principal acteur de la décentralisation tant sur l'étendue du territoire national qu'au sein des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Ce gouvernement prend appui sur les collectivités territoriales décentralisées en général.

A. Le gouvernement camerounais ou l'État du Cameroun

L'État du Cameroun est un acteur à part entière du développement local de la localité de Foubot. En effet, il est par essence le premier artisan de la décentralisation nationale et donc a organisé le processus dans toutes les collectivités territoriales décentralisées (CTD) en son sein. La décentralisation au Cameroun interpelle de ce fait l'État. Il est le superviseur général des services déconcentrés qui lui rendent compte directement.

L'État est le premier acteur financier du développement dans la commune de Foubot. Il "légitimise" ses agents (Maires, Sous-préfets, ...) et s'occupe des questions salariales de ces derniers. L'État camerounais est de fait le premier observateur de la bonne marche des activités dans la commune de Foubot (comme dans toutes les autres collectivités territoriales décentralisées) initie et propose des projets de développement local.

C'est encore l'État qui chapeaute le processus du développement local à Foubot, par la mise sur pied de services de relais déconcentrés des services de fluidification et de cohésion du développement national via les services et l'émancipation locale conjuguée. L'État du Cameroun se fait donc acteur à part entière du développement à Foubot. Le processus du développement local entamé à Foubot est l'apport conjugué de plusieurs acteurs dont les services déconcentrés de l'État et les acteurs du domaine public d'une part, ainsi que l'apport d'organismes privées, indépendants et/ou para publics d'autre part.

B. Les services déconcentrés de l'État

Les services de la décentralisation sont de ce fait les services du Premier Ministre, les Ministères spécialisés, et les organes institutionnels. L'État du Cameroun instaure sa tutelle via le Président de la République. Ce dernier est secondé par les services du Premier Ministère et les ministères spécialisés.

1. Le Président de la République, acteur-fondateur de la décentralisation

Le Président de la République (PR) est l'organe suprême de la décentralisation⁷⁷ au Cameroun et dans la commune de Foumbot. La décentralisation qui passe par les services du Premier Ministre à travers la mise sur pied d'un Plan National de Gouvernance (PNG) du territoire, investi des Délégués qui représentent le premier ministre dans des services déconcentrés de l'État à Foumbot.

2. Les services du Premier Ministre

Les services du Premier Ministre installés à Foumbot supervisent la décentralisation au niveau territorial. Le PNG donne à ces services la légitimité de pouvoir intervenir à Foumbot dans plusieurs domaines aux rangs desquels :

- l'organisation communale⁷⁸ ; qui permet d'alléger la tutelle de l'État, de passer du contrôle a priori au contrôle a posteriori ;
- la réforme des attributions du conseil municipal ;
- l'amélioration de la fiscalité locale et la redéfinition de la compétence des communes en matière foncières et domaniales⁷⁹ ;
- le comité de coordination de la décentralisation ;
- le comité interministériel des services locaux (CISL)⁸⁰, qui est un organe qui a pour mission la mise en commun des projets de développement territoriaux engagés par différents ministères au Cameroun et le transfert de compétences aux communautés territoriales décentralisées (CTD) ;

⁷⁷ Cf. La constitution de 1996 portant sur l'organisation territoriale du Cameroun

⁷⁸ Décret numéro 2018/190 du 2 mars 2018 qui le charge par l'article 1, alinéa 2 du décret Numéro 2018/449 du 1^{er} Août 2018.

⁷⁹ Pegui, 'Décentralisation et', p.15.

⁸⁰ Mougou Mbenga, et Bekono, *Gouvernance des collectivités ...*, p.5.

- le Conseil National de Décentralisation (CND)⁸¹.

Outre ces actions, le PNC assure également la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'effectivité de la décentralisation sur l'ensemble du territoire national⁸².

En dehors des services du Premier Ministre, d'autres ministères spécialisés se démarquent sur la question de la décentralisation au Cameroun. Parmi ces Ministères il y a le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL), Le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation (MINATD), de l'économie, ainsi que de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.

3. Le MINDDEVEL et le MINATD

Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MINATD) au Cameroun assure la supervision des services de la préfecture comme celui du développement local d'une part et celui des services déconcentrés de l'État d'autre part. Le MINATD créé dans des services spécialisés en son sein, a pour mission de contrôler les différents pans de la décentralisation, pour favoriser le développement effectif et équilibré sur l'ensemble du territoire national. Ces services sont logés dans chaque délégation du MINATD et du MINDDEVEL à Foumbot comme partout ailleurs au Cameroun.

Le Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDDEVEL) quant à lui, sert au niveau de la conception, le suivi et la mise en œuvre de la décentralisation à Foumbot. Il assure et harmonise entre autres :

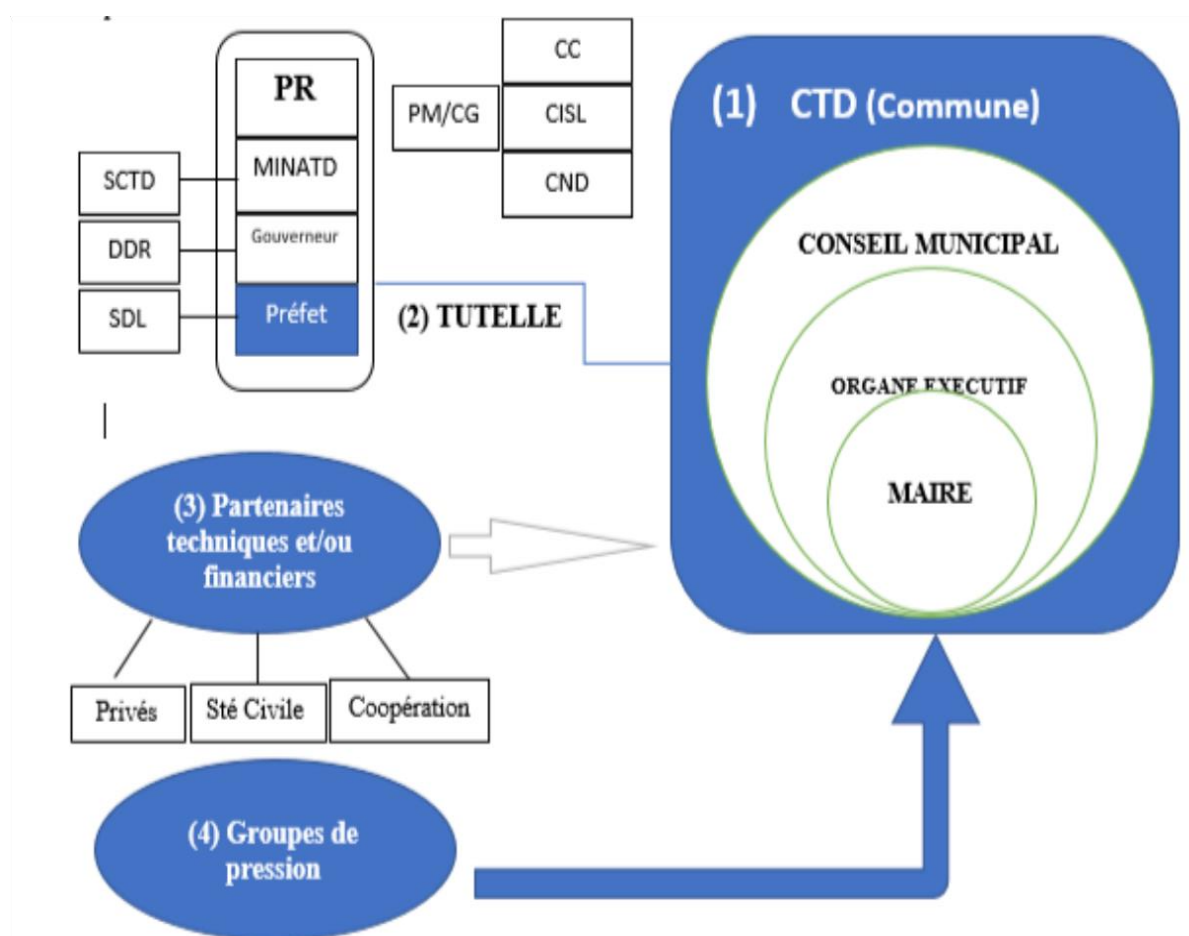
- la maîtrise de la politique de décentralisation à Foumbot ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation relative à l'organisation et au fonctionnement de la commune de Foumbot ;
- assure la tutelle de l'État sur les services déconcentrés à Foumbot et joue un rôle indispensable dans la communion des associations de communes (pour le cas échéant, il s'agit des communes du Noun, chapotées par la commune de Fouban qui dirige les organes clés de ce but particulier) ;

⁸¹ Mougou Mbenga, et Bekono, *Gouvernance des collectivités ...*, p.5.

⁸² *Ibid.*

Le ministère de l'Économie, de la planification et de l'aménagement du territoire favorise l'étalage des politiques de gestion et de développement sur l'étendue des CTD. En clair, la commune de Foubot fait également appel à des partenaires techniques et même non étatiques afin d'aider l'État dans ses buts de décentralisation et de développement sur ses terres. Dans le sens de favoriser une diversification plus poussée des partenaires de décentralisation, une interface d'interaction est créée. Cette interface qui met en évidence les liens qui existent entre les différents acteurs de la décentralisation à Foubot est représentée par le schéma suivant :

Figure 3 : Diversité d'acteurs du développement local et interfaces politico administratifs



Source : Mougou Mbenda et Bekono, "Gouvernance des collectivités", p. 5.

Les acteurs étatiques inondent ainsi la vie des CTD comme la commune de Foubot. Cette commune a besoin pour son développement, de l'apport d'acteurs supplémentaires, techniques et spécialisés.

C. Exercice du pouvoir local dans la commune de Foumbot et processus du transfert des compétences

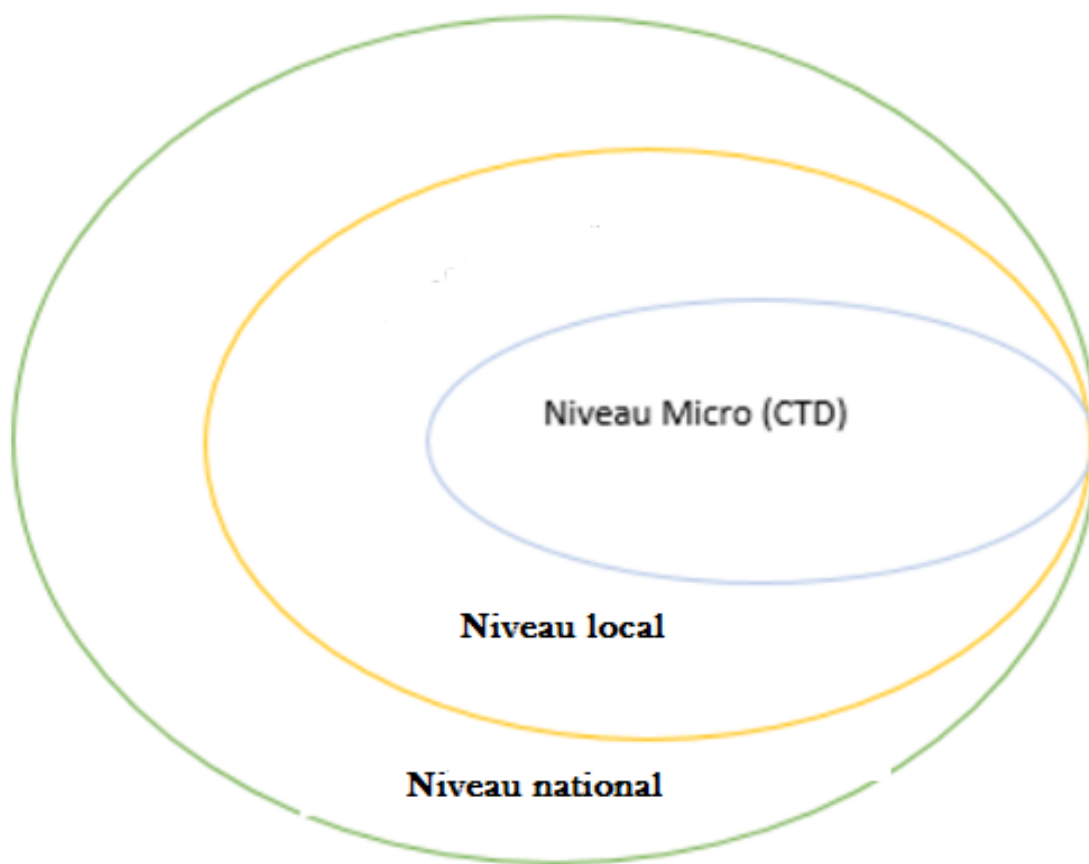
L'aire politique de Foumbot est une arène essentiellement et permanemment dynamique⁸³. Cette dynamique est nourrie par une volonté de transformation de la société communale de Foumbot. La scène politique locale à de ce fait toujours été marquée par une lutte acharnée entre acteurs locaux, acteurs politiques et économiques. Bref, le processus de décentralisation dans la commune de Foumbot implique la gestion à différents niveaux. C'est dans ce sens que la décentralisation au Cameroun initie le principe de "décentralisation participative" qui s'applique pleinement dans la commune de Foumbot. En effet, la décentralisation intime l'exercice d'un pouvoir au niveau local, une dynamique multi acteurs qu'on peut relier à quatre (04) niveaux distincts :

- le changement de régime en 1982 ;
- la crise économique à partir de 1987 ;
- le retour au multipartisme et les lois sur les libertés (liberté d'association, liberté d'expression, liberté d'opinion, ...) en 1990 ;
- la constitution du 18 Janvier 1996 qui a conduit à l'organisation de l'État et à la fondation des Collectivités territoriales décentralisées au Cameroun (CTD).

Décentraliser revient à utiliser un modèle éclaté dans lequel chaque entité sert les intérêts d'une plus grande dont elle fait partie. Cependant, chacune de ces entités pour servir les besoins de la masse, doit servir des besoins plus spécifiques à son niveau. On parle dès lors des applications micro géographiques pour des impacts macro géographiques. En fait, la décentralisation dans la commune de Foumbot ne serait qu'un prolongement des services centraux de l'État, qui en favorisant le développement communal, contribue au développement départemental, régional, puis national par la même occasion. C'est une approche par échelle ou participative représentée à travers le schéma suivant :

⁸³ D.J. Zambo Zambo et al., "Les relations de coopération entre les autorités traditionnelles, les pouvoirs étatiques (services de l'administration) et les représentants des communes et leurs implications sur le processus de décentralisation encourus", Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, 2011, p5.

Figure 4 : Les différents niveaux d'application de la décentralisation



Source : Réalisée par l'auteure

En clair, ces éléments ont contribué aussi bien dans la sphère politique que sociale, à un partage des charges et des responsabilités entre les différents acteurs du développement à au Cameroun en général, et à Fombot en particulier. L'exercice du pouvoir local se révèle dès lors comme le bras allongé de l'administration étatique centrale. C'est une forme de transfert de compétences de l'État central au niveau de représentants locaux (services décentralisés) qui sont plus proche du peuple qui est gouverné et qui connaissent mieux ses besoins⁸⁴.

Le transfert des compétences des services centraux camerounais en direction des services déconcentrés sont visibles à travers trois principales articulations. Ces articulations primordiales sont l'économie, le socio sanitaire ainsi que le domaine des compétences sportives et éducatives qui prennent quant à elles les questions de la jeunesse. Les principales compétences transférées aux communes dans le processus de décentralisation et dont la commune de Fombot a également bénéficié sont regroupées dans le tableau ci-après :

⁸⁴ Tchounda, "La planification du développement", p.45.

Tableau 3 : Principales compétences transférées à la commune

Compétences économiques	Compétences Sociales et sanitaires	Compétences culturelles, éducatives sportives et jeune
Promouvoir les activités agropastorales ; Créer, aménager et entretenir des Sites touristiques ; Construire, gérer et entretenir les marchés, gares routières et abattoirs ; Planifier et exécuter les investissements privés ; Suivre et contrôler la gestion des ordures ménagères ainsi que des déchets industriels Initier des opérations de reboisement Lutter contre les nuisances et la pollution, notamment la pollution des eaux superficielles et souterraines.	Apporter un appui à l'entretien et à la gestion des centres de réinsertion sociale Dresser des actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès, ...) Effectuer des contrôles de qualité dans les structures de production, de conditionnement, de stockage et de distribution des denrées alimentaires.	Créer, équiper, gérer et entretenir les écoles maternelles primaires et secondaires, Renforcer le personnel, la logistique Planifier et organiser des journées de réflexion collectives sur le devenir de la commune.

Source : Tchounda, "La planification du développement", p. 49.

Les différentes compétences transférées aux communes font d'elles les acteurs directs de leur propre développement. Il est cependant important de questionner le niveau d'autonomisation. Le développement local est confié aux différentes entités territoriales au Cameroun. Cependant, les communes ne peuvent pas achever toutes seules la tâche du développement local qui leur est confiée. Ainsi, elles ont besoin de l'appui d'autres acteurs dont le gouvernement camerounais et les services spécialisés. Il est donc question de se questionner sur la problématique de l'effectivité de la décentralisation à Foubot.

III. LES ACTEURS NON ETATIQUES DE LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL A FOUMBOT

Plusieurs acteurs sont en charge de la décentralisation tant dans sa conception que dans son application dans les communes et CTD au Cameroun, donc dans la commune de Foubot.

Parmi ces acteurs, on peut parler des acteurs institutionnels d'une part, et des acteurs non étatiques d'autre part.

A. Les acteurs institutionnels de la décentralisation et du développement local

Par acteurs institutionnels nous faisons référence ici aux organismes para publics et aux différentes institutions établies pour vulgariser la décentralisation au Cameroun en général et à Foubot en particulier. Ces acteurs sont des institutions qui peuvent être rattachées à l'action de l'État.

1. Les activités et programmes du FEICOM, du CEFAM, du PNDP et du CVUC dans le cadre de l'accompagnement du développement local.

Les acteurs institutionnels sont principalement des institutions de décentralisation comme le FEICOM, le CEFAM, le PNDP et le CVUC.

Le Fond d'Équipement et d'Intervention Intercommunal (FEICOM), est le plus visible dans cet exercice de développement de la commune de Foubot comme dans les autres communes au Cameroun d'ailleurs. Le FEICOM a pour principale mission d'accompagner la commune de Foubot dans le processus de son développement effectif et de son autonomisation pratique. Le FEICOM est très important dans la décentralisation à Foubot car il apporte aussi bien des aides financières, humaines que matérielles. Établissement public d'autonomisation financière des structures nationales, le FEICOM a été créé par le décret numéro 74/23 du 5 Décembre 1974 portant organisation communale⁸⁵, entre en vigueur avec le décret numéro 77/85 du 22 Mars 1977⁸⁶. À Foubot, le FEICOM a consolidé l'entraide avec les communes voisines et a ainsi permit le décloisonnement de cette commune par rapport au chef-lieu départemental qui est Fouban. En son article 5, la loi 2004/017 d'orientation de la décentralisation dispose que "Les collectivités territoriales peuvent, dans le cadre des missions définies à l'article 4 (1) exécuter des projets en partenariat entre elles, avec l'Etat, les établissements publics, les entreprises du secteur public et parapublic, les organisations non gouvernementales, des partenaires de la société civile ou des partenaires extérieurs dans les conditions et modalités fixées par leurs règles spécifiques". Le FEICOM est donc une

⁸⁵ Mohaman, "Séminaire Invest Elect", 2014, p. 1.

⁸⁶ *Ibid.*

institution à part entière qui fluidifie le développement local de la commune de Foubot à plusieurs niveaux, et principalement au niveau financier et pratique.

Le centre de formation pour l'administration municipale (CEFAM) quant à lui est un organe public de supervision, de soutien et de conseil au niveau des services déconcentrés à Foubot. Il se focalise sur l'édification de l'éducation et la promotion de la recherche dans la commune de Foubot. Il facilite les politiques éducatives, les arrimes au contexte national tout en tenant compte des réalités territoriales de Foubot. Les bureaux du CEFAM qui s'occupent de la question de Foubot sont cependant logés dans les services déconcentrés à Fouban⁸⁷ durant la période dans laquelle s'inscrit la présente étude.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est quant à lui un programme multi bailleurs qui a pour but principal l'assistance du gouvernement dans l'établissement et la mise en œuvre de mécanismes de financements décentralisés⁸⁸ afin de promouvoir l'assurance d'un développement participatif et communautaire à Foubot. Le PNDP initie et appui les mécanismes de transfert des fonds (d'origines diverses) vers les projets de développement infrastructurels prioritaires dans la commune de Foubot ; le renforcement des capacités communales dans le sens de mieux planifier et suivre le processus du développement dans la commune de Foubot. Le PNDP favorise aussi l'élaboration d'un cadre légal et réglementaire pour un développement (des CTD) décentralisé⁸⁹. Le PNDP a été mis en place pour promouvoir également au niveau local, le renforcement des offres et services de l'État tout en permettant aux institutions privées de les accompagner ; l'amélioration de la gouvernance locale et la promotion de la prise en charge du développement local par les collectivités territoriales décentralisées à savoir la commune de Foubot.

Le comité national de lutte contre le SIDA (CNLS) et le Programme National de Lutte Contre le Paludisme (PNLP) quant à eux, s'occupent de vulgariser entre autres l'utilisation de produits et de gestes sains, l'utilisation des moustiquaires imprégnées par les populations en vue d'améliorer l'offre sanitaire au niveau local. Le PNDP permet ainsi de coordonner les actions et projets de développement engagés dans la commune de Foubot en les arrimant aux objectifs territoriaux nationaux. À cet effet, les interventions du PNDP revêtent un "aspect multisectoriel enrichi par des expériences en matière de développement participatif en cours

⁸⁷ PNDP, Manuel de procédures administratives, financière et comptable, MINATD, volume 1, 2009, p11.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ *Ibid.*

dans le pays’’⁹⁰. De plus, l’institution évolue à Foumbot sur une base cohérente, la mise en place de stratégies sectorielles et en synergie avec les projets et programmes qui existaient déjà dans la commune de Foumbot. Les projets du PNDP suivent des calendriers d’activités clairement définis par les objectifs que vise la commune de Foumbot. C’est dire que dans la commune de Foumbot, “le PNDP concentre les actions jugées prioritaires préalablement planifiées et susceptibles de créer un effet d’entraînement et des synergies dans un même milieu’’⁹¹. On comprend donc que dans la commune de Foumbot, le PNDP a œuvré dans le sens du développement qui prend en considération les structures locales à différents niveaux de décision et d’application. En dehors du PNDP, les Communes et Villes Unies du Cameroun (CVUC) ont contribué à construire le développement et la décentralisation au Cameroun et en ce qui concerne la commune de Foumbot également. Déjà dans les années 2000, le regroupement des communes et communautés urbaines du Cameroun au sein d’un seul et même conglomérat a permis de renforcer les politiques et les actions de développement dans plusieurs communes à l’instar de la commune de Foumbot. En 2002, les CVUC s’inscrivent comme palliatifs aux défaillances du pouvoir central tout en aidant les populations de la localité à s’organiser pour vivre dans un meilleur environnement, par la mise sur pied des comités de vigilance, de défense et de promotion des intérêts collectifs⁹² dans la commune.

Bref, on constate que certaines institutions ont été établies et ont influencées sur le processus du développement dans la commune de Foumbot à plusieurs niveaux. Il reste également clair que les institutions suscitées inspirent d’autres acteurs dits non étatiques qui se déploient à Foumbot afin de consolider le processus de décentralisation.

2. La décentralisation par les représentants de l’État et élus locaux

Cette catégorie d’individus intervient dans la mise en œuvre de la décentralisation au plan pratique et fonctionnel, et contribuent à donner une certaine consistance aux activités et à la vie au niveau local. Les représentants de l’État sont des agences du gouvernement qui sont délocalisées ou déconcentrées pour se rendre à proximité des populations locales, tandis que les élus locaux sont les membres de la communauté qui ont été élus afin de représenter le peuple auprès de l’État et de ses agences respectives⁹³. En ce qui concerne exclusivement les

⁹⁰ Pegui, “Décentralisation et fonctionnement”, p. 17.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ Mbah Ndam, “Cameroun Tribune”, N° 8128/4413 du 30 Juin 2004.

représentants de l'État dans la commune de Foumbot, il faut comprendre que dans le sens de la décentralisation, les représentants locaux émergent de personnages nouveaux, dans l'administration territoriale de la circonscription, successeur d'une longue lignée d'autorités administratives, partant de l'inspecteur fédéral de l'administration au gouverneur de province, au gouverneur de région, en passant par le préfet, le représentant (direct) de l'État auprès des populations du Noun.

À ce niveau, l'État garde la main mise sur l'administration territoriale car le Préfet est représentant direct du gouverneur de la région et à cet effet, il supervise la gestion des territoires de sa circonscription administrative. Les représentants de l'État constituent un élément incontournable même du point de vue de la constitution de 1996 ; Nommés directement par le Président de la République, ces fonctionnaires au service de la décentralisation et du développement local sont les seuls qui sont expressément nommés par le chef de l'État et dont les attributions et buts sont expressément définis par la constitution de 1996⁹⁴. Pour le Social Démocratique Front, "l'esprit de la décentralisation veut que chaque région tienne son destin en main"⁹⁵. Indépendamment des élus locaux, les représentants locaux au Cameroun comme dans le Noun jouissent d'un statut et de missions bien spécifiques.

À l'exception notable des délégués du gouvernement auprès de la communauté urbaine et de leurs adjoints nommés par le Président de la République, le cas de la commune de Foumbot, comme de toutes les autres communes du pays où les responsables communaux sont votés par le biais des élections dites municipales. L'élection apparaissant ici comme un mode d'accès aux charges publiques tant au niveau de l'organe délibérant qu'au niveau de l'organe exécutif de la commune. L'article 55, alinéa 2 de la Constitution dispose à cet effet que les collectivités territoriales décentralisées s'administrent librement par des conseils élus⁹⁶ et dans les conditions fixées par la Loi.

Dans le même ordre d'idées, la loi numéro 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant sur les modalités d'orientation de la décentralisation au Cameroun retient que les élections sont le mode de désignation des exécutifs municipaux et régionaux. Cette circulaire laisse comprendre que les personnes qui constituent la commune de Foumbot sont élues par le peuple. Une forme de décentralisation bien définie qui plonge le peuple au cœur d'une sorte de démocratie

⁹⁴ Mbah Ndam, "Cameroun Tribune", N° 8128/4413 du 30 Juin 2004.

⁹⁵ *Ibid.*

⁹⁶ Cf. La constitution de 1996 sur l'organisation et la gestion du territoire camerounais.

athénienne⁹⁷. Dans son alinéa 2 de l'article 29, cette même loi stipule que "l'organe délibérant (de la collectivité territoriale décentralisée) élit en son sein un exécutif"⁹⁸. Un scrutin athénien certes, mais indirect car les personnes à la tête de la commune de Foubot ont été choisis par des représentants que le peuple se serait lui-même choisis au préalable.

3. Le statut des représentants de l'État : le maire et les organes communaux

Le représentant de l'Etat dans la commune est le Maire. Il constitue un impératif constitutionnel⁹⁹ dont on ne peut se défaire. Le Maire de la commune de Foubot est un représentant élu par le peuple et jouit de ce fait d'une légitimité territoriale. Le Maire de la commune de Foubot est institué suivant les dispositions de la Loi constitutionnelle de 1996 portant code général des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. Cette personnalité endosse plusieurs rôles et objectifs aux rangs desquels le développement local.

Les missions des représentants de l'État dans la commune de Foubot sont régies par la constitution de 1996. En ce qui concerne les représentants des collectivités territoriales décentralisées, leurs missions sont les mêmes mais seulement à des échelles différentes. Suivant les termes de l'article 58 de la Constitution, les représentants de l'État sont chargés de:

- sauvegarder les intérêts nationaux ;
- effectuer le contrôle administratif ;
- respecter et faire respecter les lois et règlements relatifs au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que de l'ordre public dans sa circonscription administrative.

En ce qui concerne le contrôle administratif en particulier, le rôle du représentant de l'État dans la commune est primordial aussi bien dans les contrôles administratifs d'approbation a priori, que dans le contrôle a posteriori des actes communaux. Le Maire a pour obligation (du point de vue institutionnel) de veiller à l'application du droit et de l'égalité en favorisant l'instauration d'un État de Droit dans sa circonscription administrative.

⁹⁷ Mbah Ndam, "Cameroun Tribune", 2004.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

Dans la commune de Foumbot, les représentants de l'État supervisent et coordonnent sous l'égide du Gouverneur de la Région de l'Ouest, les services administratifs civils de l'État et assurent la tutelle de l'État sur les activités publiques à Foumbot.

Photo 1 : Acteurs de la municipalité de Foumbot au sortir d'une réunion préparatoire à un projet de développement local



Source : [www.pndp.org<réunion-préparatoire<pndp<Foumbot.org](http://www.pndp.org/reunion-preparatoire/pndp/Foumbot.org), consulté le 16 juin 2023.

On comprend donc combien sont essentielles les compétences exercées par les représentants de la commune de Foumbot dans la pratique de la souveraineté de l'État du Cameroun. La primauté de l'enjeu national justifie que sur le plan protocolaire veuille qu'au premier rang des autorités locales soit placées les autorités territoriales décentralisées. Le Maire est investi d'importantes prérogatives dans ses rapports avec les collectivités territoriales décentralisées. Ainsi en cas de refus ou de défaillance de l'exécutif, il peut convoquer ou faire convoquer en session extraordinaire, l'organe délibérant de la commune de Foumbot. Sa présence est primordiale dans les questions de votes concernant sa circonscription administrative, et en cas d'empêchement, il est représenté valablement par l'un de ses trois (03) adjoints. Les actions du maire sont chapotées à la vue de la constitution de 1996 par le Préfet.

Depuis l'arrivée du maire Inoussa à Foumbot, la décentralisation et le développement local ont gagné en puissance et en importance¹⁰⁰. Ce dernier met l'accent sur des assises et des séances de travail sur la question, dans le but d'implémenter pleinement le processus de

¹⁰⁰ Entretien avec Fouapon Alassa, ressortissant du département du Noun, le 26.03.2023 à Yaoundé.

décentralisation. À cette décentralisation, il est question depuis 2019 à Foubot, de relever des structures et pans stratégiques de développement qui soient “opérationnalisables” par la commune elle-même. De ce point de vu, il ressort clairement que la municipalité de Foubot a engagé des actions, bien que tardivement, dans le processus du développement local effectif à Foubot. Ces assises et concertations entre la municipalité et ses partenaires divers pour le développement local, sont visibles à travers la multiplication de réunions préparatoires aux projets structurants du développement local.

Photo 2 : Une réunion préparatoire d'un projet structurant local diligenté par la municipalité de Foubot



Source : www.pndp.org/reunion-preparatoire-pndp-Foubot-2017.org, consulté le 16 juin 2023.

Dès lors, il revient que la municipalité de Foubot, bras armé de l'État, est le principal acteur de promotion du développement local. Acteur institutionnel, elle se déploie à travers des assises et des réunions préparatoires de projets structurants. Il faut dire que, parler du processus de développement local tel que décrit ici, est un sens qui a été reçu et implémenté pleinement durant le règne du maire Inoussa. Cependant, force est de constater que, le développement local prend régulièrement appui sur les structures communales en place. À côté de ces organismes gouvernementaux de promotion du développement local, il est important de signaler qu'à Foubot, ces derniers ne sont pas les uniques acteurs en présence. En effet, d'autres partenaires à l'instar des organismes non gouvernementaux (ONG), des associations, des groupes

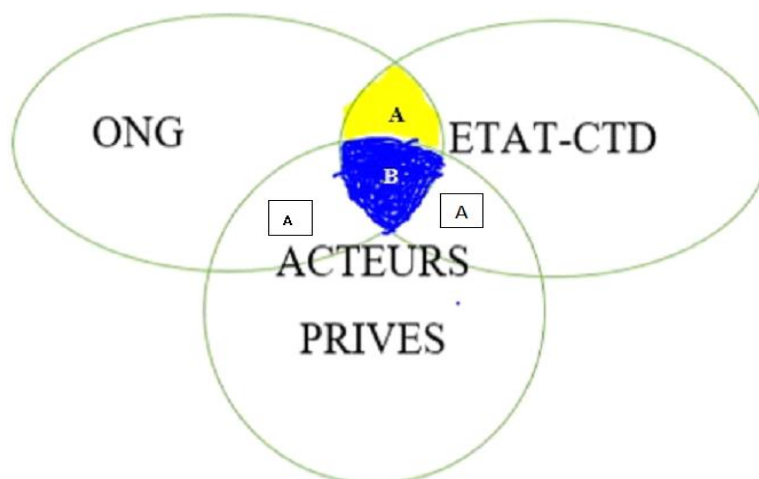
d'initiatives communes (GIC), des élites locales, des tiers, etc. sont également engagés dans le combat pour le développement effectif de la localité de Foumbot.

B. Organismes non gouvernementaux (ONG), GIC, élites locales et développement socioéconomique à Foumbot

Les acteurs non étatiques de la décentralisation dans la commune de Foumbot sont principalement les ONG, les associations, les GIC et les tiers.

L'avènement de la loi de 1990 sur la liberté d'association au Cameroun a favorisé la prolifération d'ONG et de structures non étatiques dans la société camerounaise¹⁰¹. Ainsi donc, la commune de Foumbot se voit peuplée par divers acteurs autres que l'État, qui participe à la décentralisation et au développement local. La problématique du développement à Foumbot engage tout le monde enfin de compte. En effet, on retrouve de plus en plus la majorité des secteurs de la société civile, étatique et privée dans la construction du développement et de l'amélioration des conditions de vie à Foumbot comme au Cameroun d'ailleurs. Ces structures joignent leurs efforts dans une synergie. Le développement à Foumbot est ainsi porté par un consortium d'acteurs qui interagissent et s'entraident. Cette synergie d'acteurs est observable à travers le schéma représentatif qui suit :

Figure 5 : Synergie d'acteurs de la décentralisation



Source : Schéma confectionné par l'auteur.

Il ressort de ce schéma que les acteurs de la décentralisation sont en synergie. Cependant, cette synergie se dessine à deux niveaux dans la localité de Foumbot. D'abord à un niveau

¹⁰¹ Djiopé, "Les politiques de protection", p. 40.

‘‘A’’, la synergie se ressent au niveau de l’État et des ONG uniquement. Cette échelle de valeurs est tributaire à la taille des marchés et des projets de développement engagés. Quant au niveau ‘‘B’’ qui fait intervenir en plus des deux premiers acteurs du niveau ‘‘A’’, les acteurs de la société civile et du domaine privé, la synergie y est plus large et touche de fait plusieurs pans du développement local¹⁰².

On comprend dès lors que les acteurs du développement local à Foubot prennent en compte les projets de développement au sein de la commune et se faisant, ils posent un certain nombre d’actions multisectoriels. C’est dans ce sens que la suite de ce travail se donne pour but de ressortir les différents domaines d’intervention dans lesquels s’inscrivent les acteurs du développement local dans la commune de Foubot. Il faut signaler que plusieurs institutions privées se sont engagées dans le processus du développement dans la commune de Foubot. Parmi ces structures privées et ONG qu’on retrouve à Foubot, il est clair que les plus importantes agissant dans la commune sont :

- le PADDL/GTZ-Ouest, intervenant dans le domaine de la décentralisation et du développement local à plusieurs niveaux (social, politique, institutionnel, *etc.*) ;
- le PNVRA, l’IRAD, et le projet RSP/GTZ, qui interviennent respectivement dans la vulgarisation, la recherche agricole, et la protection intégrée des cultures et leur commercialisation ;
- les ONG comme MUDYPEN, le GRENIER, GRADESCAM, *etc.* qui soutiennent la commune et appuient la population locale sur divers aspects de développement.¹⁰³

D’un autre côté, quelques organisations financières ont accompagné la commune de Foubot dans son processus de développement de plusieurs manières.

C. Principaux domaines d’intervention, les activités pratiquées a Foubot et relations entre les différents acteurs

Les domaines dans lesquels interviennent les acteurs du développement dans la commune de Foubot sont nombreux. En effet, ces domaines d’intervention ont été créés dans le cadre de la procédure de décentralisation et de développement local que prône le plan

¹⁰² Djiopé, “Les politiques de protection”, p. 40.

¹⁰³ Mbah Ndam, “Cameroun Tribune”, N° 8128/4413 du 30 Juin 2004.

d'autonomisation national. De ce fait, nous avons pu relever quelques actions décentralisées inscrites dans l'optique du développement local à Foubot. Nous avons relevé des actions dans les domaines de l'économie et du développement local, en matière d'aménagement de l'espace et de protection du patrimoine communal, mais aussi des actions de collaboration pour le développement local purement et pour l'émancipation dans la commune de Foubot.

1. Le domaine de l'économie et des finances pour le développement local

L'économie est un élément central de la décentralisation et du développement local. En effet, pour atteindre ses objectifs d'autonomisation et de développement interne multisectoriel, la commune de Foubot a arrêté un budget de développement. Dans un premier temps, un conseil municipal a été organisé en vue de budgétiser les besoins de la commune afin de lui allouer des fonds en fonction de ses demandes et de ses problèmes. Il est question pour les acteurs du développement communal de revenir sur la situation du niveau d'exécution des projets ressources qui ont été engagés et transférés à la commune ; des projets BIP et DGD. L'observation a été faite à plusieurs niveaux d'intervention.

Au niveau de la mise en œuvre de compétences transférées aux communes, il ressort que plusieurs rapports ont été élaborés et transmis à la hiérarchie notamment sur l'exécution des comptes transférés des exercices 2015-2016, 2017-2018, et 2018-2019¹⁰⁴. Les acteurs du développement dans la localité de Foubot ont financé des projets communaux locaux au niveau du Secteur administratif. En effet, les acteurs de la décentralisation ont facilité l'octroi des locaux qui abritent les services décentralisés de l'État dans la commune. À cet effet, l'octroi de la logistique de bureau et des fonds de déroulement a été effectué.

Dans la localité de Foubot, il faut noter que la majorité des bailleurs de fonds en dehors de l'État, sont représentées par une structure bancaire qui porte les financements et les subventions, les prêts concernant le développement communal au niveau des tiers principalement. Il s'agit par exemple du Crédit Communautaire d'Afrique (CCA)¹⁰⁵. À côté d'elle, plusieurs microstructures financières existent et qui aident au développement des projets locaux.

¹⁰⁴ Njoya, "Rapport annuel d'activités", 2020, p.12.

¹⁰⁵ *Ibid.*

Concernant les locaux qui habitent les services déconcentrés de l'État dans la commune de Foubot afin d'effectuer un suivi rigoureux des projets dans la circonscription administrative, des locaux ont été mis à la disposition de la cellule communale de Foubot. Ces octroies s'inscrivent dans une logique départementale qui passe par l'amélioration des systèmes et initiatives communales à Fouban et dans ses circonscriptions administratives¹⁰⁶. On parle dès lors de l'aménagement de l'espace fonctionnel et du patrimoine communal.

2. Aménagement de l'espace, protection du patrimoine communal et organisation de la municipalité

L'aménagement de l'espace communal à Foubot passe également par l'entretien des biens et services, mais plus encore du patrimoine matériel des services communaux. Ainsi, la commune de Foubot s'est vue construire ou fournir des locaux, du mobilier de bureau ou d'administration, et aussi la mise à disposition et la gestion d'un personnel que la population s'est elle-même choisit, ou qui a été nommé.

En ce qui concerne les locaux communaux, il est à noter que toutes les communes de Foubot ont des locaux qui abritent les différents services déconcentrés. Ces locaux sont cependant désuets pour la plupart, et parfois incompatibles aux besoins de la commune. Cependant, un minimum de caractéristiques dessine les locaux de la commune de Foubot. Il faut noter que c'est dans le sens de la décentralisation effective que les services déconcentrés du MINATD ont été créés. Dans les années 2000 avec la création effective de la commune de Foubot. Ainsi, la commune de Foubot dispose d'une Mairie qui est dirigée par un Maire en poste et par ses adjoints, bref, d'un service complet. Ce service dépend de la délégation départementale du MINDDEVL reliée directement au département du Noun. Ainsi, le personnel de la décentralisation est constitué comme suit :

¹⁰⁶ Njoya, "Rapport annuel d'activités", 2020, p. 12.

Tableau 4 : Personnel de la délégation départemental du MINDDEVL Noun

N ^o	Noms et Prénoms	Matricule	Grade	Poste occupé	Observations
1	Njoya Zakariahou	681 463-R	Cadre Contractuel d'Administration	Délégué départemental	En poste
2	Tchouagou Fabrice	683 286-M	Cadre contractuel d'administration	Chef service des affaires générales	En poste
3	Tongue Thomas Yves	729 655-Q	Cadre contractuel d'administration	Chef service d'appui à l'aménagement du territoire communal	En poste
4	Mfounjou Mfout Nafissetou	W-126714	Cadre contractuel d'administration	Animateur SADC	En poste
5	Elandi Ataba Jean Ulrich	A-140358	Cadre contractuel d'administration	Cadre d'appui	En poste
6	Gowou Mohamad Mostafa	S-150908	Cadre contractuel d'administration	Cadre d'appui	En poste
7	Boya Nafissatou	En cours d'intégration	Agent contractuel d'administration	Cadre d'appui	En poste
8	Mefire Njikam Amsatou	En cours d'intégration	Agent contractuel d'administration	En complément d'effectif	En poste
9	Djumekem Yemeli Bergeline	J-129998	Agent décisionnaire	En complément d'effectif	En poste
10	Nguen Christine		Secrétaire bénévole		En poste
	Eléonore				
Total				Dix(10)	

Source : Njoya, "Rapport annuel d'activités", 2020, p 16.

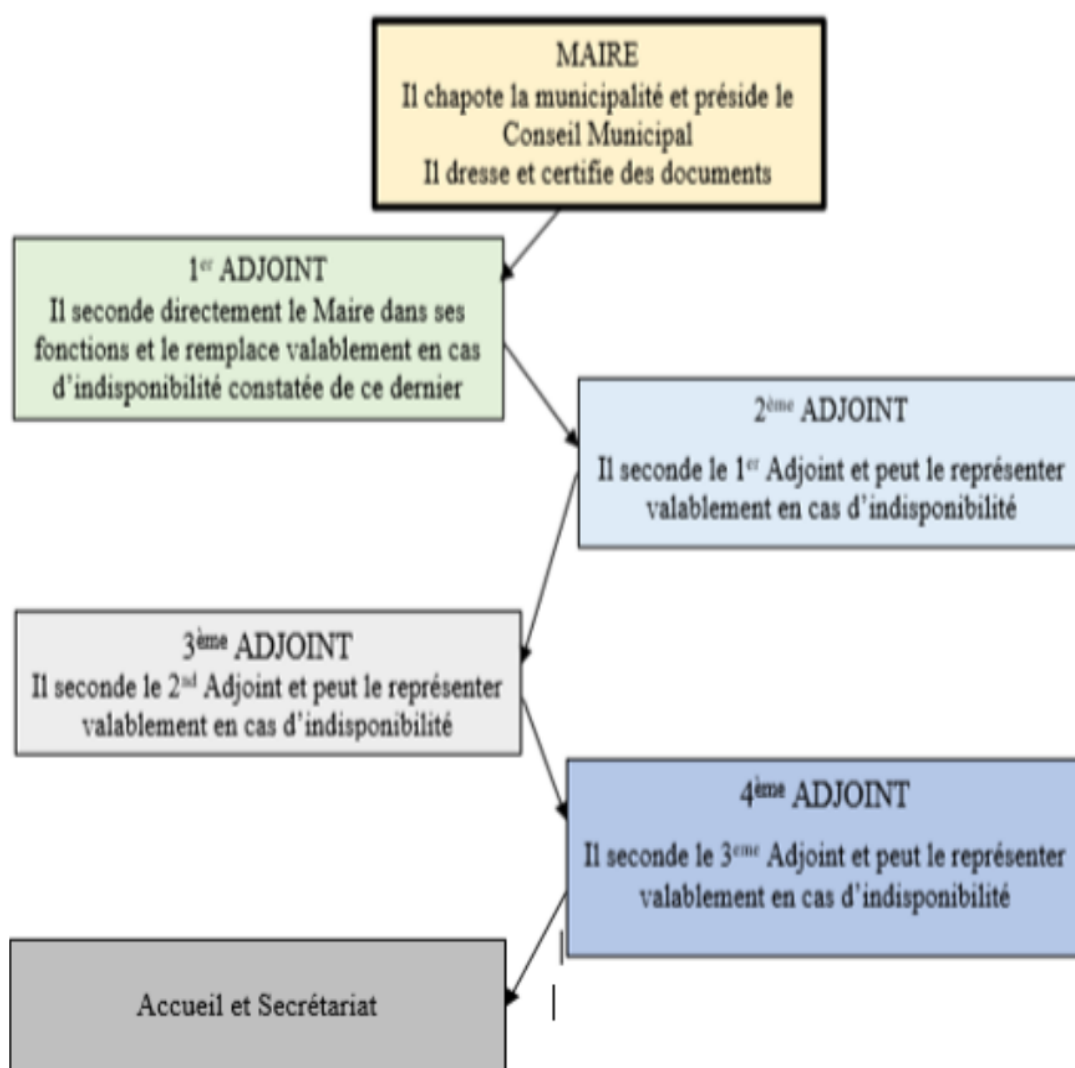
D'un autre côté, le personnel de la commune de Foubot est organisé suivant une hiérarchie stricte. En effet dans ses fonctions, le Maire est accompagné d'un certain nombre d'individus avec lesquels il construit un genre de gouvernement local. Les membres d'une municipalité sont créés, votés et/ou nommés en fonction des besoins de cette municipalité. En

ce qui concerne la commune de Foubot, cette cellule de pilotage qu'est la Mairie est constitué par exemple de :

- un Maire ;
- des adjoints au Maire ;
- des responsables de services de la mairie ;
- des secrétaires qui servent dans différents services et bureaux municipaux.

La configuration hiérarchique de la commune de Foubot est matérialisée par le schéma ci-dessous :

Figure 6 : Organisation administrative de la commune de Foubot



Source : Schéma réalisé par l'auteure sur la base des données de terrain.

L'espace qu'occupent les services communaux à Foubot détermine aussi le nombre de services qu'ils regorgent et donc leur capacité à entrer en collaboration avec diverses structures susceptibles de contribuer au développement local à différents niveaux.

D. Collaboration pour le développement local décentralisation a Foubot

La collaboration pour le développement dans la commune de Foubot est visible à trois niveaux essentiels. Il s'agit de la collaboration sectorielle, de la collaboration avec la tutelle ainsi qu'avec les mairies.

1. La collaboration sectorielle

La collaboration sectorielle qui a été instaurée dans la commune de Foubot allait dans le sens de la participation au développement communal suivant des secteurs importants ou prioritaires de développement. Dans la commune de Foubot, la collaboration sectorielle a permis la mise en valeur du matériel logistique à l'instar du matériel roulant comme les Pick-Up 4x4 octroyées en 2019¹⁰⁷.

2. La collaboration de tutelle

Dans la commune de Foubot, la collaboration de tutelle a favorisé l'encadrement des représentants de l'État dans le sens de la promotion du développement sectoriel et par étapes. La décentralisation de tutelle tout comme la décentralisation sectorielle, a permis également l'amélioration du secteur de la communication dès les années 2010¹⁰⁸. Dans la décentralisation de tutelle, les agents communaux à Foubot bénéficient de l'encadrement d'un représentant de l'État. Il a pour rôle d'associer les agents communaux à la gestion de la décentralisation au niveau local. Cette forme de collaboration pour l'effectivité de la décentralisation et le développement communautaire à Foubot passe prioritairement par l'encadrement des cadres de la décentralisation et par leur instruction sur les questions y relatives.

3. La collaboration avec et entre les mairies

Elle est très bonne dans l'ensemble. La décentralisation qui est basée sur la collaboration entre les Mairies et CTD à Foubot, a favorisé l'inclusion d'acteurs para étatiques et non étatiques dans les procédés de développement local, en soutien aux structures de l'État. Cette

¹⁰⁷ Njoya, "Rapport annuel d'activités...", p12.

¹⁰⁸ *Ibid.*

forme de décentralisation induit des appuis multiformes (confection des budgets, comptes administratifs et autres accompagnements sur les sujets jugés d'importance prioritaires dans la commune). Cette forme de collaboration met en jeu les agents préfectoraux qui sont chargés de superviser les processus de décentralisation dans la commune. Cependant, les lenteurs administratives d'une telle collaboration sont très souvent à l'origine de l'abandon de certains projets de développement engagés dans la commune de Foumbot. Cette forme de collaboration a mis aux prises les différentes structures décentralisées à Foumbot. On se rend compte que les projets communaux ne sont pas toujours arrimés aux objectifs départementaux. Dans ce cas précis intervient la décentralisation avec et entre les maires pour donner à chaque CTD la latitude de fabriquer son propre modèle de développement de façon intrinsèque¹⁰⁹.

Ces principes de collaborations encadrent aussi les différentes activités qui sont pratiquées au sein de la commune de Foumbot. La commune de Foumbot est comme toutes les zones rurales (et/ou semi rurales) au Cameroun, une unité administrative caractérisée par plusieurs activités humaines de type rurales. Les principales activités pratiquées dans la commune de Foumbot sont essentiellement :

- **l'agriculture** (principalement rurale et familiale)¹¹⁰ ;

Seules les grandes firmes qui s'y sont installées pratiquent l'agriculture de rente. Les populations locales quant à elles, restent focalisées sur des activités de subsistance ;

- **l'élevage** (c'est une activité pratiquée par les peuls qui peuplent la région)¹¹¹.

L'élevage pratiqué dans la commune de Foumbot touche aussi bien le petit bétail que des cheptels de bovins ; les volailles, les caprins, etc. et est considéré comme une activité lucrative importante dans la circonscription administrative).

- **le commerce**

Il prend appui sur les produits locaux d'une part, et les produits importés d'autre part. Les activités commerciales sont réglementées par la commune et c'est également cette commune qui crée et/ou qui légitimise des marchés. En matière d'échanges, il faut noter que

¹⁰⁹ Tchounda, "La planification du...", 2007, p.8.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

“toutes les activités s’organisent autour de deux principaux marchés hebdomadaires que sont Baïgom tous les Jeudi, et Foubot tous les dimanches”¹¹².

Le constat général est le même dans tous les secteurs territoriaux de la commune de Foubot. Les différents acteurs de la décentralisation à Foubot ont presque toujours coopéré. S’il existe de ces différents acteurs est quasiment effective dans la commune de Foubot, il est cependant important de noter que leurs différences jouent beaucoup dans la mise en place de la synergie. Les relations qu’entretiennent les unités territoriales dans la commune de Foubot sont inscrites dans le sens de faciliter le développement local à travers un accompagnement mutuel. Les projets qui sont engagés dans le sens du développement et de la décentralisation dans la commune de Foubot comme partout d’ailleurs, ont permis d’établir des profils de suivi du BIP pour le développement communautaire.

IV. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA LOCALITE DE FOUMBOT

L’état est le tout premier acteur de la décentralisation au Cameroun. Entant que tel, il agit dans la commune de Foubot afin de parfaire et de consolider le processus de décentralisation et du développement local. L’État du Cameroun est représenté dans cette zone par les services déconcentrés comme les collectivités territoriales décentralisées (CTD). Pour le Cas de Foubot, il s’agit de la commune principalement, qui s’étale sur toute la superficie de la localité, elle-même caractérisée par une diversité physique et humaine importante, ainsi que d’un large champ d’activités au quotidien. De ce fait, on peut présenter dans sa généralité la commune de Foubot, aussi bien sur le plan territorial, historique et géographique, les différents acteurs qui y interviennent, ainsi que les potentialités économiques et humaines qui caractérisent la commune de Foubot.

A. Bref aperçu historique de la naissance du royaume Bamoun-Tikar et de Foubot

1. Naissance de la localité de Foubot

L'histoire des Bamoun est liée pour une part à celle des Bamiléké. Elle est mieux connue, puisque, cas exceptionnel en Afrique noire, elle a fait l'objet d'une recension écrite ; même si

¹¹² Tchounda, “La planification du...”, 2007, p.8.

le récit en est embelli ou parfois légendaire, il n'en constitue pas moins un document des plus précieux. L'origine lointaine des Bamou pourrait se situer dans l'est de l'Adamaoua. P. Alexandre place aux XV^e - XVI^e siècles l'époque à laquelle des "proto-Tikar et proto-Bamoun"¹¹³ auraient quitté la région de Meiganga pour se diriger vers l'ouest. Migration sans doute lente au terme de laquelle ils s'installèrent dans ce qui est aujourd'hui la plaine Tikar.

Vers la fin du XVII^e siècle peut-être, des Tikar installés à Rifum, près de Bankim partirent par la vallée du Mbam et s'installèrent sur l'une des premières chefferies du plateau, Mfe Mben (la ruine des Mbem). La plupart de ces Tikar restèrent sur place. Le premier chef Bamoun fut Ncharé, venu aussi de Rifum, qui soumit 18 chefferies autour de Mfemben. L'un des plus grands souverains fut Mbouemboué (12^e de la dynastie) qui poussa jusqu'au Mbam et au Noun les frontières du royaume, mais fut bloqué vers le sud par la résistance des Banen¹¹⁴. Lors d'une attaque des cavaliers Foulbé, Fouban fut prise et détruite. Après cet événement fut entreprise la construction des fossés qui ceinturent la ville et à l'abri desquels Fouban fut désormais tranquille.

Nsangou, neveu de Mbouemboué, lança aussi des expéditions lointaines et c'est au cours de l'une d'elle, contre les *Nso'*, qu'il fut tué (vers 1880)¹¹⁵. Son successeur fut Njoya. Les premières années de son règne furent marquées par une guerre civile qu'il ne put maîtriser qu'en faisant appel aux Foulbé. Il entreprit d'organiser son royaume. C'est de son règne que date la grande prospérité de Fouban, véritable ville précoloniale, où vivait tout un peuple de notables, de guerriers, d'artisans, et aussi de paysans, à l'intérieur du périmètre lâche des fortifications. Il inventa également une écriture, sut tirer parti de la présence des Allemands, puis des Anglais, et après quelques hésitations entre plusieurs religions importées, se convertit définitivement à l'Islam en 1918¹¹⁶.

Les Tikar ont une histoire qui se confond à l'origine avec celle des Bamoun ; ils ne formaient qu'un seul peuple jusque vers le début du XVIII^e siècle. Bien des traits de civilisation sont restés communs aux deux groupes, qu'ils partagent également avec certains des habitants actuels de la région de Kumba et de Nkambé. Peu d'événements marquants ont émaillé leur

¹¹³ P. Alexandre, "Proto-histoire du groupe bété, bulu-fang. Essai de synthèse provisoire", *Cah. Et. Afric.* n° 20, 1965, p.503.

¹¹⁴ E. Andre, "La région bamoun", *Encyclopédie mensuelle d'O.M. Suppl.* n° 36-37, 1953, p.12.

¹¹⁵ R. Delaroziere, Cette étude ne concerne que la subdivision de Bafoussam (actuellement département de la Mifil, 1950.

¹¹⁶ *Ibid.*

histoire. Ils étaient organisés en petites chefferies isolées les unes des autres, et plus ou moins en guerre, jusqu'à l'arrivée des Peuls dans "Adamaoua; devant la menace, les cités tikar firent alliance (au milieu du XIX^e siècle) et opposèrent une résistance souvent efficace aux gens venus du nord: le siège de Ngambé par exemple, par le lamido de Tibati, dura sept ans sans que la place put être prise, et la ville fut dégagée par l'arrivée des Allemands en 1899¹¹⁷.

D'autres Tikar habitent le nord du Cameroun Occidental. Ce nom était donné autrefois à un grand nombre de peuples ; en fait, peu sont restés apparentés aux Tikar du Cameroun Oriental. La plupart de ces groupes cependant font référence à une origine commune qu'ils placent entre Fouban et Banyo, dans ce qui est aujourd'hui la plaine tikar et la haute vallée du Mbam. Cette région est désignée sous des noms divers : Ndobbo, Rifum, ce dernier correspondant à l'actuel Bankim¹¹⁸.

Il est très difficile de donner une chronologie de ces migrations. Les traditions orales relevées jusqu'à présent sont souvent incertaines et mélangent parfois les époques ou les groupes humains. D'autant plus qu'aucun de ces groupes ne constitue une entité vraiment homogène. Ils sont le résultat d'un grand brassage au gré des guerres et des déplacements. Les plus belliqueux d'entre eux augmentaient leur population en effectuant des razzias chez les voisins pour en ramener des esclaves¹¹⁹. Faute de chronologie précise, on peut suivre un ordre "géographique" en passant successivement en revue, du Nord-Est au Sud-Ouest les habitants des Grassfields.

En réalité, Foubot a été un butin des conquêtes expansionnistes des Bamoun musulmans dans la région. Cependant, le peuple s'est démarqué par sa résistance farouche. De plus, son caractère cosmopolite qu'elle a acquis durant l'administration allemande, a fait de cette zone un pôle multiculturel à travers l'accueil des travailleurs saisonniers dans la région.

2. Situation territoriale et caractéristiques écologiques à Foubot : climat et faune

La localité de Foubot est située dans la région de l'Ouest-Cameroun, département du Noun. En effet la commune de Foubot est un territoire pratiquement à l'extrémité Sud-Ouest du département. Le climat qui y règne est de type soudano-guinéen¹²⁰. La localité de Foubot

¹¹⁷ J. Champaud, *Atlas régional, Ouest 2*, OSTORM, 1973, p.3.

¹¹⁸ *Ibid.*, p.19.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ DD/MINDEVEL, "Rapport annuel des activités de l'exercice 2021 du Délégué départemental MINDEVEL Noun", MINDEVEL, Fouban, 2022, p.4.

est repérable dans le Noun (département de la région de l'Ouest-Cameroun qui a une superficie de 7687Km², soit pratiquement 55 pourcents de la superficie de la région de l'Ouest qui est évaluée à 13890Km²)¹²¹ et ouvre sur la partie anglophone du pays avec laquelle elle partage des frontières indirectement. Elle partage ses frontières directes avec cinq (05) autres communes à savoir : les communes de Kouoptamo et de Koutaba au Nord et la Commune de Massangam au Sud Est par exemple. Au plan territorial, la commune de Foumbot comprend vingt-deux (22) villages parmi lesquels : Baïgon ; Fossang, Fossett, Koundoumbain, Fochiéya, Kouffen, Koukpa, Kouondja, Kwetvu, Machouen, Maka, Mangoum, Mbantou, Momoe ; Company ; Njinbouot-Fongue ; Soukpen ; Tenjouonoun ; et Njincha.

Cette organisation territoriale donne à la commune de Foumbot une allure segmentée qui se rapproche plus vers le sens de la décentralisation. En effet, la multiplicité d'entités territoriales dans une petite circonscription administrative facilite la mise en place du processus de décentralisation territoriale en ce qui concerne la gestion interne de la commune de Foumbot.

Photo 3 : Logo de la commune de Foumbot



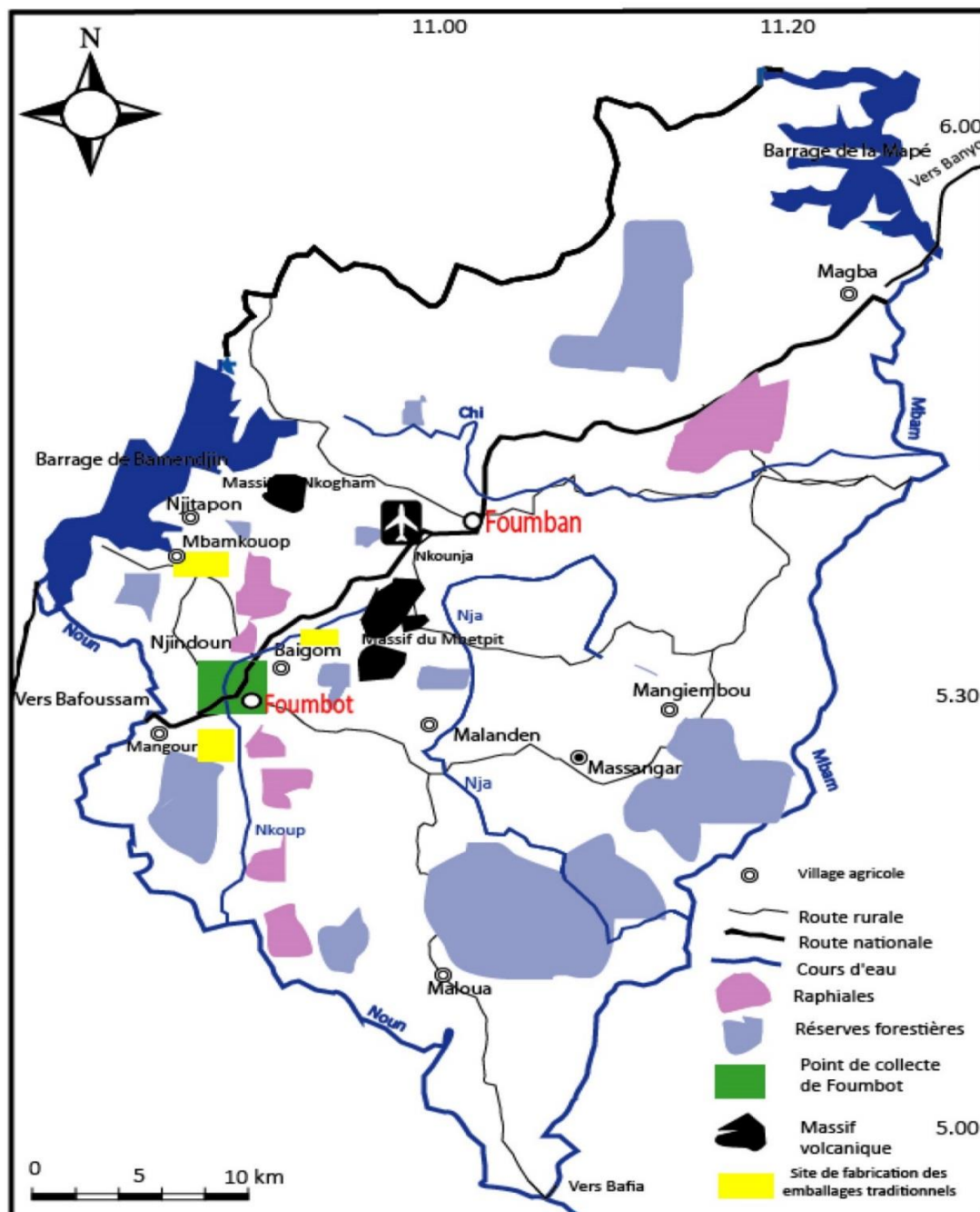
Source : www.Tel.archives-ouvertes.fr, consulté le 17.04.2022

On note également l'existence d'une faune marquée par la présence des espèces hérissons, tigres, rats palmistes, porcs épics, pangolins, singes, lapins biches, écureuils, des

¹²¹ Njoya, "Rapport annuel de...", p4

oiseaux (perdrix, éperviers, corbeaux, hiboux, chauves-souris, moineaux etc.), reptiles, insectes (serpents, lézards, margouillards, caméléon, abeilles, guêpes, criquets et mouches).

Carte 2 : Les principales voies de communication du Noun et à Foumbot



Source : Tel.archives-ouvertes.fr, consulté le 17.04.2022.

D'un autre côté, la localité de Foumbot est caractérisée par un climat tropical de type AW à en croire la classification de Köppen. La température moyenne annuelle de la commune de Foumbot est de 22.2 degrés Celsius et les précipitations avoisinent environ 1983 millimètres

chaque année, plus importantes en été qu'en hiver¹²². Plus précisément, ce climat est de type soudano-guinéen. Quoi qu'influencé par les montagnes de l'Ouest et par des cours d'eau importants, le climat à Foubot est caractérisé par deux (02) saisons distinctes dont :

- une saison de pluies qui s'étend de mi-mars à Octobre, avec une faible pluviométrie en Avril et en Mai.
- une saison sèche qui s'étend quant à elle de Novembre à Mi-Mars.¹²³

Le climat de la région devient de plus en plus sec au fur et à mesure qu'on se dirige vers le septentrion, La végétation et la faune dans la localité de Foubot sont diversifiées. En ce qui concerne la végétation, elle est de type sempervirent et à progressivement disparue à plus de 90 pourcents¹²⁴ à cause de l'occupation humaine principalement. Sur l'étendue de la Commune, la savane boisée est entourée d'importantes forêts galeries. D'autres zones forestières quant à elles sont réduites progressivement à cause des activités humaines telles que l'agriculture et l'étalement urbain. Ce qui reste de la végétation dans la localité de Foubot est utilisé (du moins dans sa majorité) pour les pratiques d'élevages (bovins, caprins), soit comme des réserves forestières et fauniques. En matière de Climat, il faut dire que Foubot est située dans la région climatique dite tropicale Soudano-guinéen caractéristique de l'ensemble de la Région de l'Ouest. Ce climat est caractérisé par deux saisons : Une saison pluvieuse de mi-Mars à mi-Novembre ; Une saison sèche de mi-Novembre à mi-Mars, très peu pluvieuse et marquée par une très forte évapotranspiration. La pluviométrie moyenne de la commune varie entre 2500 et 5000mm de pluie par an avec des minima et maxima en Novembre et Juillet respectivement¹²⁵.

D'après la même source, on a noté une baisse de ces précipitations pour l'année 2012 jusqu'à une hauteur moyenne de 1633,8mm avec des minima de 23,7mm en Novembre et maxima de 335,7mm en Juillet pour 95 jours de pluie. La température moyenne annuelle oscille autour de 21°C. On note la présence des vents violents qui changent de direction et de force suivant des saisons. Ces vents sont à l'origine de certains dommages causés sur des habitations, les plantes fragiles telles que les bananiers sans tuteurs et les pieds de maïs. Ils sont aussi la

¹²² BUCREP, Répertoire actualisé des villages du Cameroun : Troisième recensement général de la population et de l'habitat du Cameroun, Vol.4, Tome 7, 2005, p.359.

¹²³ Commune de Foubot, "Climat Foubot", sur climate-data.org, consulté le 22.06.2022

¹²⁴ Z. Njoya, "Rapport annuel d'activité de l'exercice 2021 du délégué départemental de la décentralisation et du développement local du Noun à Fouban", MINDDEVEL, 2022, p5.

¹²⁵ Ibid.

cause de l'érosion éolienne surtout sur les parcelles nues et sur celles qui viennent d'être retournées et semées. L'humidité relative moyenne est supérieure à 80% avec des maxima en Août et Septembre¹²⁶. Cette période qui coïncide avec les activités de récolte pose des problèmes de stockage et de conservation des produits tels que le maïs, le haricot et l'arachide.

La faune est très diversifiée dans la circonscription de Foubot tout comme dans tout le département du Noun. Les principales espèces fauniques qu'on y retrouve sont : les aulacodes, les porcs épics, diverses variétés de singes, les céphalopodes, les pangolins, les écureuils, les phacochères, les buffles, les hippopotames, les tourterelles, les canards sauvages, des reptiles à l'instar des Pythons, des vipères et autres serpents¹²⁷.

Il est cependant désolant de constater que toutes ces espèces animales et végétales sont en voie de disparition dans la région, à cause du braconnage intensif et de la destruction des habitats par des feux de brousses incontrôlés, l'abattage abusif des arbres, la création de nouvelles plantations ou encore l'occupation de l'espace et l'installation des populations.

Mis à part cette représentation de la localité de Foubot, d'autres Caractères naturels lui sont propres ; il s'agit de l'hydrographie, des reliefs et des sols.

3. Reliefs, sols, hydrographie, et organisation territoriale à Foubot

La commune est un espace territorial majoritairement constitué de plaines à l'instar de la plaine de Baïgom. C'est une région affaissée de la circonscription de Fouban. Les sols dans la localité de Foubot sont extrêmement fertiles¹²⁸. Nous y distinguons cependant plusieurs types de sols à savoir : les plaines fertiles dans la partie méridionale de la commune. Par contre, au nord de la commune, les sols sont bruns-rouges sur basalte. Les rebords des quelques plateaux qui y subsistent encore disparaissent de façon importante près des falaises et des rebords des plateaux pour laisser la place à des sols minces soumis à l'érosion intense¹²⁹.

Foubot est située sur une vaste plaine, légèrement inclinée vers l'Ouest. Elle se trouve à une altitude moyenne comprise entre 1100 et 1300m d'altitude. Son relief est constitué par endroit de buttes isolées et de collines résiduelles très peu hautes. La face Ouest du mont Mbapit (2.352m d'altitude) est implantée sur ce territoire communal. Les pentes dans la

¹²⁶ Commune de Foubot, Plan communal de la commune de Foubot, 2014, p.5.

¹²⁷ T. Deltombe, M. Doumergue et J. Tatsita, *Kamerun*, Paris, La Découverte, 2019, p. 755.

¹²⁸ Njoya, "Rapport annuel d'activité", p. 5.

¹²⁹ Ibid.

commune sont douces (généralement comprises entre 0 et 20%). Les formes actuelles sont le résultat d'une longue et complexe action volcanique qui s'est déroulé dans la région il y'a plusieurs millions d'années¹³⁰.

Les terres noires de Foumbot, correspondent à peu près à l'arrondissement du même nom et possèdent des sols qui sont sans doute parmi les plus riches du Cameroun. Ancien no man's land entre Bamiléké et Bamoun, de grandes plantations s'y sont installées, puis des migrants l'ont colonisé peu à peu et les densités y sont maintenant honorables. Foumbot constitue le pôle d'attraction actif de la zone, où la culture du café arabica est maintenant partiellement relayée par des cultures maraîchères.

L'hydrographie de la commune de Foumbot quant à elle est tributaire à celle de tout le département du Noun. En effet, située au Sud-Ouest du Noun, la localité de Foumbot n'est pas riche en bassins hydrographiques. Les quelques cours d'eau de la commune sont mêlés avec ceux du département (Le fleuve Noun qui coule d'Ouest en Est jusqu'au confluent du Mbam ; le fleuve Nchi et le fleuve Mfü qui prennent leur source au pied du mont Kogham ; ainsi que le Mvi et la Mape qui affluent du Mbam où elles prennent leur source (vers le massif du Mbam)¹³¹. Cette configuration hydrographique cache une organisation territoriale encore plus grande.

Sur le plan de l'organisation du territoire, notons que la commune de Foumbot est composée de huit grandes subdivisions que sont : Fonat au Nord, Foumbot au Nord-Ouest, Momo et Soukpem à l'Ouest, Fossang et Maka à l'Est, Tejouonou au Centre et Kouffen au Sud. De façon simple, on retient que les sols Les sols de la commune de Foumbot sont pour la plupart d'origine volcanique de couleur noir avec une forte valeur agronomique. On rencontre dans l'ensemble trois catégories majeures de sols à savoir : Les Andosols de couleur noir qui se rencontrent dans la partie centrale et Nord de la commune : au départ très riches et de bonne structure, ils s'appauvrissent progressivement du fait de leur surexploitation et de la difficulté de gestion de l'érosion pluviale et éolienne sur ce type de sols ; Les sols hydromorphes localisés dans les basfonds ; trop engorgés en saison des pluies, ils se prêtent bien aux cultures de saison sèche et notamment maraichères. Ceux-ci connaissent une pollution par le mauvais usage des pesticides ; Le reste de la commune est fait de sols brunifiés ou latéritiques qui sont peu

¹³⁰ Commune de Foumbot, "Cartographie : monographie de la commune de Foumbot", 2014, p.3.

¹³¹ Njoya, "Rapport annuel d'activité ...", p.5.

profonds et acidifiés. En raison de leur valeur agronomique meilleure et de leur disponibilité dans la commune, Foubot constitue une zone de convergence des agriculteurs venant des villes de Bafoussam, Koutaba, Mbouda et Foumban. Malheureusement les méthodes culturales traditionnelles qui consistent à défricher, brûler et labourer chaque année sans jachère sont très dégradantes et compromettent au jour le jour des propriétés physiques et chimiques de ces sols. Des projets consistant à la gestion durable de ces terres devraient être envisagés pour éviter des situations désastreuses dans le futur.

Il faut dire qu'il ne paraît guère possible de trouver des espaces libres dans l'arrondissement de Foubot, où la colonisation bamoun prend d'ailleurs maintenant plus d'importance que celle venue de l'autre rive du Noun. Le Mungo, par contre, est sans doute loin d'être saturé. L'activité intense qui règne tout le long de la route goudronnée mériterait que l'on y raccorde la périphérie du département encore peu peuplée. La commune de Foubot dispose de ce fait de nombreuses potentialités sur le plan économique et naturel ; le milieu naturel pittoresque de tout le département du Noun qui attire de nombreux visiteurs d'où ses potentialités économiques, naturelles et touristiques.

4. Les potentialités économiques, naturelles et touristiques de la commune de Foubot

La commune de Foubot regorge plusieurs potentialités naturelles et minérales inexploitées. On retrouve les potentialités économiques naturelles de la commune de Foubot. Ces potentialités regroupent ainsi des domaines miniers avec de nombreuses carrières de pierres comme celle de Mangoum (ancien vacalopoulos), etc. Sur le plan touristique, la commune de Foubot comporte de nombreux sites touristiques et des paysages pittoresques. Le Mont Mbapit par exemple (qui culmine à plus de 1970m) a été aménagé par l'État du Cameroun afin de renforcer l'attractivité touristique de la région, boostant de ce fait les activités de commerce. Les principales activités économiques qu'on retrouve dans la commune de Foubot sont l'agriculture et le commerce.

Dans le département du Noun, la zone de Foubot est celle qui a le moins perdue de superficie végétale naturelle. La végétation a disparue dans le département du Noun de façon générale, sauf autour de Foubot où, en vertu de la fertilité du sol¹³², la faune et la flore locale subsiste encore. C'est dire combien le territoire est important pour le département et combien cette commune représente la diversité physique dans le département du Noun et au Cameroun.

¹³² Njoya, "Rapport annuel d'activité...", p.5.

La diversité de son paysage naturel avec en plus ses plaines étendues représentent un atout touristique de choix qui peut aider et aide à booster l'économie locale. La zone de Foubot est pour ainsi dire un joyau dans le département du Noun. De plus, la commune de Foubot regorge de plusieurs sites intéressants. Les plus attractifs sont :

- les lacs jumeaux de Petpenoun avec leur mystère et le domaine Petpenoun tout entier ;
- les lacs de cratères de Njidoun avec la légende des peuples de l'eau ;

À côté de ces merveilles naturelles, on peut également parler de :

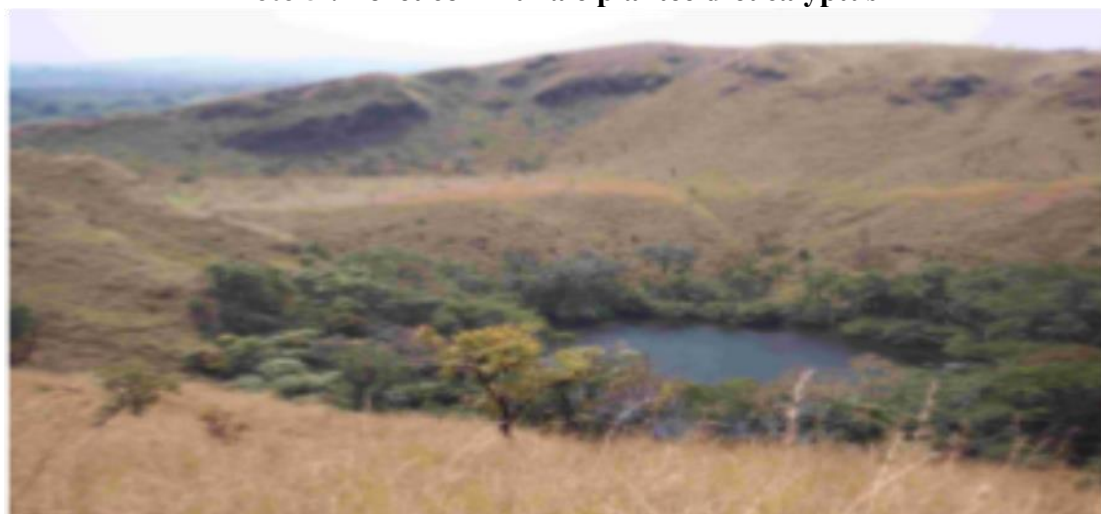
- la ferme agricole de 370 ha de Petpenoun ;
- les massifs de Nkoham.

Photo 4 : Lacs Jumeaux de Petpenoun à Foubot



Source : Clichés pris par auteure, le 23/ 08/ 2022.

Photo 5 : Forêt communale plantée d'eucalyptus



Source : Clichés pris par auteure, le 23/ 08/ 2022.

Les paysages diversifiés qui abondent font de cette commune une curiosité touristique. En effet, on a pu constater l'existence de ressources naturelles au rang desquelles : les gisements de sable (Mont Mbapit, Baïgom, Kouffen, Mahouon, Maka, koupka, Njimbot Fongue et Tenjouonoun, Fosset *etc.*), de latérite (Baïgom, Fossang, Soukpen, Tenjouonoun, Momo, Mahouon, Maka, Fosset, Njimbot Fongue et Kouffen *etc.*), de pouzzolane (Foumbot ville, Baïgom, Mbantou, *etc.*), de pierres (Baïgom, Fosset, koupka, Njimbot Fongue, Njincha, Fossang *etc.*)¹³³. La flore qui se caractérise par la présence des cultures annuelles, semi pérennes et pérennes auxquelles il faut ajouter les espèces herbacées, arborées, arbustives et de quelques poches de forêts naturelles.

Au plan économique, les potentialités de la commune de Foumbot sont nombreuses, particulièrement sur le plan industriel et agricole. Par ses possibilités de cultures en saison normale et contre saison, la commune de Foumbot est capable d'offrir d'importantes quantités de produits vivriers au marché régional ainsi qu'aux marchés du département en tout temps. Elle a développé plusieurs chaînes de valeur ajoutée autour des cultures telles que le maïs, le haricot et les produits maraîchers (tomates, carottes, choux, *etc.*).

D'une manière plus simple, on se rend compte que les atouts naturels sont les premiers facteurs attractifs de la commune de Foumbot. Cette attraction est à l'origine de l'installation de nombreuses populations, et par conséquent, de la nécessité du développement local de la circonscription administrative aussi bien sur le plan économique, éducatif que socio-sanitaire.

B. Émergence du système local au Cameroun

1. Foumbot, une localité consacrée par la loi constitutionnelle de 1996 sur la décentralisation et le développement local au Cameroun

Le concept de communauté locale émerge au Cameroun avec la loi numéro 96/06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 Juin 1972. C'est donc en Janvier 1996 que le système local voit le jour au Cameroun, avec les collectivités territoriales décentralisées. Cette loi constitutionnelle est vue comme un "ensemble d'institutions et d'acteurs territoriaux entretenant entre eux des relations coordonnées pour former un ensemble organisé"¹³⁴. Le jacobinisme instauré au Cameroun avant cette date, réduisait à sa plus simple expression les libertés et l'autonomie locales au niveau des régions seulement. Les communes et les autres

¹³³ www.Google.org/lacommunedeFoumbot.cm, consulté le 15.05.2023.

¹³⁴ A. Mabileau, *Le système local en France*, 2^{ème} édition, Montchrestien, 1994, p.7.

CTD n'étaient pas encore prises en compte. L'autre révolution de 1996 sur la décentralisation au Cameroun était sans doute l'une des plus importantes du système de décentralisation à travers la mise en place de la chambre sénatoriale, représentant des collectivités territoriales et déclencheur du système bicaméral au sein du parlement.

La question de la décentralisation administrative n'est consacrée que lors de sa promulgation le 22 Juillet 2004 à travers "la loi dite de la décentralisation"⁸³. Ce qui représente ici l'acte officiel de la décentralisation administrative au Cameroun est accompagné de quatre lois spécifiques qui l'expliquent également. Il s'agit des lois numéros 2004/018 et 2004/019 du 22 Juillet 2004, fixant respectivement les règles applicables aux communes et aux régions, et des lois numéros 2006/004 et 2006/005 du 14 Juillet 2006 fixant respectivement les modes d'élection des conseillers régionaux, et les conditions d'élection des Sénateurs, organisent le transfert des compétences de l'État central pour les collectivités décentralisées, tout en amplifiant le processus de décentralisation. La décentralisation qui s'affermi sur les lois portant régime financiers des collectivités territoriales d'une part, et sur le nombre de répartition des conseillers municipaux par département et par région d'autre part semble prendre en compte les réalités sociales et économiques des différentes collectivités territoriales décentralisées.

Ajoutées à ces précédentes lois, d'autres lois et décrets interviennent dans le processus d'accession à la décentralisation au Cameroun.

2. Cartographie scolaire et sanitaire, grands groupes humains et dynamique de la population à Foumbot

La localité de Foumbot est caractérisée par les niveaux d'éducation de base et secondaire assez représentatifs. En ce qui concerne l'éducation de base, il ressort que Foumbot est dotée d'une inspection d'arrondissement de l'éducation de base (IAEB), de 13 écoles maternelles publiques, 08 privées, 38 écoles primaires publiques et 22 dans le domaine du privé. Cependant les bâtiments scolaires sont désuets, de même que leur logistique et celle de l'IAEB.

Il se pose donc la nécessité de construire de nouvelles salles de classe et bureaux des maîtres dans les écoles maternelles et primaires de la commune ; le renforcement de toutes les écoles maternelles et primaires existantes dans la commune (construction des clôtures, cantines scolaires et logements d'astreint, construction de 16 blocs latrines et de 32 points d'eau potable dans les écoles qui en sont dépourvues. Le renforcement et même le renouvellement de la

logistique des écoles primaires et maternelles de la commune (tables bancs, petites chaises, tables, bacs à ordures, *etc.*).

En ce qui concerne l'éducation secondaire, la localité de Foubot comprend seize (16) établissements secondaires (07 publics et 09 privés)¹³⁵ parmi lesquels un lycée technique et un lycée bilingue, quatre (04) Collèges d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial (CETIC) dont les CETIC de Koundoumbain, de Nkouondja, de Mahouon et de Mbantou. Cependant on se rend compte que les écoles de la commune sont beaucoup plus concentrées dans sa partie septentrionale.

La lecture des potentialités de la commune de Foubot en ce qui concerne le développement de l'éducation et des établissements scolaires, des CSI et des BIP est recensée dans le tableau qui suit :

Tableau 5 : BIT, CSI et domaines sociaux d'intervention à Foubot

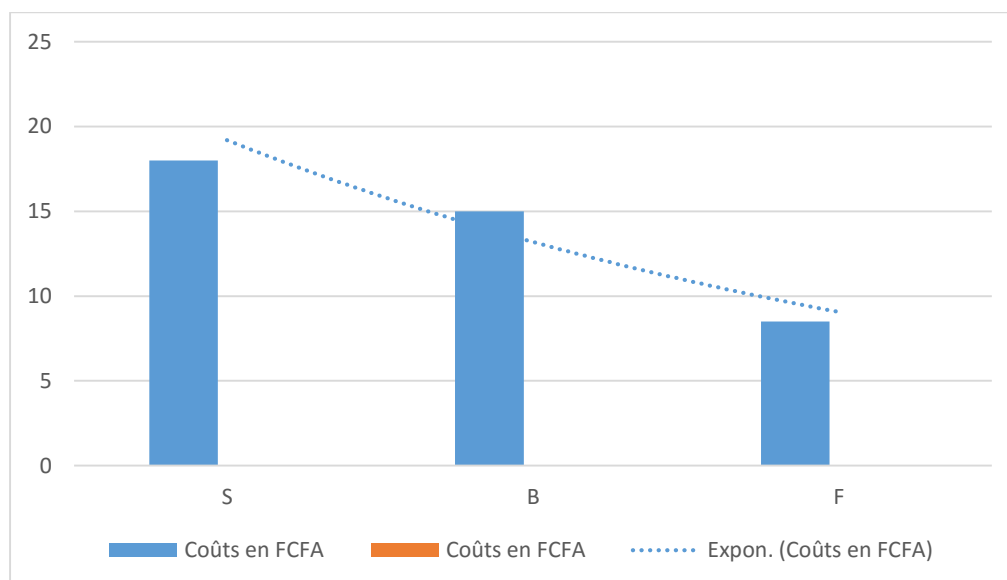
Domaines	Nature de l'ouvrage	Coûts en FCFA	Lieux d'exécution/Villages	Domaines d'action
Salles de Classe	02	18 000000	EP de Kounounbain	Santé, sanitaires
Bâtiments du CSI	01	15 000000	Maka	Santé
Forage équipé	01	8 500000	Foubot	Eau et salubrité
TOTAUX	04	41 500 000FCFA		

Source : BIP, "Journal des opérations du département du Noun", Archives départementales, 2006.

La lecture de ces investissements pour le développement local à Foubot est lisible à travers le graphique qui suit :

¹³⁵ A. E. Tchounda, "La planification du développement communal comme outil de développement local. Cas des communes de Nkong-Zem et de Foubot dans la province de l'Ouest Cameroun", Mémoire de maîtrise professionnelle en Management de projet, Institut Panafricain pour le Développement-Afrique centrale (IPD-AC), Yaoundé, 2007.

Figure 7 : Variation des coûts investissements sur les infrastructures de développement local à Foubot



Source : Réalisé par l’auteur (2024).

Quant au domaine sanitaire, le territoire de Foubot dispose d’un hôpital de district, un hôpital privé, des cabinets privés de soins de santé et des Centres de Santé Intégrés (CSI) de l’État. Certaines de ces infrastructures dans toutes ces formations sanitaires sont en bon état. Cependant, les infrastructures et la logistique médicale restent insuffisantes pour répondre efficacement à la demande des populations¹³⁶, posant encore le problème de la dépendance de la commune de Foubot vis-à-vis des offres de l’État central au niveau de Fouban et de Bafoussam. Lors du recensement de 2005 effectué par une ECAM, la commune de Foubot comptait 76486 habitants, soit 50350 pour la seule ville de Foubot¹³⁷.

Le défi reste encore à relever en la matière pour Foubot. En effet, il faille renforcer l’offre sanitaire dans la commune¹³⁸ et de simplifier les services publics d’offre en la matière qui sont encore concentrés. La commune de Foubot est donc caractérisée par une forte concentration de l’offre socio sanitaire qui ne facilite pas le processus de développement local. C’est dans ce sens qu’il convient d’inciter la concurrence aux offres et services de l’État afin d’amener ce dernier à décloisonner l’offre en mettant la commune au centre de son propre développement en la matière.

¹³⁶ Fouagwang, le 23. 06. 2022 à Dschang.

¹³⁷ www.wimipedia.org/Foubot/communeduCameroun, consulté le 22.06.2022.

¹³⁸ Y.W. Fouagwang, “Dynamique de l’offre des services sanitaires à Meiganga : une réponse multiacteurs dans la zone des réfugiés”, Mémoire de Master en Géographie de la santé, Université de Dschang, 2020.

En définitive, il nous apparait de façon claire que la Commune de Foumbot regorge d'une palette diversifiée d'acteurs engagés dans le processus de décentralisation au Cameroun et sur son territoire plus spécifiquement. Ainsi nous pouvons relever que la problématique de la décentralisation et du développement local dans la Commune de Foumbot touche plusieurs domaines de la vie quotidienne des populations dans la commune de Foumbot. Elle fait intervenir aussi bien des acteurs étatiques que non-étatiques. On comprend dès lors que la commune de Foumbot a accueillie plusieurs actions et programmes de décentralisation qui ont concouru à parfaire le processus de décentralisation communal et de son développement multisectoriel. C'est ainsi que nous proposons dans la suite de cette étude, de revenir sur les réalisations majeures des acteurs de la décentralisation dans le processus du développement multi sectoriel à Foumbot. Dans un tel cas, on observe des déploiements ou réalisations ayant contribuées au développement à Foumbot et à la décentralisation dans cette commune.

CHAPITRE III : QUELQUES REALISATIONS DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE DE FOUMBOT

Les réalisations de la décentralisation sont nombreuses. En effet, ces réalisations se réfèrent aux actions qui ont été menées dans l'optique de favoriser le développement local de la commune. Plusieurs domaines de développement sont ainsi mis en cause et le développement local est de ce fait observé sous divers angles. La décentralisation dans la commune de Foubot, avec la prolifération de multiples acteurs, a vu nombres de ses projets se matérialiser. La matérialisation de ces projets forme les réalisations opérées par l'application de la décentralisation. Ainsi dans la commune de Foubot nous avons relevé quelques réalisations d'ordres économique et sociale, mais aussi des réalisations considérables ou non négligeables dans les domaines administratif, infrastructurel et touristique. L'objectif de ce chapitre est de matérialiser la nature des différentes réalisations opérées dans le sens du développement local de la commune de Foubot. Pour atteindre ce problème, il va falloir résoudre la question fondamentale qui est de savoir : quelles sont les éléments à travers lesquels se matérialise le processus de la décentralisation de la commune de Foubot et dans quels domaines s'inscrit le processus de décentralisation dans cette commune ?

I. LES REALISATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

Parler des réalisations économiques et sociales revient à présenter d'une part les différentes activités et programmes qui ont été menées dans le sens de la décentralisation et du développement local de la commune de Foubot tant au niveau économique et financier, qu'au niveau socioculturel. De ce fait il ressort que de nombreuses réalisations attribuées au processus de décentralisation ont été enregistrées dans la commune de Foubot.

A. Le développement économique, social et sanitaire

Au niveau de la sphère économique, nous notons que la constitution du 18 janvier 1996, ainsi que les lois de décentralisation consacrent aux collectivités territoriales décentralisées, un

véritable pouvoir d'interventionnisme. Si l'État conserve l'entière responsabilité de la définition et de la conduite de la politique économique et sociale du pays, les interventions économiques des CTD se doivent d'influencer le développement local avec de plus en plus d'importance¹³⁹.

1. De la tenue des comités communaux de suivi du BIP de la commune de Foubot et des communes du Noun (2018-2019)

Depuis la création de la commune de Foubot dans la seconde moitié des années 50, plusieurs sessions de travail du comité ont été organisées¹⁴⁰. On se rend cependant compte que les BIP ont été observés dans différents services communaux de la circonscription de Fouban. Au cours de ces observations il en est ressorti que les comités permettent d'évaluer l'évolution des programmes de développement communaux. Ils sont un miroir pour observer les compétences transférées aux communes. Le niveau ou pourcentage de transfert de ces compétences selon que prévu par le code camerounais de la décentralisation et la constitution de 1996 relève des chiffres significatifs quant à l'implémentation du processus de décentralisation dans le département du Noun, représenté par la ville de Fouban en général et donc dans la commune de Foubot aussi. On peut observer ces chiffres à travers le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : BIP et taux d'exécution des projets de développement communaux dans le Noun et dans la commune de Foubot

COMMUNE	TAUX D'EXECUTION	RANG
Kouoptamo	100%	1 ^{er}
Fouban	100%	2 ^e
Koutaba	99.49%	3 ^e
Malantouen	96.84%	4 ^e
Magba	93.25%	5 ^e
Foubot	92.12%	6 ^e
Massangam	90.76%	7 ^e
Bangourain	80.75%	8 ^e
Njimom	68.98%	9 ^e

Source : Njoya, "Rapport annuel d'activités, p.15.

¹³⁹ République du Cameroun, *Stratégie nationale de développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif*, SN30, Janvier 2020, MINATD, p. 48.

¹⁴⁰ Il s'agit de quatre sessions ordinaires de travail très exactement.

L'observation du taux d'exécution de projets dans le Noun permet de situer Foubot au 6^e rang avec un taux d'exécution des projets de développement et d'autonomisation est estimé à 92.12 pourcents¹⁴¹. Un chiffre plutôt moyen dans l'ensemble si on se base sur les données nationales de décentralisation. Dans cette logique, la représentation des quotes-parts de ces différentes communes du Noun dans le processus du développement local sont visibles.

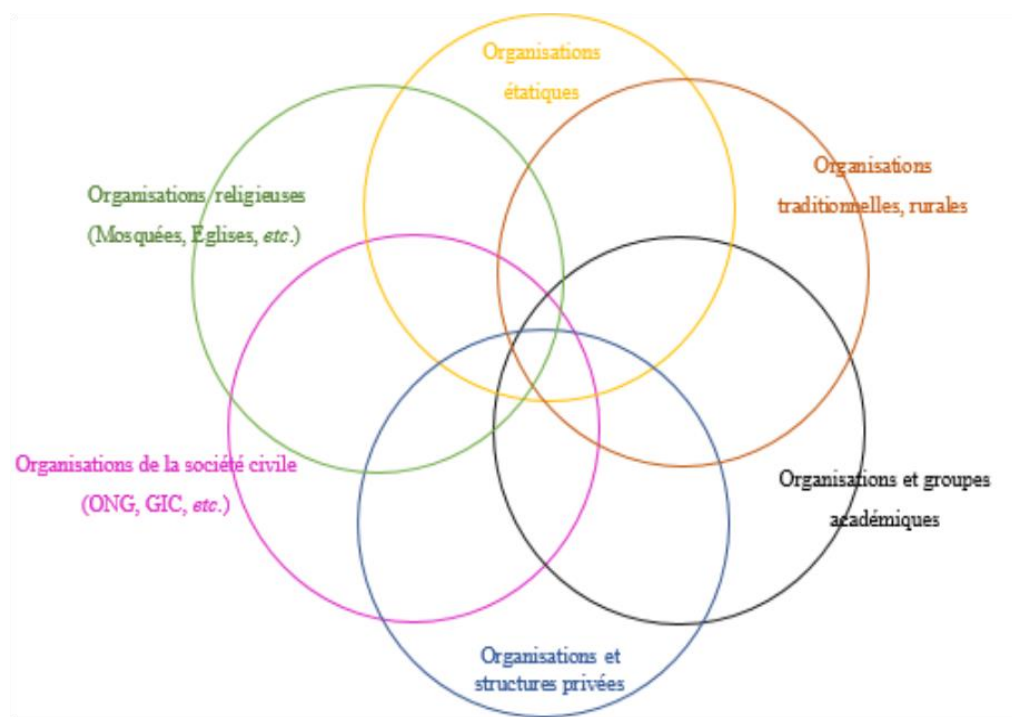
Dès lors, on comprend que le processus de décentralisation qui a été engagé dans la commune de Foubot a pris une nouvelle tournure. Le taux d'exécution de la décentralisation dans cette commune étant de 92,12 pourcents¹⁴², le processus reste cependant insuffisant pour prétendre à une autonomisation socio-économique complète de cette commune. Cela est assez significatif étant donné que le potentiel de développement local est tributaire aux activités qui ont été achevées. Dans la commune de Foubot il est clair au regard de ces données que la majorité des projets de développement communautaires et communaux ne sont pas menés jusqu'à leur terme.

La décentralisation dans la commune de Foubot apporte une réponse multi acteurs au processus de développement local. Cette diversification d'acteurs permet de maximiser les probabilités de réussite des projets de développement. La réponse multi acteur que la décentralisation propose et met en collaboration les acteurs du secteur privé comme ceux du secteur public ou para public. L'organisation de la décentralisation dans cette localité de même qu'au Cameroun, est concevable suivant la configuration ci-dessous :

¹⁴¹ Njoya, "Rapport annuel d'activités, p. 15.

¹⁴² Tchounda, "La planification du développement", p. 85.

Figure 8 : Modèle de coordination et de la coopération des acteurs de la décentralisation



Source : Figure réalisée par l'auteur.

La réponse multi acteurs dont il est question dans ce cas précis touche les institutions publiques de l'État à Fombot (Mairies, sous-préfectures, CSI, écoles), et les acteurs de la société civile en général, tant au niveau local, national qu'international. On comprend ici que les acteurs de la décentralisation à Fombot s'entre-aident, interagissent et se consolident mutuellement pour la promotion du développement socio-économique local. Des compétences ont ainsi transférées au niveau local, en vue de fluidifier le développement.

2. Compétences économiques transférées au niveau local

Les compétences dévolues aux collectivités territoriales au titre du développement économique se déclinent suivant les trois axes ci-après :

- l'action économique ;
- la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- la planification de l'aménagement du territoire, des travaux publics, de l'urbanisme et de l'habitat.

En ce qui concerne l'action économique, la promotion des activités de production agricole, pastorale, artisanale et piscicole ; l'appui aux microprojets générateurs de revenus et

d'emplois, l'organisation des foires et salons constituent l'essentiel des compétences transférées aux deux catégories de collectivités territoriales. Cela étant, la commune entant que collectivité territoriale de Proximité par excellence, se voit attribué la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières, et abattoirs. Comme on peut le constater, l'année 2011 a marqué le début du transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées. L'accélération de ce processus traduit la volonté des pouvoirs publics d'améliorer l'offre des services publics au niveau local, en termes de quantité et de qualité. Sur un autre plan, la vocation économique de la région appelée à jouer un rôle important dans la promotion des petites et moyennes entreprises, encouragement la création des regroupements régionaux pour les acteurs économiques. À côté de ce transfert de compétences, il faut noter que des grands projets de lutte contre la corruption et le sous-développement ont été appuyés au niveau matériel, financier et technique.

B. Financement des grands projets de développement et lutte contre la corruption

Les grands projets de développement dans la commune de Foubot font allusion à l'industrie et aux offres de biens et services. En vue d'enclencher le développement industriel dans la commune, les acteurs du secteur se sont arrimés à la mouvance nationale observée dès le début des années 2010¹⁴³. Pour une autonomisation effective des collectivités décentralisées, les projets les plus saillants dans la promotion du développement local visent des investissements massifs dans les domaines des infrastructures, notamment de l'énergie, du transport des télécommunications et l'accès à l'eau potable. La mise en œuvre de ces politiques a permis de booster la contribution des industries dans la mise en œuvre du développement local à hauteur de 8 pourcents en 2010 contre 12,9 pourcents en 2016¹⁴⁴. Une hausse considérable dans les avancées du développement dans le système de la décentralisation.

Au niveau de la promotion de l'industrie manufacturée et du rattrapage technologique, la mise sur pied de la décentralisation a favorisé l'insertion socioéconomique dans la région, la création des emplois à travers la mise sur pied de petites industries de transformation et de conservation au niveau local, des initiatives économiques et l'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) dans le but de faire concurrence à l'État et de proposer de meilleures offres

¹⁴³ République du Cameroun, *Stratégie nationale de...*, p. 48.

¹⁴⁴ *Ibid.*

de services. La décentralisation a également concouru à l'industrialisation (bien que reposant sur des sous-secteurs de développement). L'agro-industrie à Foubot tout comme au Cameroun prend naissance dans les années 1990¹⁴⁵, ce n'ait cependant qu'à partir des années 2010 qu'on a pu entrevoir des initiatives timides et quelques appuis de l'État dans ce secteur d'activité, pourtant reconnu comme porteur. Remarquons qu'entre 1960 et 1990, le Cameroun s'était fixé de réaliser l'autosuffisance alimentaire. Cette autosuffisance alimentaire passe par l'implication des collectivités territoriales étant donné qu'elles sont devenues des acteurs à part entière du développement local et national. Bref, à Foubot en clair, la décentralisation a induit un développement interne qui est financé par plusieurs acteurs dont l'État central étant à la tête.

II. TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT

Il est question de l'impact des activités culturelles sur l'éclosion du secteur du tourisme d'une part, et du développement industriel d'autre part. En effet, cette articulation ressort les implications de ces activités sur le développement local à Foubot.

A. Le développement du tourisme

Les compétences dévolues aux collectivités territoriales au titre du développement économique se déclinent suivant les trois axes ci-après :

- l'action économique ;
- la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- la planification de l'aménagement du territoire, des travaux publics, de l'urbanisme et de l'habitat.

En ce qui concerne l'action économique, la promotion des activités de production agricole, pastorale, artisanale et piscicole, l'appui aux microprojets générateurs de revenus d'emplois, l'organisation des foires et salons constituent l'essentiel des compétences transférées aux deux catégories de collectivités territoriales. Cela étant, la commune entant que collectivité territoriale de Proximité par excellence, se voit attribué la construction, l'équipement, la gestion et l'entretien des marchés, gares routières, et abattoirs.

¹⁴⁵ République du Cameroun, *Stratégie nationale de...*, p. 48.

Sur un autre plan, la vocation économique de la région appelée à jouer un rôle important dans la promotion des petites et moyennes entreprises, encouragement à la création des regroupements régionaux pour les acteurs économiques, s'affirment.

Les activités suscitées sont le fruit de dotations et de subventions en majeure partie. Ainsi, les recettes dont bénéficie la commune sont nombreuses. Les recettes de la commune de Foubot, décrites suivant leur nature, comprennent des recettes fiscales, le produit de l'exploitation du domaine et des services au niveau local, les dotations et les subventions, les ressources de trésorerie et de financement. Dans cette commune, les recettes fiscales sont constituées de tout prélèvement opéré par les services fiscaux de l'État ou des services compétents de la commune de Foubot au profit de cette dernière. L'ensemble des prélèvements est appelé "Impôts locaux"¹⁴⁶. Ces impôts locaux comprennent :

- les impôts communaux ;
- les centimes additionnels communaux sur les impôts et taxes de l'État ;
- les taxes communales ;
- tout autre type de prélèvements prévu par la législation en vigueur.

En réalité, le tourisme est un booste de la recette de l'assiette fiscale dans la commune de Foubot. Il favorise l'accumulation des "réserves affectables au fonctionnement"¹⁴⁷ de la commune. Les principales recettes communales sont les suivantes :

- les réserves affectées pour le fonctionnement ;
- les ristournes et redevances consenties par l'État, les produits financiers, les transferts reçus, les autres produits et profits divers, les reprises sur amortissement ;
- les emprunts à moyen et à long terme ; les fonds de concours ;
- les dons et legs assortis des charges d'investissement ;
- le produit de la vente des biens et de l'aliénation d'immeubles ;
- le produit de la vente des animaux ou du matériel saisi, mis en fourrière et non réclamé dans les délais prévus par la réglementation en vigueur ;

¹⁴⁶ République du Cameroun, Code général des collectivités territoriales décentralisées, consulté sur www.justice.com, le 29.06.2022.

¹⁴⁷ *Ibid.*

- les plus-values sur cession d'éléments d'actifs immobiliers ; les réserves affectées pour les investissements ; les réserves affectées aux recouvrements des exercices précédents ;
- les réserves non affectées mais maintenues en quasi monnaie à l'actif communal ;
- la production d'immobilisation par la commune elle-même ou en auto-équipement ;
- les dividendes et autres produits sur retour d'investissement¹⁴⁸.

Toute autre ressource provenant de la coopération internationale, décentralisée ou de tiers sont susceptibles d'aider la commune de Foumbot à émerger véritablement. La municipalité à Foumbot s'est emparée du monde du tourisme dans la commune. Cette activité très lucrative permet de renchérir les caisses de la commune en lui rapportant une plus-value. C'est une activité d'autant plus importante qu'elle permet de découvrir la diversité communale sous diverses formes, ce qui contribue de façon significative à la promotion du développement local¹⁴⁹. La commune de Foumbot bénéficie ainsi d'un atout naturel, humain et économique de choix qui peut influencer sur son développement local et son autonomisation complète. Cependant, pour construire une telle autonomisation dans la commune de Foumbot, il faut prendre en compte les impacts des nouvelles compétences transférées au Collectivités territoriales décentralisées (CTD) sur la commune.

B. Une industrialisation progressive et échanges dans la localité de Foumbot

L'industrialisation est conçue comme le processus de création et d'installation des industries dans une région spécifique. De ce fait, il est clair que l'industrialisation dans la localité de Foumbot est essentiellement orientée vers la transformation des produits locaux et le développement tertiaire. À la suite de la chute du café, la localité est passée de centre de production à un centre de transit et de stockage des produits vivriers de façon générale. Rapidement, la localité s'est doté d'un marché régional de vivres qui se tient chaque jour, et alimente de ce fait la quasi-totalité du département du Noun, la zone de Koutaba et ses environs, les grandes villes telles que Bafoussam, Banganté, Yaoundé, Douala, etc. Ce caractère riche a occasionné l'afflux massif des populations, des commerçants et des investisseurs divers. Dans cette logique d'idées, la localité de Foumbot est devenue un pôle économique dont le développement infrastructurel et socioéconomique s'impose désormais. C'est dans ce sens que

¹⁴⁸ République du Cameroun, Code général des collectivités territoriales décentralisées, consulté sur www.justice.com, le 29.06.2022.

¹⁴⁹ Idem.

des politiques, projets et actions visant le développement de la localité ont été initiées par divers partenaires qui englobent aussi bien l'État, des ONG que des groupes privés et individus, susceptibles de représenter des bailleurs de fonds, des promoteurs de projets économiques et de développement, des acteurs des domaines sociaux et communautaire, pour fournir à la localité, le minimum d'outils nécessaires pour soutenir son développement au niveau local, voir national.

Les autres réalisations sont aussi d'ordres infrastructurel, d'autres encore sont au plan fonctionnel dans la mesure où elles se présentent par la transmission proprement dite des compétences aux communes et au CTD.

III. LES REALISATIONS INFRASTRUCTURELLES ET NOUVELLES COMPETENCES TRANSFEREES AUX CTD ET A LA MUNICIPALITE DE FOUMBOT

Les réalisations infrastructurelles font référence aux bâtisses et infrastructures routières et immobilières qui ont été construites à Foubot sous l'égide de la décentralisation au Cameroun. Il est également important de signaler que plusieurs de ces réalisations relèvent des initiatives locales. Parmi ces réalisations on peut citer la construction des infrastructures locales de développement dont les routes, les écoles et les marchés d'une part, les infrastructures touristiques et les nouvelles compétences transférées à la commune d'autre part.

A. Construction des infrastructures locales de développement, des écoles et des marchés communaux

La construction des infrastructures locales se fait dans plusieurs domaines. Au niveau de l'éducation, des salles de classes et des écoles ont été créés, notamment la construction de deux blocs de quatre (04) salles de classe à Mahouen et la construction d'un centre de santé intégré de type rural en 2017.¹⁵⁰ Ces bâtisses bénéficient également d'apports matériels et financiers de l'État et des populations locales qui s'y attèlent. La commune veille également à la structuration et à l'accompagnement des activités mercantiles. L'image ci-après présente de ce fait une vue du marché principal de la commune de Foubot.

¹⁵⁰ Mfoloum Seidou, Agent communal de la commune de Foubot, 20-06-2022 à Foubot.

Photo 6 : Marché de Foubot sur les côtés de l'axe principal et entrée de la gare routière à droite



Source : photo prise par l'auteure, le 23.06.2022 à 10h.

Cette image représente le marché principal de Foubot qui a été créé spontanément avec le passage de la route et l'installation de la petite gare qui relie les différents villages de la commune et du département, et qui donne sur la ville de Bafoussam, chef-lieu de la région de l'Ouest. Ce marché dans ses facettes internes regorge des zones de vente des produits vivriers, premier poumon économique de cette commune via la pratique de l'agriculture¹⁵¹. Le marché de Foubot est approvisionné par les ruralités environnantes. Les approvisionnements en produits vivriers à Foubot se font grâce aux voies communales (bien qu'encore enclavées).

Photo 7 : Transport des légumineux et autres vivres frais pour l'approvisionnement des marchés de Foubot



Source : photo prise par l'auteure, le 24.06.2022 à 13h.

¹⁵¹ www.google.com, consulté le 23.06.2022

Photo 8 : Cargaisons de produits vivriers (légumineux) à Foumbot, en direction de Bafoussam



Source : photo prise par l'auteure, le 23.07.2022 à 10h.

Des abattoirs communaux ont été construites dans l'optique d'impulser le développement local de la commune. C'est dans ce sens qu'a été construit l'abattoir municipal de Foumbot.

D'un autre côté, il a été engagé le projet d'aménagement des salles de classes construites dans les différents établissements secondaires de la commune comme nous présente la photo suivante.

Photo 9 : Dons de tables-banc par la municipalité de Foumbot au Groupe Scolaire Bilingue Mogni



Source : photo prise par l'auteure, le 25.07.2022 à 11h.

La municipalité de la commune de Foumbot participe ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations, et donc au développement. Plusieurs autres actions ont été menées dans ce sens par des structures privées et des mécènes. La face de la commune de Foumbot commence à prendre une autre forme en ce qui concerne l'éducation et les échanges. Il faut dire que, en droite ligne du processus de décentralisation déclenché dans le pays avec la promulgation des lois n° 2004/017, 018 et 019 du 22 juillet 2004, le gouvernement camerounais a opté pour une nouvelle politique de développement local¹⁵². Laquelle vise à ce que les investissements publics répondent aux besoins réels des populations à la base et qui se traduit par une implication effective de celles-ci dans l'identification de leurs besoins, la formulation, l'exécution et le suivi évaluation des solutions y afférentes. C'est ainsi que les collectivités territoriales décentralisées se voient attribuer davantage de responsabilités en matière de promotion de leur développement, d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations et d'aménagement du territoire.

Pour soutenir ce processus en cours, le gouvernement camerounais avec l'aide de la communauté des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, a mis sur pied un programme de développement dénommé programme national de développement participatif (PNDP) dont l'objectif majeur est d'améliorer durablement les conditions de vie des populations en milieu rural avec un accent sur les couches les plus défavorisées. Le PNDP est de ce fait un instrument qui permet aux populations en milieu rural de se doter des moyens d'une participation effective au processus de leur développement. Cependant pour un meilleur décloisonnement et pour multiplier l'attractivité naturelle, culturelle et économique de la commune, des projets de construction et d'aménagement des voies de communication ont été engagés dans la commune de Foumbot.

B. Éclairages, Construction de nombreuses voies communales, des points d'eau et des centres communautaires

Les infrastructures et l'immobilier font partie des services non financiers¹⁵³ auxquels s'adonne la décentralisation dans la commune de Foumbot tout comme dans les autres circonscriptions administratives au Cameroun. Les services non financiers marchands (transport, commerce, tourisme, art et culture, sport, immobiliers et services liés à l'emploi)

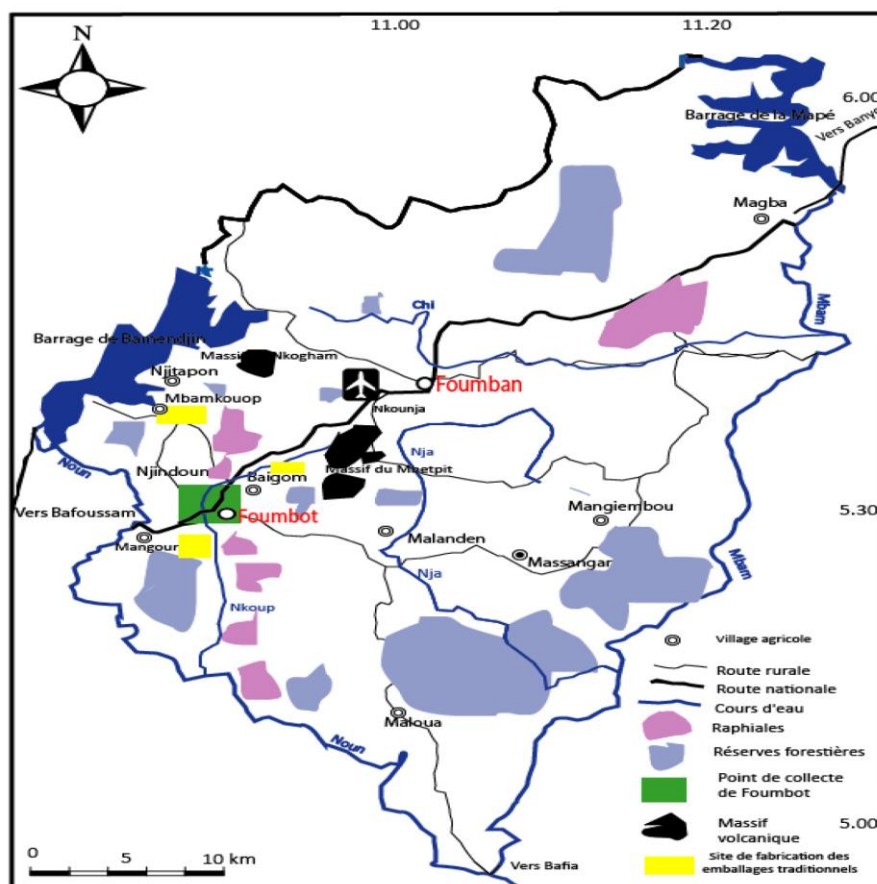
¹⁵² PNDP, Plan communal de développement de Foumbot, 2014, p.1.

¹⁵³ République du Cameroun, Stratégie nationale de..., p. 49.

jouent un rôle essentiel dans la mise en marche de l'évaluation de la décentralisation. En effet, ils influencent dans la mise en marche de la production locale. Entre 2010 et 2018, ils ont représenté une part importante du PIB dans la commune (soit 48,3 pourcents)¹⁵⁴ mais l'analyse diagnostique spécifique de ce secteur fait ressortir quelques difficultés qui freinent son développement optimal.

En ce qui concerne le développement des secteurs du transport, il est à noter que de nombreuses voies communales ont été créées en dehors de la route principale qui traverse la commune par son flan nord. De nombreuses routes secondaires et pistes communales ont été aménagées pour desservir les grands quartiers de Foubot. Au delà façade générale dans le Noun, il faut retenir que des pistes carrossables et des voies routières communales facilitent le développement local à Foubot. Notamment, le tronçon du carrefour Mbayé ressortant au Centre Commercial ; l'axe Kwelien passant par Fosset.

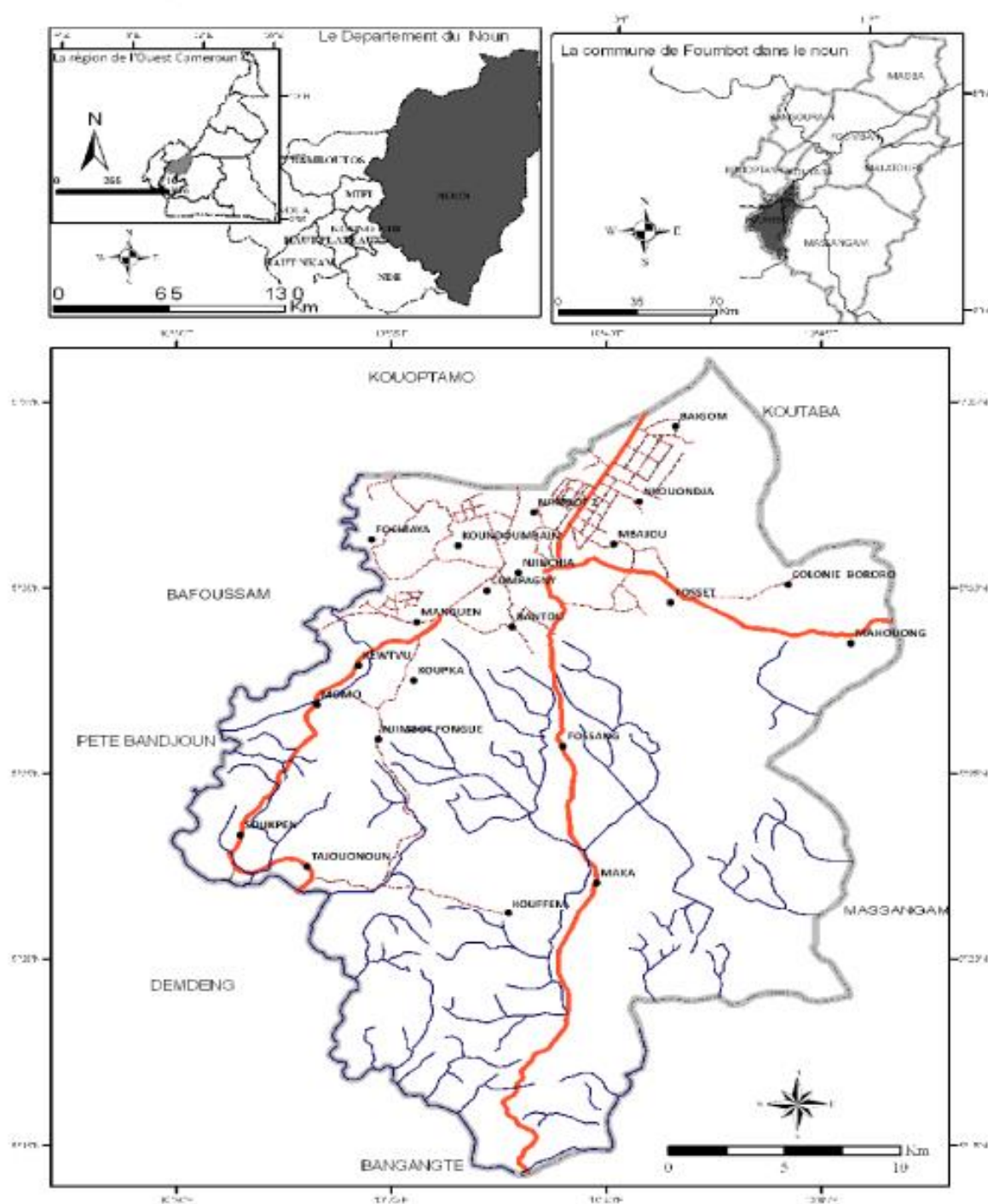
Carte 3 : Voies communales de transport du département du Noun



Source : Carte réalisée par Yann Wilfried Fouagwang, Géographe.

¹⁵⁴ République du Cameroun, Stratégie nationale de, p. 49.

Carte 4 : Principales voies routières, communales et pistes carrossables à Foubot



Source : Carte réalisée par Yann Wilfried Fouagwang, Géographe.

En plus d'être traversée par une route carrossable au nord, la commune de Foubot a bénéficié de deux pistes carrossables et d'une route bitumée qui mènent directement à Bafoussam, chef-lieu de la région de l'Ouest. A côté de ces voies, il faut dire que leur qualité est à apprécier, comme se présente l'axe reliant le Centre-ville à Bantou à Foubot, construite en 2017.

Photo 10 : Une voie communale construite en 2017 passant par le quartier Bantou à Foubot



Source : Cliché pris par l’auteure le 22 Décembre 2021

Au plan stratégique, Foubot devient ici la porte d’entrée du département du Noun dans la mesure où c’est l’une des rares communes du département du Noun à être ouvert sur Bafoussam et Bandjoun, et sur la partie anglophone du pays avec Koutaba, mais aussi cette position géostratégique lui permet d’écouler plus facilement ses productions agricoles, de quoi lui donner le nom de “grenier du Noun”¹⁵⁵. De ce fait, il apparaît clairement que des compétences d’abord naturelles et propres à la commune de Foubot lui confère des atouts de développement indéniables. Cependant à ces atouts de la nature et du hasard des choses, la commune de Foubot a bénéficié de nouvelles qui lui permettent de gérer de façon autonome les activités économiques et socioculturelles en son sein.

Des projets d’éclairage ont été lancés, avec l’appui du FEICOM, dans les grandes zones de regroupement dans la région. De plus, cette initiative a permis de limiter les risques d’agression devenus monnaie courante dans certaines zones de la commune.

¹⁵⁵ République du Cameroun, “Stratégie nationale de...”, p. 60.

Photo 11 : Toungouré Mariam, commerçante de vivres frais au marché de Foubot



Source : FEICOM, “Le projet d’électrification va apporter la sécurité”, *Le communal*, n°35, 2018, p.16.

Cette autonomie qui lui est accordée lui permet de planifier son développement sur la base d’éléments concrets et de se projeter par rapport à une caisse autre que le budget annuel communal. C’est dire combien les clés du développement local dans la commune de Foubot ont été remises entre les mains des dirigeants locaux eux-mêmes. C’est dans ce sens que madame Toungouré, une commerçante au marché de Foubot, a tenu à s’exprimer sur les avancés observés dans cette localité où elle a passé la quasi-totalité de sa vie. Cette dernière déclare que : ‘J’apprécie à sa juste valeur, le projet d’éclairage public qui va bientôt voir le jour dans la Commune de Foubot. Ce projet va apporter la sécurité au sein du marché et nous pourrons écouler nos marchandises sans problème, de jour comme de nuit.’¹⁵⁶ À côté de tout cela il faut signaler que la Commune de Foubot a bénéficié d’un montant de 800 millions de FCFA pour la construction d’un marché et d’une gare routière¹⁵⁷.

C. Nouvelles compétences transférées aux CTD : Le cas de la commune de Foubot

Des innovations ont été apportées à l’administration décentralisée au Cameroun et à Foubot. Ces nouvelles compétences que l’État du Cameroun confère à la commune de

¹⁵⁶ FEICOM, “Le projet d’électrification va apporter la sécurité”, *Le communal*, n°35, 2018, p.16.

¹⁵⁷ P. C. Akoa, “Les énergies renouvelables font partie des objectifs de développement durable”, *Le communal*, 2018, p.19.

Foumbot comme à toutes les autres CTD du Cameroun ont favorisés l'amplification des pouvoirs décisionnaires dans la commune. C'est ainsi que "sous l'égide des (nouvelles) lois sur la décentralisation de 2004, de nombreuses compétences étaient transférées aux communes et aux régions, les donnant un pouvoir plus élargit afin de permettre une meilleure application du principe de subsidiarité qui agit dans l'optique de donner une plus grande satisfaction aux attentes et besoins de proximité et d'offre de services.

Le transfert de compétences aux communes restreint désormais l'action de l'État sur le territoire de la commune de Foumbot qui, est souveraine au niveau de sa circonscription administrative et de ses domaines de compétences prévus par les lois en vigueur. Parmi les textes qui confèrent ces nouvelles prérogatives à la commune nous pouvons citer :

- une intervention ponctuelle et prioritaire allant dans le sens du développement harmonieux dans la commune de Foumbot, ou en vue de résorber une situation urgente ;
- en cas de carence dans la commune de Foumbot, de problème probant constaté par le MINATD, de nouvelles compétences y relatives sont assignées aux unités communales afin d'en diguer la crise.

Les communes elles-mêmes comme la commune de Foumbot, représentent des structures autonomes qui Parmi ces prérogatives qui peuvent être transférées à la commune de Foumbot, nous avons outre les compétences transférées par les lois de 2004, sept (07) nouvelles compétences qui permettent à la commune de Foumbot d'intervenir pour l'exploitation des substances minérales non concessibles indispensables à son développement ; le pouvoir d'élaborer elle-même et de mettre en œuvre des plans communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes naturelles¹⁵⁸, de pré-collecte et de la gestion des déchets ménagers au niveau local¹³³ ; du recrutement et de la gestion de plus de personnel médical dans les centres de santé dans la commune ; le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant afin de maximiser l'offre éducative et donc l'attraction scientifique de la commune ; créer des centres de loisirs en appuyant l'organisation de manifestations socioculturelles (c'est le cas du Ngouon) qui rassemble beaucoup de personnes et invite des partenaires de développement par la mise en valeur des différents atouts culturels et historiques au niveau du Noun en général; *etc.* il faut signaler cependant que, la municipalité

¹⁵⁸ Djiope, "Les politiques de protection...", 150p.

de Foumbot ne connaît le processus de décentralisation que très tardivement. Ce n'est qu'après les années 2000 que la commune commence à entamer le processus de décentralisation réel. Cette lenteur dans la dynamique de décentralisation est due au constat d'une création tardive de l'institution communale décentralisée à Foumbot. C'est dans ce sillage qu'on entrevoit clairement le processus du développement local propre à la circonscription de Foumbot.

Somme toute, il était question dans ce chapitre des réalisations qui ont été effectuées dans la commune de Foumbot afin de parfaire son processus de décentralisation et de développement. Il ressort que des actions ont été engagées dans divers secteurs aussi bien sociopolitiques que culturels et économiques. De ce fait, nous avons constaté que les différentes actions décentralisées dans la commune de Foumbot se matérialisent à travers des projets structurants qui regroupent aussi bien la construction des routes, des écoles, des centres de santé, et des nouvelles rénovations de ces derniers. Les activités propres à la commune de Foumbot ont également permis de contribuer au développement multisectoriel dans la commune et de participer par la même occasion au développement du territoire camerounais. La commune de Foumbot représente de ce fait un acteur incontournable de sa propre décentralisation et de son propre développement socioéconomique. De ce fait, une évaluation des actions autonomes menées dans le sens du développement de la commune de Foumbot est nécessaire afin de pouvoir faire une évaluation critique de la décentralisation territoriale au Cameroun en générale et dans cette commune en particulier afin de la parfaire.

CHAPITRE IV : PROBLEMES, BILAN ET PERSPECTIVES DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT

La décentralisation l’observons-nous, est un processus d’octroi d’un certain niveau de pouvoir décisionnaire et de marge de manœuvre dans les actions entreprises par les CTD au Cameroun afin de parfaire le développement local. En ce qui concerne la commune de Foumbot, il ressort que plusieurs actions ont été engagées à plusieurs niveaux afin d’accompagner les structures décentralisées dans la quête du bien-être des populations et le développement socio-économique local. Ces initiatives qui ont débutés dans ce contexte dès la promulgation de la décentralisation au Cameroun et la révision constitutionnelle en 1996¹⁵⁹ ont pour ainsi dire boosté le développement local. Vingt ans après la promulgation de la décentralisation, il est désormais possible de faire une évaluation de ses impacts sur le développement national en général, et à Foumbot plus spécifiquement. L’objectif de ce chapitre est d’évaluer le bilan des actions menées par les différents acteurs en faveur du développement local à Foumbot. Il s’agira pour nous de mettre en évidence les principales activités qui ont été menées depuis l’adoption du processus de décentralisation. Revenir sur la nature de ces actions, leur importance, afin d’apprécier la qualité et le niveau de leur exécution sur le développement local de la commune de Foumbot.

I. PROBLEMES RENCONTRES PAR LA PROCESSUS DE DECENTRALISATION A FOUMBOT : CREATION TARDIVE DE L’INSTITUTION COMMUNALE

La création de la commune est une affaire qui date de depuis la période coloniale au Cameroun. La localité de Foumbot étant devenue une circonscription qui gagne de plus en plus en superficie et en population, a besoin d’un gouvernement local pour “dirigeanter” sa conduite. C’est dans ce sens que fut créée l’institution communale à Foumbot.

¹⁵⁹ Ako’o Akouafane, *La décentralisation administrative*, p.45.

A. Contexte de création de la municipalité à Foubot

La ville de Foubot a une histoire assez longue et d'avance caractérisée par les activités saisonnières¹⁶⁰. En effet, depuis la période allemande au Cameroun, la localité de Foubot est considérée comme une zone de recasement des travailleurs saisonniers qui s'y trouvent. La municipalité quant à elle, fait ressortir les différents organes de la mairie qui dirige le territoire. Le village Foubot est créé en 1924 par Nji Ndam Ibrahim, un notable de la cour du sultan de Fouban¹⁶¹. Il faut dire que, parler de municipalité à Foubot, reviendrait à remonter l'histoire jusque dans les années 1937, en plein dans la période coloniale au Cameroun. En effet pendant cette période furent créées les premières plantations coloniales dans la région. Durant cette période, la population de la circonscription de Foubot est estimée à moins de 5 habitants/Km²¹⁶². Il faut dire que, au fil du temps, et au regard de la potentialité économique que représentait déjà la circonscription territoriale, l'administration coloniale a jugé bon d'élever au rang de circonscription administrative (d'une manière similaire à celle qui a concouru à élever la région de Dschang au rang de circonscription administrative (*Bezirk*)¹⁶³ durant la période d'occupation allemande. Avec la création des plantations de café et de cacao par les colons, Foubot reçoit une importante marée humaine essentiellement constituée de travailleurs saisonniers. En 1964, la population de la localité passe le seuil de 81 17 habitants¹⁶⁴. En 1977, la population ne cesse d'augmenter. On comprend que le système d'installation de travailleurs des plantations de café a attiré beaucoup à se sédentariser pendant des périodes de plus en plus longues, voir définitives. En 1996, la localité reçoit un nouveau coup de souffle. Une route goudronnée qui sert de contournement pour regagne l'Adamaoua en passant par Koutaba vient revigorer le secteur économique de la localité. En 1997, la population s'élève à plus de 111 habitants/Km², avec à certains endroits plus de 200 habitants, comme à Baïgom, à la sortie de la ville¹⁶⁵. Il faut dire que le milieu n'était pas totalement sous la domination du royaume Bamoun à cette époque-là. C'est justement avec l'arrivée des colons français que les velléités expansionnistes de ce grand royaume se sont estompées. Cependant, il faut noter que, les français qui se sont installés dans la région, ont développé leur politique d'exploitation et

¹⁶⁰ J. N. Nguapgue, "conséquences de l'étalement urbain de la ville de Foubot sur les terres rurales (Ouest-Cameroun)", Cinq Continents, Vol.4, numéro9, p.30.

¹⁶¹ Ibid.

¹⁶² Nguapgue, "conséquences de l'étalement", p.31.

¹⁶³ Z. Saha, "Le Bezirck de Dschang : relations entre l'administration coloniale allemande et les autorités traditionnelles (1907-1974)", mémoire de Maitrise en histoire, Université de Yaoundé, 1993.

¹⁶⁴ Nguapgue, "conséquences de l'étalement", p.31.

¹⁶⁵ Ibid.

d'expérimentation par le truchement de plantations créées dans la zone, du fait de sa terre volcanique très riche. Le territoire ayant eu une histoire assez longue et riche, voit sa municipalité mise en place jusque vers la fin du 20^e siècle, au profit de la Loi constitutionnelle de 1996. En effet, la localité de Foubot se forme progressivement, en gardant cependant la majorité de la configuration qu'elle a héritée des migrations anciennes et des tentatives d'annexion perpétrées par le royaume Bamoun.

B. L'avènement tardif de l'effectivité de la décentralisation à Foubot

S'il est vrai que la localité de Foubot a connu une certaine prospérité économique, il n'en demeure cependant pas moins vrai qu'elle souffre au niveau de l'implémentation contextualisée de ses projets de développement. En effet, Foubot s'est lancé comme la plupart des communes du Cameroun, dans le processus de décentralisation comme prescrit dans la Loi constitutionnelle de 1996. Cependant, force est de constater que la circonscription administrative recèle encore de processus et d'implémentations lacunaires de ce système qui avait été déjà décrété au Cameroun. En effet, les constats faits démontrent que, 'la décentralisation n'est pas encore effective à Foubot. (...) s'il est vrai qu'on en parle au Cameroun depuis 1996, sa mise en application à Foubot n'est pas perceptible'. Ces propos du Docteur Alassa Fouapou montrent que, parler de décentralisation à Foubot ne saurait être justifié. De ce point de vue, la décentralisation ne saurait être un moteur du développement local de la circonscription

Le problème de communication est un obstacle important dans le processus du développement local à Foubot. Les quelques établissements, centres de santé ou services déconcentrés de l'état ne cessent de clamer la problématique d'une franche collaboration¹⁶⁶ entre elles, et c'est exactement ce qui peut laisser croire que la commune n'est pas dynamique. On constate que des structures de coordination ont été instituées dans toutes les communes de la localité du Noun mais cependant, on a l'impression que la coordination entre ces plateformes n'est pas effective.

De plus, la mauvaise organisation de la commune et le manque de logistique peuvent aussi freiner le développement local à Foubot. La commune a quelques services qui sont loin d'être irréprochables, des locaux et bureaux parfois inactifs et certains services constamment

¹⁶⁶ Y. W. Fouagwang, 27 ans, géographe au Centre International Care For environment à Dschang, le 04 Juillet 2022.

fermés. C'est le cas des services de la maintenance, hygiène et salubrité, des services économiques et financiers.

Le service des archives est presque inexistant. Les documents et archives sont mal conservés et cela prend en compte les souches d'actes légaux de la municipalité. La maintenance et l'entretien dans la commune reste encore un combat à mener. Plusieurs routes communales qui ont été construites, des points d'eau aménagés, *etc.*¹⁶⁷, tombent en ruine sous l'effet d'un entretien précaire. Il est donc clair que le suivi insuffisant des contrats de maintenance (ainsi que les évasions fiscales les concernant) avec les bénéficiaires des infrastructures subsistent à leur dépend¹⁶⁸.

Les pouvoirs accordés aux collectivités territoriales décentralisées sont répartis en fonction des compétences que l'État décide de transférer à celles-ci. Certains de ces pouvoirs sont d'ordre général et sont donc limités par rapport à la répartition des droits et des responsabilités partagées entre l'État et les collectivités Territoriales décentralisées¹⁶⁹. De plus, il est clair que nombre des élus locaux comprennent réellement la tâche qui est la leur dans le processus du développement local et national. Il est de ce fait difficile de promouvoir un développement effectif et des politiques efficaces d'amélioration si les personnes sensées les appliquer et les expliquer aux populations locales ne comprennent elles-mêmes pas très bien de quoi il est question. La décentralisation souffre donc d'un grand problème relatif à la réalité sociale du milieu rural. C'est ainsi que nous pouvons penser que "très peu d'élus locaux, notamment dans les zones rurales, comprennent clairement l'étendue réelle de leurs missions et responsabilités"¹⁷⁰ en matière d'accompagnement au développement local.

Une autre des entraves au développement local à Foubot est la non acquisition "volontaire" des compétences transférées à la commune. En effet, la commune de Foubot peine et prend énormément de temps pour s'enquérir de certaines compétences qui lui ont été déjà transmises par l'État. Ce retard est dû non pas à l'ignorance des agents communaux à Foubot, mais plutôt à leur laxisme et à leur mauvaise foi dans une certaine mesure. Certains services du ministère des transports par exemple ont été remis sous l'autorité communale et permettant ainsi à la commune d'organiser et de proposer des plans d'aménagement des

¹⁶⁷ Ntyame, "Décentralisation et développement", p.105.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ Ndong Fonyuy, "Les collectivités territoriales", p.96.

¹⁷⁰ *Ibid.*

infrastructures routières que l'État n'aurait qu'à financer et le Ministère des transports à superviser au niveau de l'exécution. C'est dire combien la problématique du développement local est intrinsèque aux collectivités décentralisées elles-mêmes.

C. Evaluation de la décentralisation à Foumbot

Malgré les multiples actions qui ont été menées en vue de favoriser le développement local à Foumbot, force est de constater que la décentralisation n'est pas encore effective dans cette localité. En effet, la plupart des projets communaux dépendent encore des programmations des programmes nationaux, indépendamment des réalités observées sur le terrain. Ce système qui se rapproche encore plus de la déconcentration garde les mains des agents communaux liées. Il est important de constater également que malgré la mise en œuvre de politiques de développement, l'Etat central garde une mainmise importante car les politiques locales de développement sont établies suivant le plan national de développement. De ce fait, les municipalités ne sont pas toujours libres d'orienter leurs politiques de développement de manière à permettre un développement périphérique. Dès lors, il est clair que la conception de la décentralisation au Cameroun et à Foumbot reste encore embryonnaire.

L'Etat reste le premier responsable de cette situation dans la mesure où les projets conçus à cet effet ne sont très souvent pas conduits à leur terme. De plus, le processus de contrôle-suivi et évaluation des programmes nationaux d'appui projets communaux sont très souvent mal orientés et les fonds alloués à ce propos sont distraits. De ce fait, il ressort que les obstacles que rencontre la décentralisation dans le processus du développement local dans la commune de Foumbot sont en grande partie causés par les autochtones eux-mêmes étant donné qu'ils ne parviennent pas réellement à prendre leur destin entre leurs mains et à s'imposer efficacement en tant qu'acteur principal de leur propre développement. Ces limites entravent certes le développement local dans cette commune comme dans toutes les autres collectivités territoriales décentralisées au Cameroun, mais il reste que des mesures d'amélioration restent envisageables.

II. ÉVALUATION CRITIQUE ET ENTRAVES DE LA DECENTRALISATION DANS LE PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE FOUMBOT

La décentralisation dans la commune de Foumbot a eu des répercussions sur le développement local certainement. Cependant, il est important de mentionner que le déploiement de la décentralisation en vue de favoriser le développement socio culturel de la commune s'est heurté à des limites diverses dont les limites socioéconomiques et logistiques d'une part, et les limites politico structurelles et éthiques d'autre part. Comme tout projet de développement, la décentralisation a des limites¹⁷¹ ; il y'a des manquements tant au niveau général ou national, qu'au niveau de la commune de Foumbot en particulier.

A. Au plan général ou national

Au niveau national, on relève des limites intrinsèques et extrinsèques liées au déploiement et à l'effectivité de la décentralisation. Ces limites peuvent être théoriques et pratiques.

Au plan théorique, la décentralisation camerounaise et ses objectifs de développement local sont reluisantes, cependant les faits sur le terrain montrent une toute autre chose. En effet, l'ensemble des régions du pays présentait une pléthore de dysfonctionnements qui sont liés à l'organisation des organes fonctionnels et au suivi des projets de développement. La décentralisation reste difficilement applicable au niveau de la cohésion entre les différents acteurs. La décentralisation verticale et la décentralisation horizontale ne sont pas en phase et les relations entre les services locaux et les services centraux restent rigides¹⁷². Pour beaucoup, cette rigidité des échanges et de la cohésion entre les services centraux et déconcentrés car les communes ne sont pas toujours en phase avec les plans de développement au niveau national. L'incompatibilité des politiques locales de développement à Foumbot et des programmes nationaux de développement territorial ne vise pas forcément des problèmes propres à la commune de Foumbot. La double casquette du maire constitue également un problème notoire à la question de la décentralisation.

¹⁷¹ Chorfor, "Décentralisation malade au...", p.8.

¹⁷² Ibid.

On se rend compte que la réforme nationale engagée en 1996 est encore inachevée et cela se ressent sur la gestion administrative à Foubot. On assiste comme pense Darlan Christophe Ntyame, à une "décentralisation déconcentrée"¹⁷³. La forte concentration des pouvoirs dans les administrations centralisées. C'est dire que la commune et les CTD et leurs organes administratifs ne sont pas libres au niveau de leurs mouvements et de leurs initiatives car on constate une forte implication de l'État et des services centraux dans les questions d'administration et de développement local dans les CTD. Les maires semblent n'être que de simples exécutants qui attendent "les décisions venues d'en haut"¹⁷⁴. De même, pour engager des projets importants dans la commune, il faut attendre l'aval du gouvernement. Le développement local de plus, n'intègre pas effectivement les populations locales car certaines personnes doivent demander l'approbation du Maire avant d'engager des travaux de développement de grande envergure comme le tracé et la construction des voies de communication, le financement des projets de développement de grandes envergures, etc. en fait, sur toute l'étendue du territoire camerounais, la décentralisation n'est pas encore manifeste. L'État central intervient encore dans tous les domaines de la vie quotidienne dans la commune de Foubot. La décentralisation se heurte de ce fait à une forme de dépendance des collectivités territoriales décentralisées vis-à-vis de l'État.

Les montants des dotations allouées à la commune sont déterminés par la fixation du budget annuel de l'État, ce qui peut poser des difficultés au niveau des prévisions et de la marge de manœuvre accordée aux collectivités territoriales décentralisées pour leur permettre de construire et de consolider le développement local. Étant donné que les communes ne peuvent pas savoir à l'avance le montant du budget annuel de déroulement qui leur est alloué, les CTD ne peuvent donc pas faire une planification budgétaire¹⁷⁵ et donc planifier également ses politiques de développement local. De plus, il ressort que le Déficit de qualification des élus locaux : Le niveau de formation des employés des mairies, des maires en matière de décentralisation et de coopération décentralisée n'est pas encore suffisant.

Le problème de corruption freinne le processus de décentralisation et de développement local. Il faut dire que la corruption est une réalité au Cameroun et elle constitue un très grand obstacle à l'intervention de ses partenaires au développement. Elle peut donc constituer un

¹⁷³ Ntyame, "Décentralisation et développement ", p101.

¹⁷⁴ Anonyme, entretien effectué à Foubot le 24.06.2022.

¹⁷⁵ Ky, "Décentralisation au Burkina-Faso...", p247.

obstacle au développement¹⁷⁶. Il y a une grande crainte de la part des porteurs de projets. La corruption décolore la qualité de la gouvernance en créant un climat de méfiance entre les partenaires. La responsabilité et la transparence sont ainsi bottées en touche¹⁷⁷. Cette inquiétude est parfois perçue chez les partenaires de L'Association Internationale des Maires francophones (AIMF) de coopération avec le Cameroun qui doute parfois de la destination réelle que pourraient prendre les efforts financiers fournis pour les populations¹⁷⁸. Ils sont parfois obligés de passer par des intermédiaires tels l'Union Européenne installée et qui connaît mieux le Cameroun pour acheminer du matériel ou autre effet des projets. Enfin, les participants ont soulevé un risque inhérent à la décentralisation sur lequel il y a matière à réflexion. Il concerne l'effet couplé de la multiplication des partis politiques et des organisations de la société civile, et de la décentralisation d'autre part. Cela peut parfois se traduire au niveau local par une accumulation de pouvoirs par des groupes claniques ou ethniques sans vision ou perspectives nationales et par une plus grande corruption. Une lecture littérale des activités de développement en 2019 permet d'avoir une vue plus large des réalisations opérés au Cameroun à travers le processus de décentralisation.

B. Actes et activités saillants de la décentralisation et du développement au Cameroun et à Foubot en 2019

Dès le premier Conseil des Ministres tenu au lendemain de la réorganisation du Gouvernement intervenue le 02 mars 2018, le Président de la République avait prescrit au Ministre de la Décentralisation et du Développement Local, l'accélération et l'approfondissement de la décentralisation. Il a en outre, dans ses prises de parole récentes, prescrit l'élargissement du champ des compétences des CTD, afin de leur donner les moyens d'une plus grande autonomie. Sur cette base, le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local a, dès le 18 mars 2018, présidé une importante session du Comité Interministériel des Services Locaux (CISL)¹⁷⁹. Au-delà de son contenu technique, cette session avait pour objectif de faire un point exhaustif du niveau d'avancement du processus et d'engager des réflexions prospectives utiles, en droite ligne des très hautes prescriptions de

¹⁷⁶ Chorfor Che, "Décentralisation malade au Cameroun" consulté sur <https://www.google/camer.be.com>, consulté le 13 juin 2021.

¹⁷⁷ Akomo, *La contribution de l'AIMF*, p114.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ République du Cameroun, "Décentralisation et développement local", p6.

Monsieur le Président de la République, relativement aux perspectives de cette importante réforme de l'État.

L'approfondissement proprement dit prend corps avec la tenue, les 6 et 7 février 2019, des Assises Générales de la Commune. Celles-ci ont permis de poser un diagnostic clair sur le processus de décentralisation en cours dans notre pays et d'envisager les mesures d'accélération. Cette même mesure est directement appliquée la même année dans la commune de Foumbot. S'agissant spécifiquement de l'accélération, l'année 2019 mérite d'être singularisée en ceci que d'importants actes y relatifs ont été pris, de même que des avancées notables observées.

Au rang des actes pris en vue de l'accélération, il y a lieu de retenir les deux importantes lois adoptées et promulguées le 24 avril 2019 par le Président de la République. Leur importance vient de ce qu'elles induisent la mise en place imminente de la Région, deuxième échelon de notre architecture de décentralisation. Ainsi, la loi n°2019/006 du 25 Avril 2019 adoptée en application de l'article 57 de la Constitution, fixe le nombre, la proportion par catégorie et le régime des indemnités des conseillers régionaux¹⁸⁰. Elle fixe à 90 le nombre de conseillers régionaux pour Chaque région, dont 70 délégués des départements et 20 représentants du commandement traditionnel¹⁸¹. Elle précise par ailleurs que le département constitue la circonscription électorale pour l'élection des Conseillers régionaux. En vue de parachever le dispositif applicable à l'élection des conseillers régionaux, la loi n° 2019/005 du 25 Avril 2019a, quant à elle, modifie et complète certaines dispositions du Code électoral. Elle précise en effet les modalités de constitution des listes de candidats, tant pour les représentants des départements, que pour les représentants du commandement traditionnel. Bien plus, elle complète certaines dispositions applicables à la déclaration de candidature en y adjoignant, pour ce qui concerne les candidats représentant le commandement traditionnel, une copie certifiée conforme de l'acte d'homologation comme chef traditionnel de 1er, 2^{ème} ou 3^{ème} degré. C'est dire qu'avec ces deux lois du 25 Avril 2019, la phase déterminante de l'accélération peut être enclenchée, à travers l'organisation de l'élection des conseillers régionaux, confiée aux CTD elles-mêmes, et supervisées par l'État¹⁸². Les populations expriment pleinement leur choix face à leur administration.

¹⁸⁰ Cf. la Loi n°2019/006 du 25 Avril 2019 fixant le nombre, la proportion par catégorie et le régime des indemnités des conseillers régionaux

¹⁸¹ *Ibid.*

¹⁸² République du Cameroun, "Décentralisation et développement local", p6.

Un autre signe particulièrement perceptible de l'accélération du processus de décentralisation est intervenu il y a quelques jours seulement, avec la ratification par le Président de la République de la Charte Africaine des valeurs et des principes de la décentralisation de la gouvernance locale et du développement local¹⁸³. Ladite Charte pour laquelle notre pays vient de manifester son consentement définitif à être lié, est en parfaite harmonie avec le choix politique de la décentralisation comme projet social du Président de la République, ainsi qu'avec l'objectif général poursuivi par la décentralisation au Cameroun, à savoir, qu'elle constitue l'axe fondamental de promotion du développement, de la démocratie et de la bonne gouvernance au niveau local.

A ces instruments juridiques indicateurs par excellence du niveau d'accélération du processus de décentralisation dans notre pays, on peut ajouter des avancées notables dans le pilotage de notre processus. En effet, et suite à une instruction du Président de la République relative à l'accroissement des ressources des communes et de leur autonomie, une dotation de 100.000.000 FCFA a été, au courant de l'exercice 2019¹⁸⁴, mise à la disposition de chaque commune pour le financement d'un projet prioritaire issu du plan communal de développement. Il en a été de même de la création auprès de la BEAC, d'un compte séquestre financé à hauteur de 5.000.000.000 Fcfa par trimestre,¹⁸⁵ à l'effet notamment de résorber les retards décriés par les maires relativement à la mise à disposition des centimes additionnels communaux.

Le Grand Dialogue National tenu du 30 septembre au 04 octobre 2019, sur Très Haute Instruction de Monsieur le Président de la République et sous la Présidence du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à travers ses recommandations dans le domaine de la décentralisation, a donné des orientations claires quant à l'accélération du processus de décentralisation, s'agissant notamment de l'accroissement des ressources financières des CTD, de leur autonomie et de leur ancrage au sein d'un État unitaire décentralisé. Pour clôturer l'année 2019 et marquer clairement l'option de tout le peuple camerounais en faveur d'un État unitaire décentralisé tourné vers le développement de ses territoires, la représentation nationale a adopté et le Président de la République a promulgué, le 24 décembre 2019, la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées¹⁸⁶. Cette importante loi marque un

¹⁸³ Voir décret n°2019/583 du 31 Octobre 2019

¹⁸⁴ *Idem.*

¹⁸⁵ *Ibid.*

¹⁸⁶ République du Cameroun, "Décentralisation et développement local", p. 6.

tournant décisif dans le pilotage de notre processus de décentralisation, en même temps qu'elle représente un indicateur précis de la volonté du Président de la République à promouvoir le développement des territoires et l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations à la base.

C'est dire, en somme que l'année 2019 marque véritablement le coup d'accélération du processus de décentralisation dans notre pays¹⁸⁷, tant en ce qui concerne l'élection des conseillers régionaux et la mise en place des régions, qu'en ce qui concerne l'accroissement de leurs ressources et de leur autonomisation. Il n'est point besoin de rappeler ici la fraction d'au moins 15% des ressources de l'État destinée au financement partiel de la décentralisation¹⁸⁸, à travers la Dotation Générale de la Décentralisation.

Le pied droit du Gouvernement dans son ensemble et du MINDDEVEL en particulier, sous le contrôle du Président de la République, reste posé sur la pédale d'accélération en vue des résultats toujours plus éloquentes dans le domaine du développement local et de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations à la base.

De façon claire, il faut retenir que l'année 2019 a été une année riche dans la conduite de la politique de décentralisation camerounaise porteuse d'espoir quant à la promotion du développement durable de ses villes et cités. Les résultats des diagnostics participatifs conduits tant au niveau de l'institution communale, de l'espace urbain communal que dans les villages révèlent que la localité de Foumbot dispose de grandes potentialités dans ses ressources naturelles. Seulement, elle reste insuffisamment équipée en infrastructures socio-économiques. Les problèmes que rencontre la Commune sont de divers ordres, et les plus importants parmi ces obstacles sont les suivants :

- la faible capacité d'intervention technique et financière de la Commune en tant qu'Institution ;
- la difficulté de modernisation de l'agriculture, de développement de la compétitivité des filières agricoles et d'élevages;
- la difficulté d'accès aux services sociaux de base (éducation, santé etc.) ;
- le faible épanouissement de la femme, de la famille et des personnes vulnérables;
- l'accès difficile à une formation professionnelle de qualité et à un emploi décent ;

¹⁸⁷ République du Cameroun, "Décentralisation et développement local", p. 6.

¹⁸⁸ *Ibid.*

- la difficulté de création, protection et de gestion durable des ressources forestières et fauniques ;
- la difficulté de gestion de l'environnement et de protection durable de la nature ;
- la difficulté d'accès aux résultats de la recherche ;
- le développement difficile des petites et moyennes entreprises (PME) et l'artisanat ;
- la difficulté à développer les industries et d'exploitation des ressources minières ;
- la difficulté à pratiquer l'activité de transport avec aisance ;
- faible accès à la communication, à l'information et au réseau de télécommunication ;
- l'accès difficile à la propriété foncière ;
- la précarité de l'habitat ;
- la faible insertion socio professionnelle des jeunes ;
- le mauvais état des infrastructures routières ;
- le développement ardu des activités sportives, touristiques, culturelles et commerciales¹⁸⁹.

L'analyse de ces problèmes a permis d'identifier leurs causes pertinentes, de formuler des objectifs de développement à terme et de déterminer les actions que la Commune peut mener pour les résoudre. L'atelier de planification a abouti à un Plan Communal de Développement qui compte des projets dans l'ensemble des secteurs de développement concernés pour un montant total de 14 860 904 000 FCFA. Un Plan d'Investissement Annuel pour l'année 2014 a été élaboré. Il compte 57 projets pour un coût estimatif de 925 280 000 FCFA. Ce financement est réparti entre plusieurs bailleurs dont la Commune (244 400 000 FCFA), l'allocation du PNDP (59 000 000 FCFA), le BIP (141 380 000 FCFA) et le FEICOM (480 500 000 FCFA)¹⁹⁰.

Pour ce qui est des années 2015, 2016 et 2017, l'atelier de planification a permis d'obtenir un cadre de dépenses à moyen terme comptant 99 projets pour un montant total de 3 095 620 000 FCFA¹⁹¹.

En l'espace de deux années, la localité de Foubot a bénéficié de plus de 44 projets de développement local. Ces projets visent essentiellement le domaine infrastructurel, mais plus

¹⁸⁹ République du Cameroun, "Décentralisation et développement local", p. 11.

¹⁹⁰ *Ibid.*

¹⁹¹ *Ibid.*

encore économique. Les apports recensés dans cette optique de projets sont recensés dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Principaux projets de développement local engagés à Foubot

FICHE D'IDENTIFICATION DU MICROPROJET N°1	
Date	Novembre 2013
N° référence	
1 DESIGNATION DU MICROPROJET	
Titre du projet	Construction d'une toilette au marché des vivres frais de Foubot
Domaine d'intervention	Infrastructure collective (hygiène et salubrité) de service public
Agent d'exécution	Commune de Foubot avec l'entreprise retenue
Organisme co-intervenants	Services départementaux du Commerce, de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable; des Marchés publics, Commune de Foubot.
2 INFORMATIONS SUR LE PROJET	
Nom du village bénéficiaire	Njimbot 2
Dépend de la Commune de	Foubot
Département	Noun
Région	Ouest
3 FINANCEMENT DU PROJET	
Libellés	Montants (FCFA)
Contribution du Village	000
Contribution sur budget communal	4 800
Contribution sur budget de l'Etat	000
Autres cofinancements confirmés	000
Total	4 800 000
4 OBJECTIFS DU PROJET	
Groupe cible bénéficiaire	Commerçants du marché des vivres de Foubot
Objectif global	Améliorer les conditions d'hygiènes au marché des vivres frais
Objectifs spécifiques	Construire une toilette au marché des vivres frais
Résultats attendus	Une toilette est construite au marché des vivres frais
Activités	-Réaliser une étude de faisabilité -Construire une latrine

FICHE D'IDENTIFICATION DU MICROPROJET N°8	
Date	Novembre 2013
N° référence	
1 DESIGNATION DU MICROPROJET	
Titre du projet	Construction d'un bloc latrine à 04 compartiments à l'école publique de Mbanjou
Domaine d'intervention	Infrastructure collective (hygiène et salubrité) de service public

Agent d'exécution	Commune de Foubot avec l'entreprise retenue	
Organisme co-intervenants	Services départementaux de l'éducation de base, de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable; des Marchés publics, Commune de Foubot	
2 INFORMATIONS SUR LE PROJET		
Nom du village bénéficiaire	Mbanjou	
Dépend de la Commune de	Foubot	
Département	Noun	
Région	Ouest	
3 FINANCEMENT DU PROJET		
Libellés	Montants (FCFA)	
Contribution du Village	000	
Contribution sur budget communal	000	
Contribution sur budget de l'Etat	000	
Autres cofinancements confirmés : FEICOM	3 500 000	
Total	3 500 000	
FICHE D'IDENTIFICATION DU MICROPROJET N°10		
Date	Novembre 2013	
N° référence		
1 DESIGNATION DU MICROPROJET		
Titre du projet	Construction d'un bloc latrine à 04 compartiments à l'école publique de Ngbetsouen-Fosset	
Domaine d'intervention	Infrastructure collective (hygiène et salubrité) de service public	
Agent d'exécution	Commune de Foubot avec l'entreprise retenue	
Organisme co-intervenants	Services départementaux de l'éducation de base, de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable; des Marchés publics, Commune de Foubot	
2 INFORMATIONS SUR LE PROJET		
Nom du village bénéficiaire	Fosset (Ngbetsouen)	
Dépend de la Commune de	Foubot	
Département	Noun	
Région	Ouest	
3 FINANCEMENT DU PROJET		
Libellés	Montants (FCFA)	
Contribution du Village	000	
Contribution sur budget communal	000	
Contribution sur budget de l'Etat	000	
Autres cofinancements confirmés : FEICOM	3 500 000	
Total	3 500 000	
FICHE D'IDENTIFICATION DU MICROPROJET N°11		
Date	Novembre 2013	

N° référence		
1 DESIGNATION DU MICROPROJET		
Titre du projet	Construction d'un bloc de deux salles de classe équipée à l'EP Fochieya	
Domaine d'intervention	Infrastructure collective (éducation de base) de service public	
Agent d'exécution	Commune de Foubot avec l'entreprise retenue par ADC	
Organisme cointervenants	Services départementaux de l'éducation de base, de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable; des Marchés publics, Commune de Foubot	
2 INFORMATIONS SUR LE PROJET		
Nom du village bénéficiaire	Fochieya	
Dépend de la Commune de	Foubot	
Département	Noun	
Région	Ouest	
3 FINANCEMENT DU PROJET		
Libellés	Montants (FCFA)	
Contribution du Village	000	
Contribution sur budget communal	16 000 000	
Contribution sur budget de l'Etat	000	
Autres cofinancements confirmés :	000	
Total	16 000 000	

Source : Municipalité de Foubot, Plan communal de développement, 2014, pp. 338-342.

On observe dès lors, un élan de développement. Les différentes institutions engagées dans le processus du développement local à Foubot ont déployé une palette de projets. La plupart du temps, les 37 premiers projets qui avaient depuis Novembre 2013, Ont permis la construction de beaucoup plus d'écoles dans les régions enclavées de la localité.

Les zones telles que Masangam et Kouffen étaient classées parmi les premières à bénéficier dudit projet à ce niveau du plan d'exécution. Pour parfaire le processus qui avait été engagé, une deuxième phase fut lancée, et les apports économiques au projet global du développement local à Foubot prenaient progressivement forme. La deuxième phase qui a débuté en Février 2014 est caractérisée par un certain nombre d'articulations telle que présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 8 : Deuxième Phase qui a débuté dès Février 2014

FICHE D'IDENTIFICATION DU MICROPROJET N°38	
Date	Février 2014
N° référence	
1 DESIGNATION DU MICROPROJET	
Titre du projet	Equipement d'une salle informatique du lycée technique de Foubot de 08 ordinateurs
Domaine d'intervention	Equipement collectif (enseignement secondaire) de service public
Agent d'exécution	Commune de Foubot avec l'entreprise retenue par ADC
Organisme cointervenants	Services départementaux de l'éducation de base, de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable; des Marchés publics, Commune de Foubot
2 INFORMATIONS SUR LE PROJET	
Nom du village bénéficiaire	Fosset
Dépend de la Commune de	Foubot
Département	Noun
Région	Ouest
3 FINANCEMENT DU PROJET	
Libellés	Montants (FCFA)
Contribution du Village	000
Contribution sur budget communal	000
Contribution sur budget de l'Etat	6 000 000
Autres cofinancements confirmés	000
Total	6 000 000
4 OBJECTIFS DU PROJET	
Groupe cible bénéficiaire	Elèves de l'école publique de Mbanjou ville
Objectif global	Améliorer les conditions d'assimilation des TIC aux élèves du lycée technique de Foubot
Objectifs spécifiques	Equipement d'une salle informatique de 08 ordinateurs
Résultats attendus	Une salle informatique équipée d'ordinateurs
Activités	-Passer le marché -Réceptionner les ordinateurs
5 LIEN AVEC LA PROGRAMMATION	
Orientations	Description
PCD	Diagnostic de l'espace urbain lors de l'élaboration du PCD
7 PRISE EN COMPTE DES ASPECTS TRANSVERSAUX	
Menaces sur l'environnement	-
Mesures d'atténuation	-

8. Durée d'exécution du projet	03 mois
9. Date de démarrage souhaitée	28/05/2014

Source : Municipalité de Foumbot, Plan communal de développement, 2014, pp.346-350.

Les programmes d'implémentation des micro-projets de développement local engagés dans la localité de Foumbot se sont concentrés sur des projets structurants. Dès lors, leur évaluation présente un résultat à deux niveaux. Au premier niveau, le constat fait est celui selon lequel la dynamique du développement local dans la localité de Foumbot prend appui sur des projets qui se déploient dans plusieurs secteurs économique, touristique, social et culturel. De plus, la sécurisation des espaces du territoire facilite de la même manière les activités de développement local par la sécurisation des investissements. Cette politique est favorable à l'attraction de bailleurs de fonds et d'investisseurs qui plantent le décor du développement économique de la localité. Ainsi, plusieurs microfinances sont dénombrées à Foumbot-Ville. En 2012, l'observation de ces circonstances a favorisé le démarrage du projet évalué à plus de 800 millions de FCFA¹⁹² pour le développement progressif à Foumbot.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ces projets, un cadre sommaire de gestion environnementale et sociale ainsi qu'un plan opérationnel en faveur des populations vulnérables et un plan de passation des marchés ont été produits. Les entraves à la décentralisation et au développement local au Cameroun se manifestent de façon spécifique dans la commune de Foumbot.

C. LIMITES EXTRINSÈQUES ET SPÉCIFIQUES À LA LOCALITE DE FOUMBOT

Au niveau de la commune de Foumbot à proprement parlé, il est évident que des limites intrinsèques et extrinsèques sont également à signaler en ce qui concerne l'effectivité de la décentralisation. C'est dire que la commune de Foumbot ne regroupe pas le minimum de points essentiels pour favoriser le développement local effectivement au niveau politique et au niveau de l'implémentation de l'autonomisation plus particulièrement.

¹⁹² Municipalité de Foumbot, Plan communal de développement, 2014, pp. 338-350.

III. NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA DECENTRALISATION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT

Pour une meilleure effectivité de la décentralisation dans le sens du développement local, un certain nombre d'éléments est encore nécessaire au niveau des CTD camerounaises en général et de la commune de Foumbot en particulier.

A. Orientations structurelles au niveau national

L'administration centrale est appelée à mettre fin à l'émission des mandats non financés¹⁹³ en dotant les collectivités d'immenses compétences sans financement adéquat. Elle doit plutôt garantir la régularité du transfert de fonds aux collectivités locales et mettre en place les relations des instructions financières réactives¹⁹⁴. Les cadres prévus pour l'appui des communes inter-gouvernementales (para diplomatie) doivent être améliorés, et les collectivités locales ainsi que les associations nationales doivent être étroitement impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce cadre. Il faudra également renforcer le processus d'évaluation et de recouvrement des impôts locaux, jusqu'ici assuré par l'administration centrale, à travers l'implication directe des communes.

1. Nécessité ré-organisationnelle du développement pour redynamiser le transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées au Cameroun et à Foumbot

Les institutions financières bilatérales et multilatérales doivent s'assurer que les collectivités locales bénéficient d'au moins 20% des fonds mis à disposition dans le cadre de l'allègement de la dette des Pays Pauvres et Très Endettés (PPTE)¹⁹⁵. Elles doivent fournir l'appui technique aux collectivités locales dans la production beaucoup plus systématique de leurs propres sources de revenus, elles doivent mettre en place un observatoire des finances locales au sein duquel les associations nationales de communes et l'administration centrale constitueront des systèmes d'information permettant la solvabilité et la responsabilisation des collectivités locales à tous les niveaux de gouvernance. Elles doivent améliorer le recouvrement des impôts et taxes locaux¹⁹⁶. L'on a souvent remarqué qu'avec l'accroissement des transferts publics, les collectivités locales ont tendance à délaissier la collecte de leurs propres revenus.

¹⁹³ Ndong Fonyuy, "Les collectivités territoriales", p. 100.

¹⁹⁴ *Ibid.*

¹⁹⁵ Akono Mendomo, "La contribution de l'AIMF", 2014, p. 4.

¹⁹⁶ Ndong Fonyuy, "Les collectivités territoriales", p. 101.

Les collectivités doivent élaborer leurs propres plans d'optimisation pour démontrer leur engagement à rechercher les financements pour la mise en œuvre de leurs stratégies de développement économique local. L'accès des collectivités locales au crédit à long terme doit être facilité, la réévaluation des performances d'autres institutions financières doit être assurée.

La décentralisation entant que transfert d'une partie de la gouvernance de l'État central au pouvoir local plus proche des citoyens, constitue un enjeu fondamental pour le développement local, national et la mise en œuvre des missions de service publics dans les secteurs géographiques les plus éloignés¹⁹⁷. Si on prend le risque de considérer la décentralisation comme une opération de régionalisme, de déconcentration et de relocalisation administrative des politiques, programmes ou des différents ministères, ce serait acte réducteur¹⁹⁸. La décentralisation est avant tout un acte d'autonomisation régional et de partenariat de l'État avec les élus régionaux ; un passage d'un Etat unitaire qui décide au sommet à un gouvernement régionalisé ou le pouvoir se déploie à partir de la base et ou l'Etat est au service des communautés territoriales¹⁵¹. C'est aussi un réaménagement global des lieux de décision vers la base. Elle doit se traduire par la mise en place des gouvernements territoriaux élus au suffrage universel, responsable devant les citoyens dont ils tiennent leur mandat, disposant aussi de moyens et des ressources financières suffisantes pour leur assurer une autonomie réelle. Une réelle décentralisation doit permettre l'autonomie local, la démocratie participative, l'amélioration des services de proximité, l'amélioration du niveau de vie de la population à meilleur coût. Paul Cliche¹⁹⁹ identifie quatre principes qui devraient guider une véritable décentralisation qui puissent vraiment être applicables dans le sens de promouvoir un développement territorial multisectoriel. Ces principes regroupent comme susmentionné :

2. Orientation de quelques principes applicables pour l'effectivité de la décentralisation et du développement local à Foubot

La décentralisation se fait sur une base territoriale, horizontale et non sur une base sectorielle et verticale. L'administration actuelle fonctionne à partir des ministères sectoriels (santé publique, finances, fonction publique, éducation de base, enseignement supérieur,

¹⁹⁷ Akono Mendo, "La contribution de l'AIMF", 2014.

¹⁹⁸ *Ibid.*

¹⁹⁹ P. Cliche, "La décentralisation : une seconde révolution tranquille pour le Québec?", Revue sociale et Politique N°28, Février-Mars 2009, p. 3.

emploi etc.). Avec la décentralisation, on adopterait une Gouvernance intégrée qui engloberait l'ensemble des missions publique sur un territoire et dans une communauté donnée²⁰⁰.

La décentralisation semble parfois se manifester chez certains par une hostilité parce qu'ils craignent que sans le contrôle de l'État central, on assiste à une détérioration des services essentiels et des droits universels, des reculs et à des disparités des collectivités territoriales et plus largement possible, à une désagrégation du pays. Or, la construction identitaire des régions ou des communes, leurs accès à des pouvoirs publics ne seraient pas une porte ouverte à la désintégration politique et économique de la société²⁰¹. Les politiques nationales seraient maintenues. Le gouvernement central garderait le pouvoir de légiférer et d'imposer des normes et des objectifs collectifs, de décréter les conditions minimales de travail, le cadre réglementaire des diverses activités de la nation, de négocier et de conclure des conventions collectives assurant des conditions égales aux employés de la fonction publique. L'État central continue de jouer un rôle de leadership par ses politiques nationales (orientation et objectifs communs) et par sa prise en charge financière des grands équipements collectifs. Mais il deviendrait un lieu de convergence plutôt que de contrôle, car il ne faut pas confondre solidarité et centralisation. Un État solidaire et rassembleur n'est pas un État unitaire, régulateur et autoritaire, qui étouffe le dynamisme des communautés locales qui découragent l'implication des citoyens²⁰².

Dans un pays aussi riche et diversifié que le Cameroun, de même que dans une commune similaire et particulière telle que Foumbot, il est important de ne pas appliquer la décentralisation territoriale d'une façon uniforme dans le temps et dans l'espace. La mise en place des gouvernements territoriaux avec le transfert des compétences appropriées devrait se faire selon les besoins et les capacités de chaque collectivité, à partir d'un menu ouvert et d'un agenda à la pièce. Elle devrait aussi s'accompagner d'une restructuration importante des territoires et de gouvernance²⁰³.

La décentralisation reconnaît une existence juridique aux diversités locales, car chaque collectivité a sa spécificité et tout ne saurait être d'intérêt national. Les collectivités territoriales doivent continuer à bénéficier du soutien de l'État, et plus encore, que la dotation générale de

²⁰⁰ Cliche, "La décentralisation : une seconde révolution", p. 3.

²⁰¹ Ndong Fonyuy, "Les collectivités territoriales", p. 100.

²⁰² Cliche, "La décentralisation : une seconde", p. 113.

²⁰³ *Ibid.*

la décentralisation, même si elle a évolué quittant de 5 milliards de Francs CFA en 2011 à 10 milliards en 2015²⁰⁴ pour l'ensemble des communes arrêtent d'être un appui ou aide, mais que les communes aient des budgets conséquents selon les besoins des localités: et en retour ces dernières doivent rester solvables et crédibles. Les maires qui sont les dépositaires des compétences en matière de gouvernance locale doivent avoir la légitimité et la possibilité de négocier des marchés, de signer librement des contrats commerciaux ou d'agréer des investissements étrangers avec des municipalités étrangères ou avec d'autres partenaires au développement qu'ils jugent importants pour leurs collectivités sans passer forcément par l'État et que ce dernier n'en fasse obstacle²⁰⁵. Il s'agit ici pour l'État de ne pas seulement reconnaître la liberté pour les communes de coopérer ou de créer des groupements pour coopérer, mais de dépasser cette donne en accordant une large autonomie aux communes et aux régions dans la réalisation de leur coopération en mettant en place une véritable décentralisation par un transfert important de compétences dans tous les domaines de la gouvernance.

La tutelle de l'État sur la coopération décentralisée ne doit pas être un maître, mais plutôt un guide, un facilitateur, un catalyseur-régulateur. Bref on comprend que la décentralisation, pour se rendre effective sur l'ensemble des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun, a besoin que plusieurs éléments macro soient réunis et mis en relation avec les composantes locales. Cependant, ces composantes locales ont également besoin qu'un certain nombre de réalisations soient mises en œuvre exclusivement dans la commune de Foubot de manière à respecter les réalités locales nécessaires au développement de la commune.

B. Au niveau spécifique de la commune de Foubot

Au niveau spécifique de la commune de Foubot, les orientations susceptibles de parfaire la décentralisation dans le sens du développement local sont nombreuses. Parmi ces points d'amélioration, il y'a la formation et la (ré) organisation de la commune, le booste dans les processus d'acquisition des compétences transférées, la diversification du financement, l'actualisation des secteurs porteurs tels que le tourisme, le commerce, etc.

1. La restructuration et la reformation communale

Le plateau bamoun en forme l'élément le plus vaste. Il est aussi l'un des plus diversifiés, car il a été le théâtre de plusieurs phases volcaniques : les basaltes anciens occupent une large

²⁰⁴ Cliche, "La décentralisation : une seconde", p. 113.

²⁰⁵ *Ibid.*, p.120.

surface à l'ouest de Fouban et sur la rive gauche du Noun, entre Njingoumbé et Bangourain. Des basaltes récents se sont répandus dans les vallées (du Nja et du Nkoup notamment) tandis que cendres et lapillis ont été projetés, entre le IVIbapit et la vallée du Noun, en direction de Baleng ; enfin de nombreux cratères égueulés autour de Foubot, attestent la présence d'un volcanisme récent. Ailleurs, la topographie est relativement plane, les cuirasses nombreuses, et le passage à la surface inférieure, à l'est, est marqué par un abrupt de plus de 400 mètres. Au sud, par contre la transition est beaucoup plus lente ; au S-W, le plateau se prolonge au-delà du Noun, en direction de Bangangté. On a là un immense bloc qui a été relevé vers l'est.

Il s'agit ici d'une redynamisation de la commune au plan fonctionnel et opérationnel de façon à arrimer les méthodes de travail utilisées par les agents décentralisés de la commune de Foubot aux normes nationales et aux techniques modernes de gestion administrative et financières des services communaux (certains employés sont âgés et d'autres ont un niveau intellectuel bas pour certains apprentissages)²⁰⁶ mais aussi de la formation des cadres de la commune en passant par le Maire, ses adjoints et les autres conseillers pour que chacun sache à peu près quel devrait être sa part dans l'évolution de la décentralisation pour la commune et pour les localité respectives de chaque conseiller. On pourrait organiser des sessions de recyclage du personnel communal dans les domaines de compétence de chaque service²⁰⁷ en fonction du niveau intellectuel des agents, y compris pour l'utilisation de l'outil informatique, élaborer un fichier détaillé du personnel et procéder au redéploiement des agents communaux en fonction des compétences et du niveau intellectuel de chacun, en accord avec les profils définis par la loi 444 (cadre; agent de maîtrise et employés de bureau)²⁰⁸. Restructuration des services de la Commune, Procéder à la relecture/refonte de la délibération qui organise les services de la Commune, en regroupant au maximum les attributions et en définissant les postes de travail, Élaborer un organigramme fonctionnel schématisé.

2. L'acquisition des compétences

Le transfert de compétences devrait être clair et évidents à acquérir. Certaines compétences sont pour le moment à cheval entre les services déconcentrés et la commune. Le cas de la Délégation Départemental du Ministère des transports (DDMINT) de Fouban qui décrit le retard ou le non engouement à vouloir s'acquérir de ses compétences qui sont

²⁰⁶ Cf. Plan communal d'aménagement dans la commune de Foubot, 2020.

²⁰⁷ République du Cameroun, "Plan communal d'aménagement", 2020.

²⁰⁸ *Ibid.*

désormais à sa charge. "Les cartes grises et les moto-taxis en général devrait désormais être l'occupation de la commune, mais on ne sent pas l'engagement de leu côté ‘’A’’²⁰⁹, comme le signale le délégué départemental. Il devrait avoir des mesures efficaces d'échange pour cela et un accompagnement pendant un moment jusqu'à ce que la commune soit en même de continuer toute seule²¹⁰. Toujours concernant les transports et cette fois pour la sécurité des transportés et des transporteurs, on pourrait mettre en exergue le permis "T’’²¹¹.

3. Diversifier le financement et accentuer la coopération intercommunale

Augmentation et diversification des activités génératrices de revenus (AGR) de la Mairie, réaliser des études de faisabilités de nouvelles AGR inexploitées (transport urbain, habitat social, matériaux de construction à base de terre, maison de l'artisanat, cité municipale, etc.), rechercher des partenariats intérieurs et de nouveaux guichets de financement existants (Crédit foncier, *etc.*), développer le partenariat public-privé¹⁶¹.

À côté de ces observations, il est clair que l'optimisation de l'apport de la décentralisation dans le processus du développement local au Cameroun en général, et à Foumbot en particulier, passe mieux par un renforcement des initiatives dans les secteurs du tourisme et de la coopération intercommunale.

4. Renforcer le secteur du tourisme et encourager les relations avec d'autres communes

Les ressources touristiques de la commune sont assez nombreuses et diversifiées. Les autorités locales doivent penser à faire valoir les activités touristiques dans la commune. Ses reliefs pittoresques et sa diversité naturelle représentent un atout pour l'ouverture des sites touristiques, générateurs de revenus parallèles au budget de déroulement de la commune de Foumbot. Il est question ici de renforcer l'attractivité de la commune afin d'ameuter des potentiels investisseurs. La commune de Foumbot doit tout d'abord dans ce sens-là penser à entretenir les sites déjà existants²¹². Il est nécessaire également de multiplier les édifices dans la commune, de remédier au problème des routes qui ne facilitent pas le désengorgement et l'écoulement des produits proposés par la commune de Foumbot.

²⁰⁹ Ntyame, "Décentralisation et développement...", p.113.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ Encore appelé "capacité", c'est un permis de connaissance de terrain et propre à chaque ville. En somme, ce permis consiste en la reconnaissance de la commune, des voies de contournement ou routes secondaires non répertoriées qui peuvent servir en cas de bouchons. Pour le cas de la commune de Foumbot, ces voies de contournement ne sont pas aménagées pour la plupart.

²¹² Njoya, Cadre contractuel d'administration à Foumban, le 14.06.2022.

En ce qui concerne le renforcement des relations avec les communes voisines, il est clair que l'encouragement de l'intercommunalité est nécessaire. Les avantages de "l'intercommunalité" dans le processus du développement local se résument en ceci que la commune de Foubot, en coopérant largement avec les autres communes, maximise ses chances de développement local. "L'entraide communale"²¹³ favorise donc la rapidité dans l'exécution des projets communaux de développement et le financement des travaux communaux et intercommunaux. Cette logique est également visible dans le reste des communes qui en sont membres comme celles de Douala, Banganté, Yaoundé, Garoua, Ebolowa, Ngaoundéré, Bertoua, Dschang, Edéa, Limbé, Fouban, et les CVUC. Ce renforcement des capacités de la commune passe également par le respect des modalités techniques des compétences transférées et l'entretien du patrimoine communal.

C. Le respect des compétences transférées et l'entretien du patrimoine communal afin d'optimiser son potentiel touristique et économique

1. Le respect des compétences transférées au niveau local

Il va de soi que toute discipline a ses règles ; celle de la décentralisation a également les siennes et devraient être respectées. Deux cas ont été signalés quant à la non-acquisition des compétences dans les pages précédentes par les délégués des MINT et MINAS, mais ici nous allons surtout parler du MINAS qui nous a fait comprendre que quelque fois la commune outre passe ses droits et empiète sur ceux du service déconcentré du MINAS à Foubot à savoir le Centre social²¹⁴. Le chef du Centre Social s'en est indigné du fait que la commune fait un travail appréciable, un bon travail, mais peut-être un peu trop bon au point de ne plus tenir compte des exigences de la loi. La loi est pourtant bien claire là-dessus ; cette clarté est visible dans l'extrait suivant de la législation :

Article15.-(1) Quelle que soit sa provenance, le dossier de demande d'aide et de secours doit transiter par le centre social du ressort de la commune.

(1) Dans tous les cas où le dossier provient d'un centre social, l'enquête sociale est réalisée par un travailleur social du dit service.

(2) Après enquête sociale, le Chef du Centre Social dresse un rapport d'enquête avec avis motivé qu'il transmet au magistrat municipal compétent.

(3) Dès réception de l'avis motivé et positif le magistrat municipal établit un certificat d'indigence qui peut ouvrir droit à l'aide ou au secours.

Article16.-en cas de doute sur la qualité du rapport d'enquête sociale, sur la sincérité ou l'objectivité de ses conclusions, le Comité communal d'Attribution des Aides et des Secours,

²¹³ Mohaman, "Exposé sur les missions", p.2.

²¹⁴ Pugtugnigni Ludovic Nduh, Docteur en Histoire, Université de Dschang. Entretien effectué le 24 Juillet 2022 à Fouban.

en abrégé CCAS, peut requérir une contre-enquête sociale auprès du Délégué Départemental des Affaires Sociales du ressort²¹⁵.

La commune ferait donc mieux de s'arrimer à la loi afin d'éviter tout égarement ou tout malentendu. Chacun devrait jouer son rôle, mais alors rien que son rôle sans outrepasser ou sans nuire à celui d'autrui. Le respect des compétences transférées aux Communes est un élément essentiel du développement local et de la décentralisation au Cameroun. Ce respect permet aux municipalités d'organiser elles-mêmes leur développement, d'élaborer librement leurs politiques de développement en fonction de leurs besoins propres²¹⁶.

Mis à part ces dispositions, l'effectivité de la décentralisation peut se rendre plus efficace à travers la maintenance et l'entretien du patrimoine communal.

2. La maintenance et l'entretien du patrimoine communal

La commune de Foumbot possède un patrimoine peut-être pas très ancien et riche en histoire et en culture, mais à partir de la période coloniale on retrouve certains vestiges qui malheureusement sont parfois détruits par la commune elle-même. Il serait judicieux de mettre en place un système de maintenance et d'entretien, on pourrait par exemple élaborer une stratégie d'entretien et de réhabilitation/ rénovation des bâtiments et véhicules communaux, recruter des mécaniciens, contractualisation avec une structure en charge de la maintenance du parc automobile communal, mettre en place un dispositif participatif de surveillance et d'entretien des infrastructures socioéconomiques installées dans les communautés (points d'eau moderne, salle de classes, routes *etc.*²¹⁷). Ainsi, au lieu de recommencer à chaque fois des projets qui prendraient plus de moyens et de temps on aurait l'avantage d'en rajouter à ce que l'on dispose déjà.

Il ressort de cette partie que des efforts ont été fournis afin de procurer aux populations de Foumbot, des alternatives de développement interne. Cependant, on constate que le décollage de la commune tarde encore sous l'effet de contraintes logistiques et humaines. Pour parfaire donc la décentralisation camerounaise et lui permettre de fluidifier le développement

²¹⁵ Arrêté numéro 2010/0011/A/MINAS du 27 Août 2010 portant cahier des charges et précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux communes en matière d'attribution des aides et secours aux indigents et aux nécessiteux, Articles 15 et 16.

²¹⁶ Pugtugnigni Ludovic Nduh, Docteur en Histoire, Université de Dschang. Entretien effectué le 24 Juillet 2022 à Foumban.

²¹⁷ *Idem.*

local de la commune de Foubot, un certain nombre de dispositifs et de dispositions doivent être pris en compte.

CONCLUSION GENERALE

Somme toute, il s'est agi dans cette étude de parcourir les implications de la décentralisation camerounaise dans le processus du développement local de la commune de Foubot. Il ressort de ce travail que la commune de Foubot est une localité située à l'Ouest du Cameroun qui est riche en ressources naturelles et humaines. Ses potentialités économiques, culturelles et son histoire assez singulière font d'elle un tabernacle de ressources pour le développement.

La commune de Foubot est un produit de la constitution de 1996 qui institue la décentralisation au Cameroun. Cependant, le processus de peuplement de la région a été successivement lié à l'influence de Fouban, qui s'y implante auprès des populations autochtones. Le peuple s'est agrandi très rapidement pendant la période pré-indépendance avec l'installation de grandes firmes internationales d'exploitation de café. Ces firmes ont attiré de nombreux peuples qui s'y installèrent d'abord entant que saisonniers, puis qui se sont progressivement sédentarisé. La décentralisation telle que conçue dans la commune de Foubot obéit au canevas national de fond bien particulier. Il ne touche de plein fouet cette commune qu'à partir de la première moitié des années 2000.

La décentralisation camerounaise se présente dès lors sous différentes formes à savoir la déconcentration, le fédéralisme, etc. la décentralisation se fonde sur des bases juridiques qui puisent dans la constitution du pays. Au Cameroun, cette décentralisation prend en compte l'administration directe d'un État central via des collectivités territoriales décentralisées (CTD).

La décentralisation est donc un élément qui se conçoit désormais sur le territoire comme une forme d'intégration des populations dans les processus décisionnels de l'État. Pour le cas de la commune de Foubot plus spécifiquement, la décentralisation qui y vise le développement local prend appui sur un certain nombre de paradigmes que sont les atouts économiques, géographiques, humains, etc. La commune de Foubot regorge pour ce faire d'une multitude d'atouts qui lui permettent de se déployer en vue de consolider son

développement. On se rend dès lors compte que la commune elle seule ne parvient pas à assumer pleinement ses objectifs de développement local. C'est pour cette raison que de nombreuses structures privées et des individualités (élites locales) viennent en soutien à la commune de Foumbot. Ils participent avec elle à la réalisation de grands projets de développement comme la construction et l'aménagement des écoles publiques et privées, l'aménagement des points d'eau, la construction et l'équipement de centres de santé et d'hôpitaux, l'appui financier et matériel aux projets structurants comme l'agriculture, l'élevage, etc. ces élites sont également ceux qui attirent des investisseurs variés et qui promeuvent l'emploi des jeunes à travers la création d'entreprises locales. La commune de Foumbot bénéficie ainsi de diverses formes d'aides et de prêts. Elle se conforte dans sa position grâce à l'appui d'autres communes à travers des associations qu'elles constituent, comme c'est le cas des communes et villes unies du Cameroun et de bien d'autres. La localité de Foumbot se révèle dès lors comme une source d'attractivité qui nécessite une attention particulière car le bilan des activités menées dans le sens de la décentralisation pour le développement local de la commune montre que malgré les avancées enregistrées, la commune de Foumbot a encore un long chemin à parcourir afin d'embrasser son développement effectif, et que le transfert des compétences de façon optimale soit également effectif dans cette circonscription administrative.

De plus, il est difficile pour la localité de mobiliser les ressources nécessaires à son plein développement. Cette difficulté se caractérise par des entraves diverses. Il faut dire que, le Cameroun qui expérimente depuis quelques décennies une politique de développement, tend à diminuer le poids du pouvoir central en responsabilisant de plus en plus les Collectivités Locales Décentralisées (CLD). C'est dans ce contexte que la commune devient un acteur central dans la promotion du développement local, et à ce titre elle doit mobiliser les ressources pour assurer ses missions. Dans le contexte socio-économique de l'heure, la mobilisation de ces ressources se heurte à de nombreux obstacles, et par conséquent freine le processus du développement de la localité. Les entraves au développement local sont multiples. D'abord, au niveau de l'entretien des bâtiments construits par la municipalité, l'État ou tout autre acteur socioéconomique privé, les difficultés au niveau de l'achat de matériel nécessaire à l'accomplissement de leurs services et à la réalisation des projets d'investissements.

On se rend compte qu'en évaluant le niveau de développement local, près de 40% de la population locale vit sous le seuil de pauvreté²¹⁸. Les retombés socio-économiques escomptés de la décentralisation resteront invisibles et pourtant tous les discours politiques de l'heure prétendent que ce nouveau modèle d'organisation politico-administrative de l'Etat est porteur de développement local que le modèle centralisé, d'où les réserves formulées par de nombreux citoyens sur l'efficacité de nombreuses réformes en cours. Le manque de traçabilité dans la collecte des impôts et taxes communaux, ajouté à la contre-performance de la ressource humaine constituent les principaux obstacles de la mobilisation des ressources pour un développement communal durable. Dans ce contexte la mise en œuvre du Plan Communal de Développement (PCD) pour Foumbot²¹⁹ sera compromise et les objectifs socioéconomiques de la décentralisation ne seront pas atteints. Depuis une trentaine d'années avec le vent de démocratisation des années 1990, plusieurs travaux ont étalé l'origine de la décentralisation²²⁰ ; ses enjeux socio-économiques²²¹; le cadre juridique pour le cas du Cameroun²²²; la répartition des compétences entre le pouvoir central et les CTD²²³ et enfin la place de la fiscalité dans les stratégies du financement de la décentralisation et du développement local en Afrique.

D'une manière sommaire, il est clair que la localité de Foumbot brille par ses nombreux atouts naturels, humains et économiques. Cependant, des stratégies ont été mises en place en vue de faciliter son développement économique. Ces facilités touchent aussi bien le domaine économique, social, etc. dès lors, une évaluation des initiatives de développement dans cette localité a fait ressortir qu'une réponse multi-acteurs avait été apportée, malgré le bilan resté assez mitigé. C'est face à ce constat que des alternatives plus spécifiques et plus prometteurs du développement local peuvent être étudiées. Le développement local à Foumbot gagnerait à faire intervenir une implémentation réelle et bien orientée des programmes de décentralisation. En effet, une décentralisation qui corresponde aux réalités propres à la localité.

²¹⁸ I. Mouiche, "Entraves à la mobilisation des ressources communales au Cameroun : Cas de la municipalité de Foumbot", Mémoire de master en géographie, Université de Yaoundé 1, 2014, p.67.

²¹⁹ A. Tassou, *Urbanisation et décentralisation au Cameroun : essai d'analyse historique de la gestion urbaine : 1900-2012*, L'Harmattan, 2013, 213 p.

²²⁰ A. C. Tang Essomba, M. Forbah Tanjong et A. M. Ndongo, "La décentralisation au Cameroun : un grand chantier démocratique", *Télescope*, vol. 11, n 3, juin 2004.




²²¹ Henri Ngoa Tabi (2009), Décentralisation et pauvreté : l'exemple du Cameroun, in «la revue subsaharienne d'économie et de Finance», num 01, 2009.

²²² Tassou, *Urbanisation et décentralisation*, 213 p.

²²³ H. Kouomegne Noubissi, *Décentralisation et centralisation au Cameroun : la répartition des compétences entre l'état et les collectivités locales*, Paris, L'Harmattan, 2013.

ANNEXES

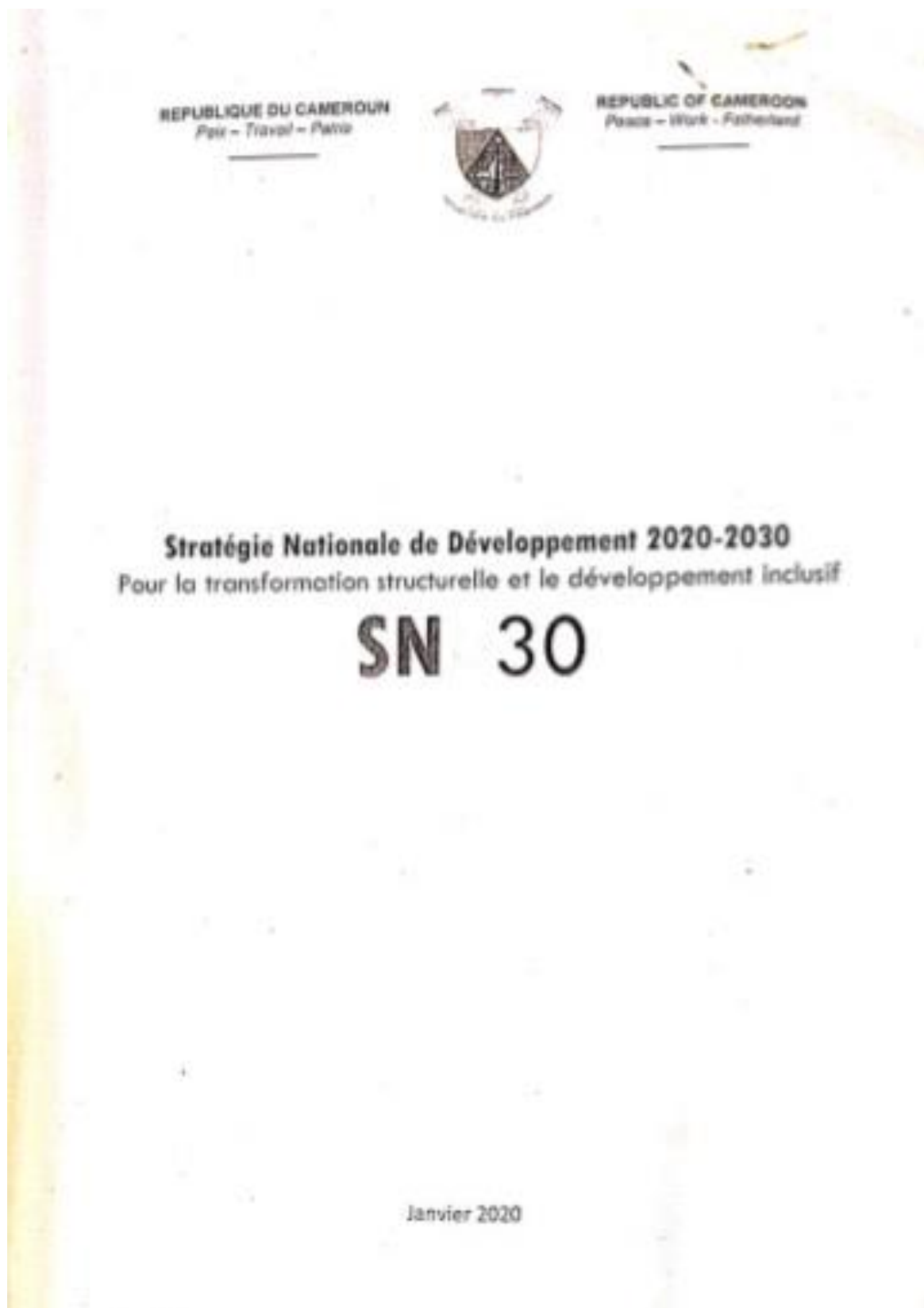
Annexe 1 : Autorisation de recherche (UY1)

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX-TRAVAIL-PATRIE ***** UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I ***** FACULTE DES ARTS, LETTRES ET SCIENCES HUMAINES ***** DEPARTEMENT D'HISTOIRE *****</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON PEACE-WORK-FATHERLAND ***** THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I ***** FACULTY OF ARTS, LETTERS AND SOCIAL SCIENCES ***** DEPARTMENT OF HISTORY *****</p>
<p>Siège : Bâtiment Annexe FALSH-UY1, à côté AUF</p>		
<p style="color: red; font-size: 1.2em; font-weight: bold;">23 2345 SBCDA - 16-3-221</p> <p style="text-align: center; font-weight: bold; text-decoration: underline;">ATTESTATION DE RECHERCHE</p>		
<p>Je soussigné, Professeur BOKAGNE BETOBO Edouard, Chef de Département d'Histoire de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Yaoundé I, atteste que l'étudiante NCHINJOU POUYOUONA Armelle, matricule 17E117 est inscrite en Master II dans le dit Département, option Histoire Economique et Sociale. Elle mène, sous la direction du Pr. Raymond Anselme EBALE (<i>Professeur Titulaire</i>), une recherche universitaire portant sur le thème : « <i>Décentralisation et dynamique socio-économique dans le département du Noun : Cas de la Commune de Foubot (1996-2019)</i> ».</p> <p>Nous la recommandons aux responsables des administrations, des centres de documentations, d'archives et toutes autres institutions nationales ou internationales, en vue de lui faciliter la recherche.</p> <p>En foi de quoi, la présente autorisation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.</p>		
<p>Fait à Yaoundé le..... <u>03 Mars 2022</u>.....</p>		
	<p style="font-weight: bold;">Le Chef de Département</p> <p style="color: red; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">Bokagne Octobé Edouard</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">Maitre de Conférences</p> 	

Annexe 2 : Autorisation de consulté les archives du MINDEVLL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL SECRETARIAT GÉNÉRAL CENTRE DE DOCUMENTATION ET DES ARCHIVES	REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland MINISTRY OF DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT GENERAL SECRETARIAT DOCUMENTATION AND RECORDS CENTER
001510/MINDEVLL/SG/... Réf: V/L du 15 mars 2022	Yaoundé, le 29 MARS 2022
<p><i>Le Ministre</i></p> <p>A</p> <p>Madame NCHINJOU POUYOUONA</p> <p>Armelle</p> <p>Tél : 695 940 007</p> <p><u>Yaoundé</u></p>	
<p>Objet : Demande d'autorisation de consultation des archives.</p>	
<p>Madame,</p> <p>Comme suite à votre correspondance sus-référencée et relative à l'objet susvisé,</p> <p>J'ai l'honneur de marquer mon accord pour la collecte d'informations au sein du département ministériel dont j'ai la charge.</p> <p>A cet effet, vous voudrez bien prendre l'attache du Centre de la Documentation et des Archives pour les modalités pratiques.</p> <p>Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma parfaite considération.</p>	
 <p>Georges ELANGA OBAM</p> <p>Le Ministre</p>	
<p>Ministère de la Décentralisation et du Développement Local/ Ministry of Decentralization and Local Development Nlongkak, Rue Albert Ateba Ete ; Tel : +237 222 213 992 ; Fax : +237 222 213 992 Site web : www.minddevel.gov.cm ; Coorriel : contact@minddevel.gov.cm ; Facebook : minddevel ; Twitter : minddevel1</p>	

**Annexe 3 : Extrait de La Stratégie nationale pour le développement SND 30
au Cameroun**



1^{re} édition : 2020

Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

Tous droits réservés. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sous quelque forme, par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique sans le consentement préalable et écrit de Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ou de ses ayants cause est illicite.

Pour tout renseignement, bien vouloir contacter
Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement
du Territoire (222231550, www.minepot.gov.az)

ISBN 978-9956-26-085-0

LISTE DES ACCRONYMES

AFE	Accord sur la Facilitation des Echanges
ALUCAM	Aluminium du Cameroun
APE	Accord de Partenariat Economique
APEX	Agence de Promotion des Exportations
BDP	Balance de Paiement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BEM	Bureaux des Emplois Municipaux
BIP	Budget d'Investissement Public
BTP	Bâtiment et travaux Publics
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Etudes de la Population
CAMPHIA	Cameroon Population based HIV Impact Assessment
CDC	Cameroon Development Corporation
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFCE	Centre de Formalité de Création d'Entreprise
CIPK	Complexe Industriel-Portuaire de Kribi
CMP	Comité Multipartenaire
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CNDHL	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CNDP	Comité National de la Dette Publique
CNPBM	Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme
CNPE	Caisse Nationale des Personnels de l'Etat
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNS	Conseil National de la Statistique
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COBAC	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CONAFE	Comité National de Facilitation des Echanges
CONSUPE	Ministère en charge du Contrôle Supérieur de l'Etat
COP	Conférences des Parties
COPPE	Comptage Physique du Personnel de l'Etat
CPIA	Country Policy and Institutional Assessment
CSU	Couverture Santé Universelle
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFA	Exploitations Familiales Agricoles
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
FAO	Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture

iii

FCFA	Francs de la Coopération Française en Afrique Centrale
FEC	Facilité Élargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Emploi
FOSA	Formations Soritaires
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
ODN	Grand Dialogue National
GFP	Gestion des Finances Publiques
GIC	Groupe d'Initiative Commune
HINO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HT	Haute Tension
ICH	Indice de Capital Humain
IDCH	Indice de Développement du Capital Humain
IDE	Investissement Direct Étranger
IDH	Indice de Développement Humain
INS	Institut National de la Statistique
INTOSAI	Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques
ISO	International Organization for Standardization
MADIBA	Model for Analysis of Development by Intersectoral Branch Approach
MAETUR	Mission d'Aménagement et d'Équipement des Terrains Urbains et Ruraux
MAP	Matrice d'Actions Prioritaires
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
MILDA	Moutillaires Imprégnées à Longue Durée d'Action
MINAC	Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINAT	Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOM	Ministère de la Communication
MINCOMMERCE	Ministère du Commerce
MINDCAF	Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières
MINDÉVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	Ministère de l'Éducation de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINFOP	Ministère des Forêts et de la Faune
MINFOPRA	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINHDU	Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain

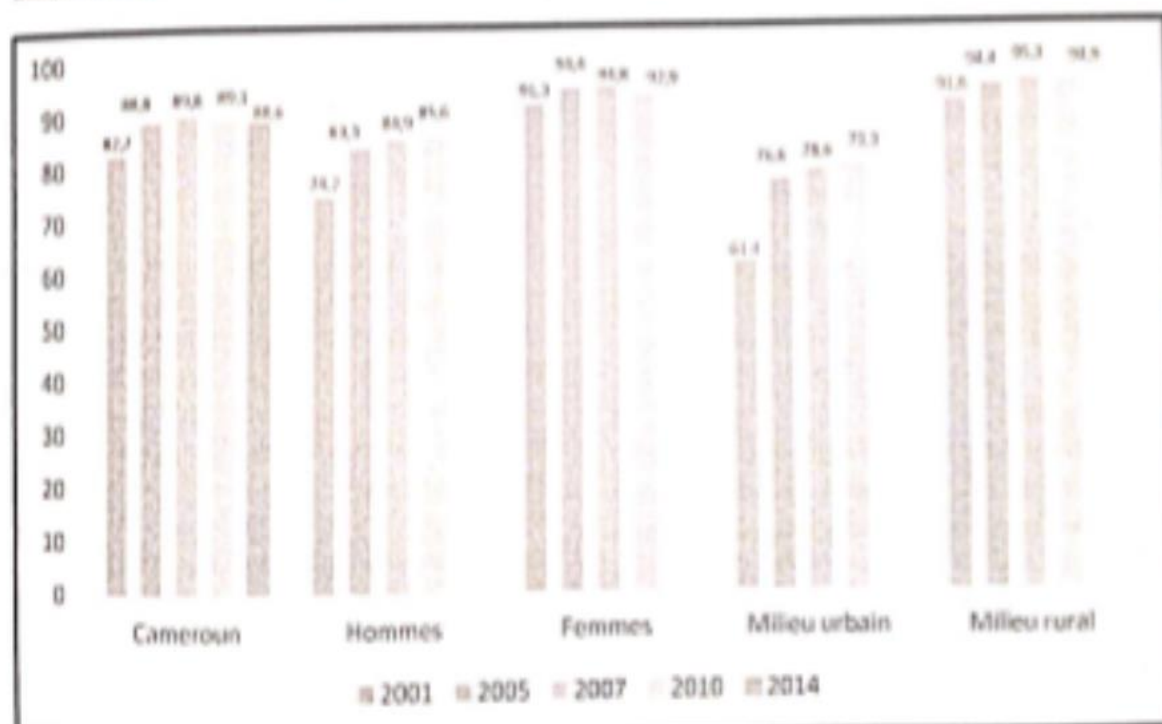
CHAPITRE 5 PROMOTION DE L'EMPLOI ET INSERTION ECONOMIQUE

343. La situation de l'emploi est caractérisée par un sous-emploi dont le taux est passé de 70,6% en 2010 à 77,0% en 2014, soit une augmentation de 6,4 points, en décalage avec la trajectoire tracée dans le DSCE qui visait à le ramener en dessous de 50% à l'horizon 2020. La prolifération du secteur informel représente un des facteurs qui expliquent ce phénomène. En effet, il emploie environ 90% de la population active occupée. Par ailleurs, les données indiquent que la part des emplois créés par le secteur privé formel est en baisse, elle est passée de 4,8% en 2005 à 3,8% en 2010 ;

pourtant, ce secteur est appelé à être moteur de la croissance.

344. Dans la stratégie de croissance et de l'emploi, les objectifs du Gouvernement ont consisté à réduire de manière générale la portion du secteur informel dans l'activité économique nationale. Le rapport ECAM-4 apprécie dès lors le taux d'informalité au niveau de 88,6 % en 2014, soit une baisse de 1,9 point en quatre (04) ans tel que présenté dans le graphique suivant.

Graphique 8 : Évolution du taux d'informalité (en %)



Source : EESI 1 et 2 ; ECAM 2, 3 et 4, INS.

ENCADRE 1: Agenda 2063 de l'Union Africaine

L'Agenda 2063 est un plan pour la transformation structurelle de l'Afrique, qui a été approuvé par les chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA) en janvier 2015. La Vision de l'UA visent à « construire une Afrique intégrée, prospère et en paix une Afrique dirigée et gérée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale » a été réaffirmé.

L'Agenda 2063 se décline en sept (07) Aspirations : (i) une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ; (ii) un continent intégré politiquement uni et reposant sur les idéaux du panafricanisme ; (iii) une Afrique de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit ; (iv) une Afrique pacifique et sûre ; (v) une Afrique ayant une identité, des valeurs et un éthique culturelles fortes ; (vi) une Afrique dont le développement est axé sur le personnes, s'appuyant notamment sur le potentiel qu'offrent les jeunes et les femmes ; e (vii) une Afrique en tant qu'acteur et partenaire solide et influent sur la scène mondiale.

Objectifs :

1. Niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous sur la science, la technologie et l'innovation ;
2. Des citoyens instruits et une révolution des compétences basée sur la science, la technologie et l'innovation ;
3. Des citoyens en bonne santé et bien alimentés ;
4. Une économie transformée et des emplois assurés ;
5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrue ;
6. Une économie bleue/maritime pour une croissance économique accrue ;
7. Des économies et communautés résilientes au climat et écologiquement durables ;
8. Une Afrique unie (fédération ou confédération) ;
9. Des institutions financières et monétaires primordiales créées et mises en fonction ;
10. Une Afrique sillonnée par une excellente infrastructure ;
11. Des valeurs et pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme de justice et de l'État de droit enracinés ;
12. Des institutions capables et leadership transformé sont en place à tous les niveaux ;
13. La paix, la sécurité et la stabilité préservées ;
14. Une Afrique stable et en paix ;
15. Une architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle ;
16. Une renaissance culturelle africaine primordiale ;
17. Une égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie ;
18. Des jeunes et enfants impliqués et autonomisés ;
19. Une Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales, et la coexistence pacifique ;
20. Une Afrique qui assume l'entière responsabilité du financement de son développement.

ENCADRE 4: Programme de Modernisation Urbaine

En 2018, plus de 50% de la population camerounaise résidait en zone urbaine. Par ailleurs, la majorité des industries sont installées au centre ou à la périphérie des grandes villes. Or, les villes camerounaises n'offrent pas un cadre de vie approprié pour leurs habitants en même temps qu'elles ne disposent pas d'infrastructures économiques favorisant les échanges commerciaux. Bien que des efforts considérables aient été consentis par les pouvoirs publics, les réponses apportées semblent insuffisantes au regard des enjeux, notamment en matière de planification urbaine et de coordination opérationnelle.

Ainsi, dans le cadre de la seconde phase de la Vision 2035, le Gouvernement mettra un accent particulier sur les grandes villes du pays en vue d'en faire des pôles de croissance économique et des agglomérations urbaines modernes. A cet effet, un programme de modernisation urbaine sera mis en œuvre sur la période 2020-2030 à travers :

- la construction des voies de contournement et des pénétrantes ;
- l'accélération de la mobilité et du système de transports inter modal ;
- la mise sur pied d'un réseau d'assainissement compatible aux impératifs d'émergence ;
- le développement des services et de la compétitivité économique ;
- l'aménagement des zones industrielles ;
- l'amélioration de l'accès au logement et aux autres services sociaux (éducation, santé, eau, énergie, y compris énergies renouvelables) ;
- le renforcement de la planification urbaine.

Concernant particulièrement les villes de Douala et de Yaoundé, les axes d'intervention porteront sur :


- le renforcement de leur attractivité à travers la création de zones économiques centrales et des centres secondaires, et l'optimisation des infrastructures aéroportuaires et portuaires ;
- la décongestion des zones industrielles, avec notamment la relocalisation desdites zones autour des rocades et le long de l'autoroute Douala-Yaoundé ;
- la facilitation de la liaison entre ces villes et le reste du pays ;
- l'aménagement des zones d'habitat densifié en améliorant la desserte, l'assainissement et l'équipement des quartiers précaires ;
- la protection de l'environnement, en l'occurrence la lutte contre les inondations, les éboulements, le ravinement et le recul du trait de côte dans le Littoral.

Les actions susmentionnées seront menées par les communautés urbaines, en lien avec le ministère en charge de l'urbanisme, le ministère en charge de la planification, les autres administrations publiques concernées et les CTD.

Annexe 4 : Autorisation de consultation des archives du FEICOM

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland



Yaoundé, le **20 AVR 2022**

DIRECTION GENERALE / HEAD OFFICE

3493

2022N°

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL / THE GENERAL MANAGER
A / To
Madame NCHINJOU POUYOUONA Armelle
Tel : +237 695 94 00 07
YAOUNDE

Objet: Votre demande de consultation des archives du FEICOM.

Madame,


J'accuse réception de votre correspondance relative à l'objet repris en marge.

Y faisant suite, je vous informe que je marque mon accord pour la mise à disposition des informations nécessaires dans le cadre de vos travaux de recherche portant sur le thème : « *Décentralisation et dynamique socio-économique dans le Département du Noun : cas de la Commune de FOUMBOT (1996-2019)* ».

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir prendre l'attache des Responsables des structures ci-après :

- La Division des Etudes, de la Prospective Locale et du Suivi-Evaluation ;
- La Direction de l'Ingénierie des Projets et du Développement des CTD ;
- La Direction du Suivi et du Contrôle des Investissements des CTD ;
- La Sous-Direction du Courrier, de la Documentation et des Archives.

Veuillez agréer, **Madame**, l'expression de ma parfaite considération.


Magistrate Camille Oskos
MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE

FONDS SPÉCIAL D'ÉQUIPEMENT ET D'INTERVENTION / SITE COMMUNICABLE / SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE
S.P. / P.O. Box 718 Yaoundé, Cameroun - FEICOM SCL, Rue 4.545 AMBOUMAN YOK 4^{ème}
Tel (237) 237 23 33 64 - Fax (237) 237 23 33 55
Web : www.feicom.cm / Email : feicom@feicom.cm

Certifié ISO 9001

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

I. SOURCES PRIMAIRES

A. Source orales

N°	Noms et prénoms	Occupations	Dates et lieux de l'entretien
1	Abomo Mendoula, 35 ans	Cadre contractuel d'administration à la délégation des impôts de Foubot	Le 24.06.2022 à Foubot
2	Fouapon Alassa	Ressortissant du département du Noun	26.03.2023 à Yaoundé
3	Harouna Saliou, 41 ans	Transporteur inter-urbain	Le 24.06.2022 à Foubot
4	M. Founjikou,	Agent communal, Commune de Foubot,	20. 06. 2022 à Foubot
5	M. Founjikou, 36 ans	Agent communal Foubot,	Le 20. 06. 2022 à Foubot.
6	Mande Aliance, 43 ans	Commerçante	Le 24.06.2022 à Foubot
7	Mefire	commerçant	20. 06. 2022 à Foubot
8	Mendongo Armand	Agent du FEICOM	20. 05. 2022 à Yaoundé

9	Mfangam, 49 ans	Paysanne	Le 24.06.2022 à Foubot
10	Mfoloum Seidou	Agent communal, Commune de Foubot,	20. 06. 2022 à Foubot
11	Mouhaman L.	Agent du FEICOM	20. 05. 2022 à Yaoundé
12	Ngoa Tabi	Agent communal, Commune de Foubot,	20. 06. 2022 à Foubot
13	Nsangou Aliou	Agent communal, Commune de Foubot,	20. 06. 2022 à Foubot
14	Philippe Camille Akoa	Magistrat hors hiérarchie et directeur général du FEICOM	20. 05. 2022 à Yaoundé
15	Salissou Abdou	Conducteur engin lourd	Le 24.06.2022 à Foubot
16	W. Fouagwang, 39 ans	Géographe au Centre International Care For environment à Yaoundé et Doctorant en Géographie	Université de Yaoundé1, le 04 Juillet 2022.
17	Z. Njoya	Cadre contractuel d'administration à la Maire de Foubot	Foubot, le 14.06.2022

B. Textes juridiques et Rapports

- Constitution camerounaise du 18 Janvier 1996.
- Loi numéro 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation AU Cameroun.
- Loi numéro 2004/017 du 28 Juillet 2004 portant renforcement des Communautés territoriales décentralisées au Cameroun.

- Décret n°2019/583 du 31 Octobre 2019
- Arrêté numéro 2010/0011/A/MINAS du 27 Août 2010 portant cahier des charges et précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'Etat aux communes en matière d'attribution des aides et secours aux indigents et aux nécessiteux.
- BUCREP, Répertoire actualisé des villages du Cameroun : Troisième recensement général de la population et de l'habitat du Cameroun, Vol.4, Tome 7, 2005, p.359.
- Commune de Foumbot, "Cartographie : monographie de la commune de Foumbot", 2014.
- C. Descheemaeker et *al.* "Conduite par l'Etat de la décentralisation", Rapport commun Cour des comptes et Chambres régionales des comptes (européens), 2009.
- DD/MINDEVEL, "Rapport annuel des activités de l'exercice 2021 du Délégué départemental MINDEVEL Noun", MINDEVEL, Foumban, 2022.
- Rapports de colloques et documents juridiques
- Loi numéro 87/23 du 05 Décembre 1974 qui décrit le processus d'organisation des communes et les modifications y afférentes
- La loi numéro 87/015 du 15 Juillet 1987 portant création des communautés urbaines au Cameroun
- Loi numéro 92/002 du 14 Août 1992 qui fixe les conditions dans lesquelles sont élus les conseillers municipaux et tous autres représentants du peuple au niveau des CTD
- La constitution du 18 Janvier 1996 portant révision de celle du 02 Juin 1972
- La Loi 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation
- La Loi 2004/018 du 22 Juillet 2004 portant application des règles communales
- La Loi 2004/018 du 22 Juillet 2004 portant application des règles au niveau régional
- La Loi 2006/010 du 29 Décembre 2006, modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi 92/002 du 14 Août 1992
- Le décret numéro 2008/0752/PM du Premier Ministère portant sur des précisions de certaines modalités d'organisation et fonctionnement de certains organes délibérants et exécutifs communaux
- article 15 de la loi no 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation.

- Loi numéro 2004/017 du 28 Juillet 2004 portant renforcement des Communautés territoriales décentralisées au Cameroun.
- Loi no 2004/017, article 2, Alinéa 2
- République du Cameroun, Code général des collectivités territoriales décentralisées, Version révisée, MINAT, 2020.
- République du Cameroun, “Décentralisation et développement local : accélération”, MINDEVELL, numéro 003, Décembre 2019, 6 p.
- République du Cameroun, Loi-Constitutionnelle de la république du Cameroun, 1996.
- Njoya, Z., “Rapport annuel d’activité de l’exercice 2021 du délégué départemental de la décentralisation et du développement local du Noun à Foumban”, MINDDEVEL, 2022.

II. SOURCES ECRITES

A. Ouvrages

- Ako’o Akouafane, J. C., *La décentralisation administrative au Cameroun*, Paris, L’Harmattan, 2009.
- Anonymes, *Définition et limites de la subsidiarité*, Inédit, 2010.
- Bayagnak G., *Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) au Cameroun, pour un développement de la gouvernance rapide et efficace*, L’Harmattan, Cameroun, 2013.
- Champaud J., *Atlas régional, Ouest 2*, OSTORM, 1973, p.3.
- Coquery-Vidrovitch C., *Histoire africaine du XXème siècle. Sociétés-Villes-Cultures*, Paris, L’Harmattan, 1993.
- Crozier M., *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil, 1964.
- D’Almeida-Topor H., 1999, *L’Afrique*, Paris, le Cavalier Bleu, 2009.
- Darcy G., *Le système administratif français*, Ed.C.F.P.C, 1982.
- Delarozier R., *Cette étude ne concerne que la subdivision de Bafoussam (actuellement département de la Mifi*, 1950, p89.
- Deltombe T., Doumergue M. et Tatsita J., *Kamerun*, Paris, La Découverte, 2019, p755.

- Ebalé, Sangmelima R., *Histoire coloniale d'une ville au Sud du Cameroun*, Politique-Economie-Société, Paris, L'Harmattan, 2019.
- Endobo E., *La situation de la femme au Cameroun*, Paris, Karthala, 2001.
- Febvre L., *Combat pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1992.
- Grawitz M., *Méthodes en sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11^e Edition, 2001
- Hauriou M., *Précis élémentaire de droit administratif*, Sirey, 1938.
- Houée P., *Le développement local au défi de la mondialisation*, Paris, Editions L'Harmattan, 2003.
- Kouomegne Noubissi H., *Décentralisation et centralisation au Cameroun : la répartition des compétences entre l'état et les collectivités locales*, Paris, L'Harmattan, 2013 Banque mondiale. *Pour un développement durable*, Washington, 1995.
- Lemieux V., *Décentralisation, politique publique et relations de pouvoir*, Collection Politique et Économie, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, p.42.
- Long D., *Définir une problématique de recherche : la solution à un problème découle de la compréhension de ce dernier*, CRDE, 2004.
- Lorit J. F., *Décentralisation et déconcentration*, Revue Administrative, 1986.
- Mabileau, A., *Le système local en France*, 2^{ème} édition, Montchrestien, 1994.
- Mendomo, A., *La contribution de l'AIMF*, Publications de AIMF, Yaoundé, 2020.
- Mohaman, *Séminaire Invest Elect*, 2014, 25p.
- Perroux F., *Un nouveau concept de développement : Des principes de base*, Routledge, 1983.
- PNDP, *Manuel de procédures administratives, financière et comptable*, volume1, 2009.
- Rémond B. et Blanc J., *Les collectivités locales*, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques et Dalloz, 1989.
- République du Cameroun, *Code général des collectivités territoriales décentralisées*, Version révisée, MINAT, 2020, p35.
- Tang Essomba, A. C., Forbah Tanjong, M., et Ndongo, A. M., "La décentralisation au Cameroun : un grand chantier démocratique", *Télescope*, vol. 11, n 3, juin 2004.
- Tardit C., *Le Royaume Bamoun*, Paris, Armand Colin, 1984.

Tassou, A., *Urbanisation et décentralisation au Cameroun: essai d'analyse historique de la gestion urbaine : 1900-2012*, L'Harmattan, 2013, 213 p.

Vedel G. et Delvolve P., *Droit administratif*, Tome II, PUF, Coll. Thémis, 1990, p. 388.

B. Articles

Alexandre P., "Proto-histoire du groupe bété, bulu-fang. Essai de synthèse provisoire", *Cah. Et. Afric.* N° 20, 1965.

Andre E., "La région bamoun", *Encyclopédie mensuelle d'O.M. Suppl.*, n° 36-37, 1953.

Anonyme, "Décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre ; Apprendre des expériences locales et intersectorielles-éducation-Eau-Santé", *Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Éducation (ROCARD)*, Mars 2011.

Anonymes, "Définition et limites de la subsidiarité", *ResearchGate*, 2022

Blanchet K., "Le développement participatif, entre souhaits et réalité", France, *Erès*, Revue internationale des sciences sociales, 2001, no. 170, vol. IV, pp. 697-702.

Brunet F., "La décentralisation en Afrique subsaharienne", Rapport du Secrétariat d'État à la coopération (France), Paris, 1997.

Cliche P., "La décentralisation : une seconde révolution tranquille pour le Québec?" *Revue sociale et Politique* NO 28, Février-Mars 2009, 113 p.

Commission Européenne, "Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers", Collection *Outils et Méthodes*, 2007.

Correvon J., "Théories des Relations internationales", Cours de relations internationales en Master

Dafflon B. et Madiès T., "Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier", *Notes et documents*, numéro 42, Paris, AFD, 2008.

Dantier B., "Sciences sociales et temps : Fernand Braudel et la longue durée", in F. Braudel, *Écrits sur l'histoire*, Paris, Éditions Flammarion, 1985.

De Bruycker P., "Les garanties européennes de l'autonomie territoriale", Etat, Régions et Droits locaux, Publications de l'IDL, *Economia*, 2021.

De Bruycker P., "Les garanties européennes de l'autonomie territoriale, Etat, Régions et Droits locaux", *Economia*, Publications de l'IDL, 2020, p. 151.

- Delaroziere R., Cette étude ne concerne que la subdivision de Bafoussam (actuellement département de la Mifil, 1950.
- Deschee maekeretal C., "Conduite par l'État de la décentralisation", Rapport commun, Cour des comptes et Chambres régionales des comptes (européens), 2009.
- Edou E., "Mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun : problèmes, défis et stratégies", exposé du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Chargé des Collectivités, 2009.
- Lauzon N. et Bossard L., "Processus de décentralisation et développement local en Afrique de l'Ouest", *Club du sahel et de l'Afrique de l'Ouest/ODCE*, 2005.
- Mbah Ndam J., "*Cameroun Tribune*", numéro 8128/4413 du 30 Juin 2004.
- Mboui J., "La vespérale", *Hors-série*, Janvier 2003.
- Mouhaman L., "Exposé sur les missions du FEICOM", *InvestElect*, Douala, du 07 au 08 Juin 2014.
- Moungou Mbenda S. P. et Bekono E.-R., "Gouvernance des collectivités territoriales décentralisées et des gestions des compétences transférées, 2012", *ResearchGate*, 2021.
- Moungou Mbenda S.P. et Bekono E.-R., "Gouvernance des collectivités territoriales décentralisées et des gestions des compétences transférées", 2012.
- Ngoa Tabi H., "Décentralisation et pauvreté : l'exemple du Cameroun", in *La Revue subsaharienne d'économie et de Finance*, num 01, 2009.
- OSIDIMBEA, "Commune de Foubot", consulté le 24.01.2023, sur www.osidimbea.cm
- Popadem Djiopé M., "Sacred Forests, Modes of Transmission of Cultural Knowledge and Security Geopolitics of Monarchs and Dignitaries Among the Bamiléké of West Cameroon", *Open Journal for Studies in History*, 2022, vol.5, numéro 1, 10p.
- RocheGude A. et Plançon C., "Décentralisation, foncier et acteurs locaux", *Economia*, 2014.
- Sebahara P., "Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local. Expériences d'une commune du Burkina Faso", Document de réflexion ECDP. M, no 21, novembre 2000.
- Zambo Zambo D. J., et al., "Les relations de coopération entre les autorités traditionnelles, les pouvoirs étatiques (services de l'administration) et leurs représentants des communes et leurs implications sur les processus de décentralisation en cours", *ResearchGate*, Revue électronique, numéro 14, 2021.

C. Thèses et mémoires

1. Thèses

Akono Mendomo D., “Coopération décentralisée et objectifs du millénaire pour le développement : Enjeux et perspectives dans l’espace francophone subsaharien”, Thèse de Doctorat en droit et Sciences politiques, Université de Reims, 2012, 312p.

Ngono Tsimi L., “L’autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées : exemple du Cameroun”, Thèse de Doctorat en Droit, Université de Paris-Est, 2010.

Tamekou R., “La coopération décentralisée et l’action sociale des collectivités territoriales décentralisées au Cameroun”, Doctorat en Sciences politiques, Université de Montréal, Canada, 2015, p.2.

2. Mémoires

Abomo Mendoula L.-P., “La coopération entre le Cameroun et le PNUD (1972-2012)”, Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, 2021.

Djiope M. P., “Les politiques de protection de l’environnement et de la lutte contre la famine par les Organisations Internationales Non Gouvernementales au Cameroun (1992-2012)”, Mémoire master en Histoire des Relations Internationales, Université de Dschang, 2021.

Edou E., "Mise en œuvre de la décentralisation au Cameroun : problèmes, défis et stratégies", exposé Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. Chargé des Collectivités, 2009.

Fouagwang Y.W., “Dynamique de l’offre des services sanitaires à Meiganga : une réponse multiacteurs dans la zone des réfugiés”, Mémoire de Master en Géographie de la santé, Université de Dschang, 2020.

Ngong O. A., "L'action des collectivités territoriales décentralisées dans le développement du sport au Cameroun.", Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive, Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé (INJS), 2011.

Ntyame D. C., “Décentralisation et développement local au Cameroun : Le cas de la commune de Sangmélima, 1996-2017”, Mémoire de Master 2 en Histoire, Université de Yaoundé1, 2019.

Oloa Ndi A. C., "Mondialisation et Développement Internationale", Mémoire de Maitrise en Mondialisation et Développement Internationale, Université d'Ottawa, Ottawa, Ontario, Décembre 2020, 202pages. D. C. Ntyame, “décentralisation et développement

local au Cameroun ; Le cas de la commune de Sangmelima, 1996-2017”, Mémoire de Master 2 en Histoire, Université de Yaoundé, 2019.

Oloumane P., "Charles Elle Mboutou, premier maire de la commune de plein Exercice de Sangmélina l'homme et l'œuvre, 1924-1970", Maîtrise d'Histoire des Relations internationales, Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines, 2005.

Pegui Y-F., "Décentralisation et fonctionnement des communes au Cameroun. Cas de la commune d'arrondissement de Yaoundé 2", Master 2, Université de Yaoundé II, Recherche en Sciences Economiques, option économie du territoire, de l'environnement et de la décentralisation, 2012.

Popadem Djiopé M., “Sacred Forests, Modes of Transmission of Cultural Knowledge and Security Geopolitics of Monarchs and Dignitaries Among the Bamiléké of West Cameroon”, Open Journal for Studies in History, vol.5, numéro 1, 2022.

Tchounda A. E., “Planification du développement communal comme outil de développement local. Cas des communes de Nkong-Zem et de Foubot dans la province de l’Ouest-Cameroun”, Mémoire de Maîtrise professionnelle en Management des projets, IPD-AC, 2007.

Zambo Zambo D.J. et al., “Les relations de coopération entre les autorités traditionnelles, les pouvoirs étatiques (services de l’administration) et les représentants des communes et leurs implications sur le processus de décentralisation encours”, Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang, 2011.

III. SOURCES NUMERIQUES

Commune de Foubot, “Climat Foubot”, sur www.climate-data.org, consulté le 22.06.2022

www.Google.org/lacommunedefoubot.cm, consulté le 15.05.2023.

www.wimipedia.org/Foubot/communeduCameroun, consulté le 22.06.2022.

Cf. La constitution de 1996 portant sur l’organisation territoriale du Cameroun

Décret numéro 2018/190 du 2 mars 2018 qui le charge par l’article1, alinéa 2 du décret Numéro 2018/449du1^{er}Août2018.

Cf. La constitution de 1996 sur l’organisation et la gestion du territoire camerounais.

République du Cameroun, *Stratégie nationale de développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif*, SN30, Janvier 2020, MINATD, p48.

République du Cameroun, Code général des collectivités territoriales décentralisées, consulté sur www.justice.com, le 29.06.2022.

www.google.com, consulté le 23.06.2022

Chorfor Che, "Décentralisation malade au Cameroun" consulté sur <https://www.google/camer.be.com>, consulté le 13 juin 2021.

TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT.....	i
DEDICACE	ii
SOMMAIRE.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
RESUME	v
ABSTRACT.....	vi
TABLE DES ILLUSTRATIONS	vii
1. Tableaux.....	vii
2. Photos.....	vii
3. Cartes	viii
4. Figures.....	viii
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	ix
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I. CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE.....	1
II. RAISONS DU CHOIX DU SUJET.....	6
III. INTERETS DU SUJET	8
IV. CADRE SPATIAL ET TEMPOREL.....	9
A. Cadre spatial	9
B. Justification des bornes chronologiques	11
V. REVUE DE LA LITTERATURE	12
VI. PROBLEMATIQUE	17
VII. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	17
VIII. DIFFICULTES RENCONTREES	18

IX. PLAN DE L'ETUDE	19
CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN	20
I. LES FONDEMENTS HISTORIQUES ET CONJONCTURELS DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN	20
A. Les fondements historiques	20
1. Le contexte colonial de la décentralisation	21
a) Le <i>Direct Rule</i> ou système d'administration français	21
b) <i>L'Indirect Rule</i> ou système d'administration britannique	23
2. Les indépendances comme une décentralisation nationale en soi au Cameroun...	24
B. Historique du territoire et fondements conjoncturels de la localité de Fombot...25	
1. Historique de la localité de Fombot	25
2. Les fondements conjoncturels de la décentralisation au Cameroun	27
II. LES FONDEMENTS JURIDIQUES ET CONVENTIONNELS DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN	28
A. Fondements juridiques de la décentralisation au Cameroun	28
B. Les fondements structurels de la décentralisation au Cameroun.....	30
C. Les fondements économiques, territoriaux, lucratifs et organisation de la décentralisation au Cameroun.....	31
1. Fondements économiques de la décentralisation	31
2. Fondements territoriaux et compétences transférées aux communes du Cameroun.....	32
D. Visions ou enjeux, organisation et principes du processus de décentralisation au Cameroun.....	35
1. Les enjeux économiques et politiques	35
2. Les enjeux sociaux et structurels de la décentralisation	36
III. LA LONGUE MARCHÉ VERS LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN....	38

A.	Les principes et typologie de la décentralisation.....	40
1.	Les principes de la décentralisation	40
a)	Le principe de subsidiarité.....	40
b)	Le principe de progressivité.....	41
c)	Le principe de complémentarité.....	41
2.	Types de décentralisation au Cameroun	42
a)	La décentralisation administrative ou déconcentration.....	42
b)	La décentralisation politique et structurelle.....	43
c)	La décentralisation fonctionnelle ou délégation	45
CHAPITRE II : LES ACTEURS DE LA DECENTRALISATION À FOUMBOT		46
I.	LE MAIRE ET LE GOUVERNEMENT COMMUNAL.....	46
A.	Le Maire	46
B.	Le conseil municipal de Foumbot	47
II.	LE GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS ET SES SERVICES SPECIALISES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT LOCAL.....	48
A.	Le gouvernement camerounais ou l'État du Cameroun	48
B.	Les services déconcentrés de l'État	49
1.	Le Président de la République, acteur-fondateur de la décentralisation.....	49
2.	Les services du Premier Ministre.....	49
3.	Le MINDDEVEL et le MINATD.....	50
C.	Exercice du pouvoir local dans la commune de Foumbot et processus du transfert des compétences.....	52
III.	LES ACTEURS NON ETATIQUES DE LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL A FOUMBOT.....	54
A.	Les acteurs institutionnels de la décentralisation et du développement local	55
1.	Les activités et programmes du FEICOM, du CEFAM, du PNDP et du CVUC dans le cadre de l'accompagnement du développement local.	55
2.	La décentralisation par les représentants de l'État et élus locaux.....	57

3.	Le statut des représentants de l'État : le maire et les organes communaux	59
B.	Organismes non gouvernementaux (ONG), GIC, élites locales et développement socioéconomique à Foubot	62
C.	Principaux domaines d'intervention, les activités pratiquées a Foubot et relations entre les différents acteurs.....	63
1.	Le domaine de l'économie et des finances pour le développement local.....	64
2.	Aménagement de l'espace, protection du patrimoine communal et organisation de la municipalité.....	65
D.	Collaboration pour le développement local décentralisation a Foubot	68
1.	La collaboration sectorielle.....	68
2.	La collaboration de tutelle	68
3.	La collaboration avec et entre les mairies.....	68
IV.	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA LOCALITE DE FOUMBOT	70
A.	Bref aperçu historique de la naissance du royaume Bamoun-Tikar et de Foubot..	70
1.	Naissance de la localité de Foubot.....	70
2.	Situation territoriale et caractéristiques écologiques à Foubot : climat et faune	72
3.	Reliefs, sols, hydrographie, et organisation territoriale à Foubot.....	76
4.	Les potentialités économiques, naturelles et touristiques de la commune de Foubot.....	78
B.	Émergence du système local au Cameroun	80
1.	Foubot, une localité consacrée par la loi constitutionnelle de 1996 sur la décentralisation et le développement local au Cameroun.....	80
2.	Cartographie scolaire et sanitaire, grands groupes humains et dynamique de la population à Foubot	81
CHAPITRE III : QUELQUES REALISATIONS DANS LE DOMAINE DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE DE FOUMBOT		85
I.	LES REALISATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES.....	85

A.	Le développement économique, social et sanitaire	85
1.	De la tenue des comités communaux de suivi du BIP de la commune de Foubot et des communes du Noun (2018-2019).....	86
2.	Compétences économiques transférées au niveau local	88
B.	Financement des grands projets de développement et lutte contre la corruption ..	89
II.	TOURISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, CULTUREL ET SOCIAL DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT.....	90
A.	Le développement du tourisme.....	90
B.	Une industrialisation progressive et échanges dans la localité de Foubot.....	92
III.	LES REALISATIONS INFRASTRUCTURELLES ET NOUVELLES COMPETENCES TRANSFEREES AUX CTD ET A LA MUNICIPALITE DE FOUMBOT	93
A.	Construction des infrastructures locales de développement, des écoles et des marchés communaux	93
B.	Éclairages, Construction de nombreuses voies communales, des points d'eau et des centres communautaires	96
C.	Nouvelles compétences transférées aux CTD : Le cas de la commune de Foubot	100
CHAPITRE IV : PROBLEMES, BILAN ET PERSPECTIVES DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT.....		103
I.	PROBLEMES RENCONTRES PAR LA PROCESSUS DE DECENTRALISATION A FOUMBOT : CREATION TARDIVE DE L'INSTITUTION COMMUNALE	103
A.	Contexte de création de la municipalité à Foubot	104
B.	L'avènement tardif de l'effectivité de la décentralisation à Foubot.....	105
C.	Evaluation de la décentralisation à Foubot.....	107
II.	ÉVALUATION CRITIQUE ET ENTRAVES DE LA DECENTRALISATION DANS LE PROCESSUS DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE FOUMBOT.....	108
A.	Au plan général ou national.....	108

B.	Actes et activités saillants de la décentralisation et du développement au Cameroun et à Foumbot en 2019	110
C.	LIMITES EXTRINSÈQUES ET SPÉCIFIQUES À LA LOCALITE DE FOUMBOT	119
III.	NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA DECENTRALISATION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE DU DEVELOPPEMENT DANS LA COMMUNE DE FOUMBOT	120
A.	Orientations structurelles au niveau national.....	120
1.	Nécessité ré-organisationnelle du développement pour redynamiser le transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées au Cameroun et à Foumbot	120
2.	Orientation de quelques principes applicables pour l’effectivité de la décentralisation et du développement local à Foumbot.....	121
B.	Au niveau spécifique de la commune de Foumbot.....	123
1.	La restructuration et la reformation communale.....	123
2.	L’acquisition des compétences	124
3.	Diversifier le financement et accentuer la coopération intercommunale.....	125
4.	Renforcer le secteur du tourisme et encourager les relations avec d’autres communes	125
C.	Le respect des compétences transférées et l’entretien du patrimoine communal afin d’optimiser son potentiel touristique et économique.....	126
1.	Le respect des compétences transférées au niveau local	126
2.	La maintenance et l’entretien du patrimoine communal.....	127
	CONCLUSION GENERALE	129
	ANNEXES	xi
	Annexe 1 : Autorisation de recherche (UY1)	xii
	Annexe 2 : Autorisation de consulté les archives du MINDEVELL.....	xiii
	Annexe 3 : Extrait de La Stratégie nationale pour le développement SND 30 au Cameroun.....	xiv

Annexe 4 : Autorisation de consultation des archives du FEICOM.....	xxi
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE.....	132
I. SOURCES PRIMAIRES	132
A. Source orales.....	132
B. Textes juridiques et Rapports	133
II. SOURCES ECRITES	135
A. Ouvrages.....	135
B. Articles.....	137
C. Thèses et mémoires	139
1. Thèses	139
2. Mémoires	139
III. SOURCES NUMERIQUES	140
TABLE DES MATIÈRES.....	142